

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION

2021-2027



BILAN D'EXÉCUTION 2025

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Avant-propos

Par délibération n° 20-690 du 17 décembre 2020, la Région a approuvé le Contrat d'avenir État-Région en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2021-2027.

Ce document a été signé par le Premier ministre, Jean CASTEX, et le Président de la Région, Renaud MUSELIER, le 5 février 2021.

Ce Contrat repose sur les douze priorités partagées entre l'État et la Région pour accompagner l'évolution en profondeur de notre modèle de développement économique, social, territorial et environnemental :

- P1 : Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale
- P2 : Équilibre et solidarité des territoires
- P3 : Santé
- P4 : Enseignement supérieur, recherche et innovation
- P5 : Tourisme, mer et littoral
- P6 : Culture
- P7 : Développement économique
- P8 : Formation professionnelle / Égalité femmes-hommes
- P9 : Volet métropolitain
- P10 : Plan Rhône-Saône
- P11 : Massif des Alpes
- P12 : Tempête Alex

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) est intégré au Contrat d'avenir. Toutefois, il ne couvre que 9 des 12 priorités de ce dernier.

En effet, la priorité 3 (Santé) n'a pas été contractualisée dans le cadre du CPER, en raison de modalités de mise en oeuvre spécifiques relevant d'autres dispositifs.

Par ailleurs, les priorités 10 (Plan Rhône-Saône) et 11 (Massif des Alpes), bien qu'inclues dans le Contrat d'avenir, font l'objet d'un suivi distinct à travers les Contrats de Plan Inter régionaux État-région (CPIER).

Préambule	4
La contractualisation	5
Les engagements État – Région	7
Les actualités du contrat	10
Les priorités du contrat	13
Le CPER et la planification écologique	42
Exemples de projets engagés en 2025	50

2,76 MILLIARDS D'EUROS

POUR NOS TERRITOIRES DE LA RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER) 2021-2027

« Le Contrat de plan État-Région, porte bien son nom, c'est un contrat entre l'État et la Région pour accompagner les projets structurants des territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. »

Intégré au Contrat d'avenir et signé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional le 30 mars 2022, le Contrat de plan État-Région (CPER) est un document stratégique de planification qui fixe, pour une durée de sept ans, les grandes priorités et orientations d'investissement que l'État et le Conseil régional s'engagent à mettre en œuvre conjointement au bénéfice du territoire régional.

LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION EN QUELQUES CHIFFRES

9 priorités thématiques

et 2,76 milliards d'euros de crédits contractualisés de l'État et de la Région inscrits à ce contrat.

3 protocoles thématiques

portant sur l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, ainsi que la culture et la vie étudiante ; qui viennent préciser les projets et investissements concrets auxquels s'engagent l'État et la Région sur la durée du Contrat.

6 Conventions d'Ambition Territoriale (CAT)

signées avec les Conseils départementaux de la région, qui déclinent le CPER au plus près des territoires.

1 volet spécifique

pour les trois métropoles régionales : Aix-Marseille-Provence Métropole, Toulon Provence Métropole, et la Métropole de Nice-Côte d'Azur avec 151 M€ dédiés.

1 volet mobilité

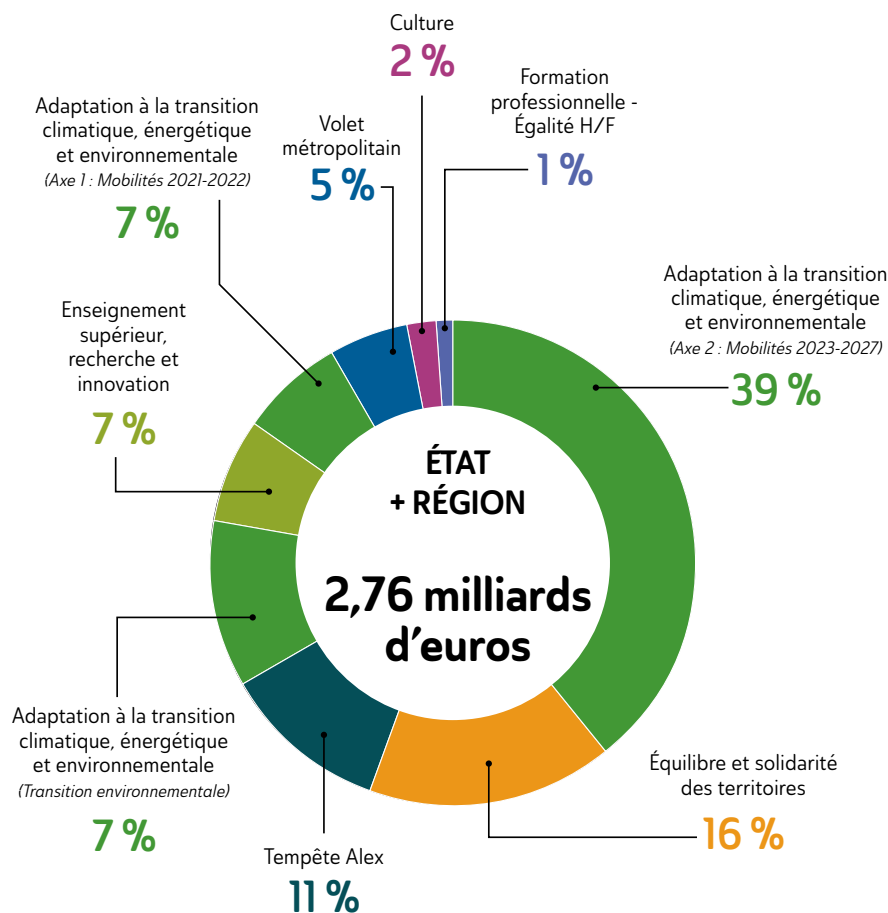
1,085 Md€ pour la période 2023-2027. Intégré au contrat par voie d'avenant en décembre 2024.

Au 31/12/2025, au terme de cinq années de mise en œuvre du contrat, l'État et la Région ont engagé plus de 1,68 Md€ soit 61 % de l'enveloppe contractualisée. L'État a engagé 877 M€ (62 %) et la Région 800 M€ (59 %), témoignant d'une programmation dynamique au service des territoires.

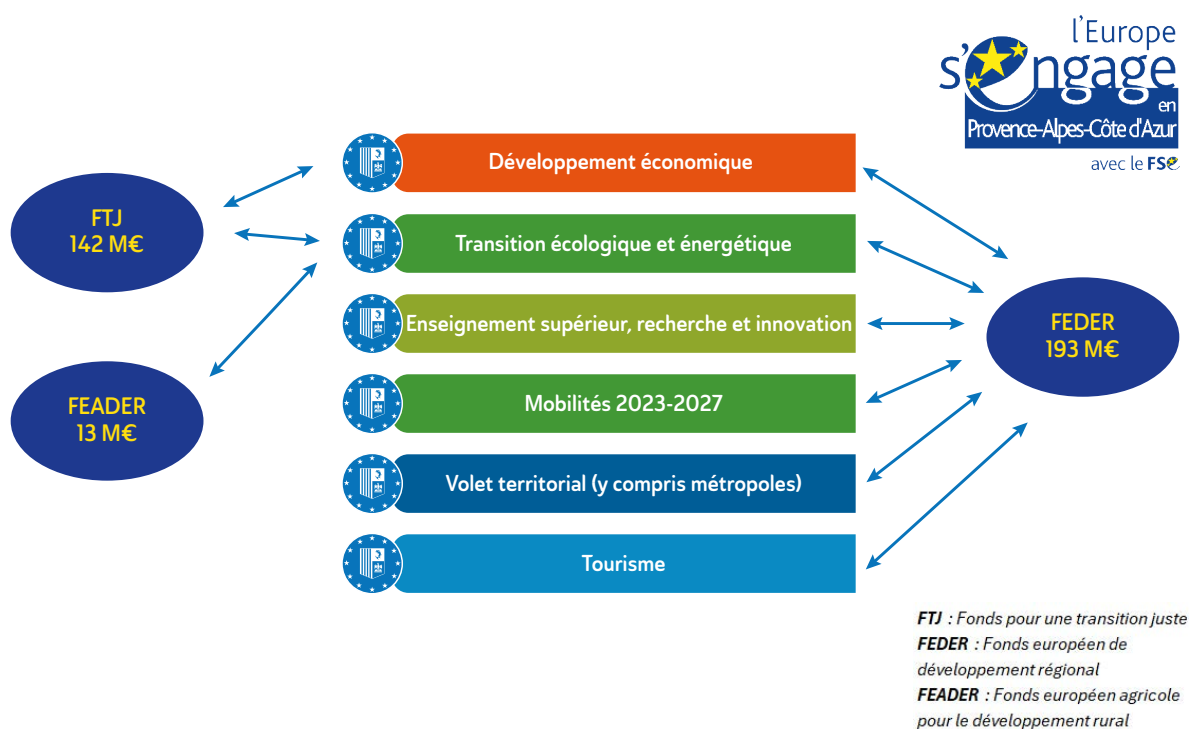
Maquette État-Région

CPER 2021-2027 Priorités	Contractualisé (€)		
	État	Région	État + Région
I – Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale	798 850 000	781 360 000	1 580 210 000
I – Axe 1 - Transition environnementale	156 540 000	156 540 000	313 080 000
1. Transition climatique	11 000 000	18 000 000	29 000 000
2. Transition énergétique	43 400 000	47 000 000	90 400 000
3. Transition écologique	79 940 000	58 540 000	138 480 000
4. Économie circulaire et déchets	22 200 000	25 000 000	47 200 000
5. Ingénierie territoriale		8 000 000	8 000 000
I – Axe 2 - Mobilités 2021-2022	90 770 000	90 800 000	181 570 000
I – Axe 3 - Mobilités 2023-2027	551 540 000	534 020 000	1 085 560 000
1. Ferroviaire - Voyageurs	250 040 000	312 360 000	384 300 000
2. Ferroviaire - FRET	26 000 000	21 800 000	47 800 000
3. Transformation des infras routières	178 500 000	115 160 000	166 200 000
4. Accélérer le développement du vélo et des itinéraires cyclables	10 000 000	30 000 000	40 000 000
5. Accélérer la transition du Grand Port Maritime de Marseille	74 000 000	37 700 000	111 700 000
6. Résilience du système de transport au changement climatique	10 000 000	15 000 000	25 000 000
7. Transports en commun structurants : ascenseurs valléens	3 000 000	2 000 000	5 000 000
II – Équilibre et solidarité des territoires	223 800 000	223 800 000	447 600 000
III – Enseignement supérieur et recherche	96 670 000	96 670 000	193 340 000
1. Enseignement supérieur	83 670 000	58 000 000	141 670 000
2. Recherche et innovation	13 000 000	38 670 000	51 670 000
V – Tourisme	530 000	530 000	1 060 000
VI – Culture	26 000 000	26 000 000	52 000 000
VII – Développement économique	5 080 000	5 100 000	10 180 000
1. Maintenir et diversifier le tissu industriel		3 000 000	
2. Décarboner le tissu industriel		2 100 000	
VIII – Formation professionnelle – Égalité Homme/Femme	12 039 000	12 040 000	24 079 000
1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises	10 989 000	10 990 000	21 979 000
2. Favoriser l'égalité professionnelle	1 050 000	1 050 000	2 100 000
IX – Volet métropolitain	75 530 000	75 530 000	151 060 000
XII – Tempête Alex	170 000 000	137 100 000	307 100 000
Total général	1 408 499 000	1 358 130 000	2 766 629 000

Répartition des crédits contractualisés par priorité



Articulation des Fonds Européens Structurels et d'Investissement avec le CPER



Bilan 2025 des engagements État-Région

Priorités	Montants engagés (€)					
	État	%	Région	%	État + Région	%
I – Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale	87 680 198	11 %	89 878 986	12 %	177 559 184	11 %
I – Axe 1 - Transition environnementale	30 271 951	19 %	15 551 409	10 %	45 823 360	15 %
1. Transition climatique		0 %	4 019 995	22 %	4 019 995	14 %
2. Transition énergétique	7 752 264	18 %	3 603 662	8 %	11 355 926	13 %
3. Transition écologique	15 253 853	19 %	4 066 039	7 %	19 319 892	14 %
4. Économie circulaire et déchets	7 265 834	33 %	3 791 713	15 %	11 057 547	23 %
5. Ingénierie territoriale			70 000	1 %	70 000	1 %
I – Axe 2 - Mobilités 2021-2022						
I – Axe 3 - Mobilités 2023-2027	57 408 247	10 %	74 327 577	14 %	131 735 824	12 %
1. Ferroviaire - Voyageurs	21 104 532	8 %	13 697 978	4 %	34 802 510	6 %
2. Ferroviaire - FRET	1 905 867	7 %	1 940 200	9 %	3 846 067	8 %
3. Transformation des infras routières	30 342 726	17 %	51 854 000	45 %	82 196 726	28 %
4. Accélérer le développement du vélo et des itinéraires cyclables	1 855 122	19 %	6 235 399	21 %	8 090 521	20 %
5. Accélérer la transition du GPMM	2 200 000	3 %			2 200 000	2 %
6. Résilience du système de transport au changement climatique			600 000	4 %	600 000	2 %
7. Transports en commun structurants : ascenseurs valléens						
II – Équilibre et solidarité des territoires	42 236 590	19 %	39 974 116	18 %	82 210 706	18 %
1. Soutenir les espaces urbains en reconversion	37 139 267		4 813 490		41 952 757	
2. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités	3 947 323		29 332 899		33 280 222	
3. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire			3 577 727		3 577 727	
4. Équipements sportifs	1 150 000		2 250 000		3 400 000	
III – Enseignement supérieur, recherche et innovation	13 599 014	14 %	13 705 000	14 %	27 304 014	14 %
1. Vie étudiante	11 718 443	14 %	7 650 000	13 %	19 368 443	14 %
2. Recherche et innovation	1 880 571	14 %	6 055 000	16 %	7 935 571	15 %
V – Tourisme, mer et littoral	126 978	24 %			126 978	12 %
VI – Culture	1 903 071	7 %	2 514 480	10 %	4 417 551	8 %
VII – Développement économique	951 198	19 %	300 000	6 %	1 251 198	12 %
1. Maintenir et diversifier le tissu industriel	951 198		200 000		1 151 198	
2. Décarboner le tissu industriel			100 000		100 000	
VIII – Formation professionnelle – Égalité H/F	1 175 000	10 %	419 425	3 %	1 594 425	7 %
1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises	1 175 000	11 %	419 425	4 %	1 594 425	7 %
2. Favoriser l'égalité professionnelle						
IX – Volet métropolitain	12 037 262	16 %	689 655	1 %	12 726 917	8 %
1. Aix Marseille Provence (AMP)	10 200 804		689 655		10 890 459	
2. Toulon Provence Méditerranée (TMP)	700 330				700 330	
3. Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)	1 136 128				1 136 128	
XII – Tempête Alex						
Total général	159 709 310	11 %	147 481 662	11 %	307 190 972	11 %

Cumul 2021-2025 des engagements État-Région

Priorités	Montants engagés (€)					
	État	%	Région	%	État + Région	%
"I – Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale"	374 482 194	47 %	386 345 918	49 %	760 828 111	48 %
I – Axe 1 - Transition environnementale	138 681 760	89 %	107 318 817	69 %	246 000 576	79 %
1. Transition climatique	13 032 424	118 %	19 885 654	110 %	32 918 078	114 %
2. Transition énergétique	29 880 836	69 %	35 404 894	75 %	65 285 730	72 %
3. Transition écologique	75 786 049	95 %	28 637 902	49 %	104 423 951	75 %
4. Économie circulaire et déchets	19 982 451	90 %	20 694 543	83 %	40 676 994	86 %
5. Ingénierie territoriale			2 695 824	34 %	2 695 824	34 %
I – Axe 2 - Mobilités 2021-2022	102 070 191	112 %	118 908 192	131 %	220 978 383	122 %
I – Axe 3 - Mobilités 2023-2027	133 730 243	24 %	160 118 909	30 %	293 849 152	27 %
1. Ferroviaire - Voyageurs	40 060 288	16 %	63 552 256	20 %	103 612 544	18 %
2. Ferroviaire - FRET	4 286 085	16 %	8 502 232	39 %	12 788 317	27 %
3. Transformation des infras routières	46 299 609	26 %	59 447 334	52 %	105 746 943	36 %
4. Accélérer le développement du vélo et des itinéraires cyclables	7 373 261	74 %	16 722 807	56 %	24 096 068	60 %
5. Accélérer la transition du GPMM	35 711 000	48 %	11 294 280	30 %	47 005 280	42 %
6. Résilience du système de transport au changement climatique			600 000	4 %	600 000	2 %
7. Transports en commun structurants : ascenseurs valléens			0	0 %		
II – Équilibre et solidarité des territoires	196 668 983	88 %	157 184 870	70 %	353 853 853	79 %
1. Soutenir les espaces urbains en reconversion	167 675 049		11 652 337		179 327 386	
2. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités	20 673 570		102 585 632		123 259 202	
3. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire			39 452 326		39 452 326	
4. Équipements sportifs	8 320 364		3 494 575		11 814 939	
III – Enseignement supérieur, recherche et innovation	54 278 868	56 %	63 437 657	66 %	117 716 525	61 %
1. Vie étudiante	43 811 443	52 %	36 410 000	63 %	80 221 443	57 %
2. Recherche et innovation	10 467 425	81 %	27 027 657	70 %	37 495 082	73 %
V – Tourisme, mer et littoral	530 000	100 %	534 307	101 %	1 064 307	100 %
VI – Culture	8 920 969	34 %	11 213 863	43 %	20 134 832	39 %
VII – Développement économique	4 377 807	86 %	5 099 002	100 %	9 476 809	93 %
1. Maintenir et diversifier le tissu industriel	4 377 807		3 550 000		7 927 807	
2. Décarboner le tissu industriel			1 549 002		1 549 002	
VIII – Formation professionnelle – Égalité H/F	7 938 751	66 %	7 484 849	62 %	15 423 600	64 %
1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises	6 834 651		6 903 099		13 737 750	63 %
2. Favoriser l'égalité professionnelle	1 104 100		581 750		1 685 850	80 %
IX – Volet métropolitain	43 864 117	58 %	55 027 118	73 %	98 891 235	65 %
1. Aix Marseille Provence (AMP)	30 177 905		11 129 826		41 307 731	
2. Toulon Provence Méditerranée (TMP)	6 496 275		21 640 426		28 136 701	
3. Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)	7 189 937		22 256 865		29 446 802	
XII – Tempête Alex	185 915 540	109 %	113 386 000	83 %	299 301 540	97 %
Total général	876 977 229	62 %	799 713 583	59 %	1 676 690 812	61 %

Cumul 2021-2025 des mandatements État-Région

Priorités	Montants mandatés (€)					
	État	%	Région	%	État + Région	%
"I – Adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale"	180 918 708	48 %	121 985 154	32 %	302 903 862	40 %
I – Axe 1 - Transition environnementale	47 979 566	35%	33 304 290	31 %	81 283 856	33%
1. Transition climatique	13 032 424	100%	6 811 054	34 %	19 843 478	60%
2. Transition énergétique	1 018 673	3%	4 107 646	12 %	5 126 319	8%
3. Transition écologique	31 988 217	42%	13 532 793	47 %	45 521 010	44%
4. Économie circulaire et déchets	1 940 252	10%	7 012 772	34 %	8 953 024	22%
5. Ingénierie territoriale			1 840 025	68 %	1 840 025	68%
I – Axe 2 - Mobilités 2021-2022	102 070 191	100%	62 499 808	53 %	164 569 999	74%
I – Axe 3 - Mobilités 2023-2027	30 868 951	23%	26 181 056	16 %	57 050 007	19%
1. Ferroviaire - Voyageurs	13 332 367	33%	13 759 791	22 %	27 092 158	26%
2. Ferroviaire - FRET	2 298 237	54%	3 843 207	45 %	6 141 444	48%
3. Transformation des infras routières	9 255 910	20%	3 946 544	7 %	13 202 454	12%
4. Accélérer le développement du vélo et des itinéraires cyclables	810 677	11%	544 165	3 %	1 354 842	6%
5. Accélérer la transition du GPMM	5 171 760	14%	4 087 349	36 %	9 259 109	20%
6. Résilience du système de transport au changement climatique						
7. Transports en commun structurants : ascenseurs valléens						
II – Équilibre et solidarité des territoires	65 592 715	33 %	49 392 573	31 %	114 985 288	32 %
1. Soutenir les espaces urbains en reconversion	48 014 462		2 797 414	24 %	50 811 876	
2. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités	11 339 678		29 413 185	29 %	40 752 863	
3. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire			15 937 398	40 %	15 937 398	
4. Équipements sportifs	6 238 575		1 244 576	36 %	7 483 151	
III – Enseignement supérieur, recherche et innovation	30 185 218	56 %	8 225 463	13 %	38 410 681	33 %
1. Vie étudiante	20 217 626	46%	2 281 130	6 %	22 498 756	28%
2. Recherche et innovation	9 967 592	95%	5 944 333	22 %	15 911 925	42%
V – Tourisme, mer et littoral	530 000	100%	369 883	69 %	899 883	85%
VI – Culture	4 620 697	52%	6 428 672	57 %	11 049 369	55%
VII – Développement économique	3 964 693	91%	4 089 578	80 %	8 054 271	85%
1. Maintenir et diversifier le tissu industriel	3 964 693	91%	2 713 030	76 %	6 677 723	84%
2. Décarboner le tissu industriel			1 376 548	89 %	1 376 548	89%
VIII – Formation professionnelle – Égalité H/F	7 362 650	93%	6 411 123	86 %	13 773 773	89%
1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises	6 258 550	92%	5 864 054	85 %	12 122 604	88%
2. Favoriser l'égalité professionnelle	1 104 100	100%	547 069	94 %	1 651 169	98%
IX – Volet métropolitain	10 400 008	24%	25 985 302	47 %	36 385 310	37%
1. Aix Marseille Provence (AMP)	6 944 741	23%	3 284 396	30 %	10 229 137	25%
2. Toulon Provence Méditerranée (TMP)	1 010 036	16%	11 563 261	53 %	12 573 297	45%
3. Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)	2 445 231	34%	11 137 645	50 %	13 582 876	46%
XII – Tempête Alex	98 699 936	53%	102 167 410	90 %	200 867 346	67%
Total général	402 274 625	46%	325 055 158	41 %	727 329 783	43%

Actualités du Contrat de Plan État-Région en 2025

Évaluation et planification écologique

Le 27 novembre 2023, la Conférence des Parties (COP) de la planification écologique pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur était lancée par l'État et la Région avec sept objectifs majeurs qui se déclinent en seize feuilles de route thématiques destinées à traduire opérationnellement les priorités de la transition écologique. Sur la base de ces objectifs et feuilles de route, l'État et la Région ont engagé un travail conjoint visant à actualiser l'évaluation du Contrat de plan État Région (CPER 2021-2027) au regard de la planification écologique.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la dynamique de transition écologique, qui vise à mieux aligner les politiques publiques et les investissements réalisés sur le territoire régional avec les enjeux climatiques, environnementaux et de sobriété des ressources. Les feuilles de route de la planification constituent ainsi un cadre de référence partagé pour apprécier la contribution des actions et des projets financés par le CPER aux grandes priorités écologiques définies collectivement.

L'objectif de cette évaluation est multiple. Il s'agit d'abord de mieux caractériser le « profil écologique » du CPER, en analysant la manière dont les projets et opérations qu'il finance répondent aux différents axes de la planification écologique. L'exercice vise également à apprécier le degré de cohérence entre les engagements stratégiques de la planification écologique et leur traduction concrète dans les programmations et les choix d'investissement portés conjointement par l'État et la Région.

Plus précisément, l'évaluation cherche à répondre à plusieurs questionnements structurants : à quelles feuilles de route de la COP régionale le CPER contribue-t-il majoritairement ? Dans quelle mesure les crédits mobilisés soutiennent-ils des opérations favorables à l'environnement et à la transition écologique ? Comment ces financements se répartissent-ils entre les différents axes et secteurs du contrat, et quels enseignements peut-on en tirer pour renforcer leur impact écologique à l'avenir ?

Le présent bilan présente les principaux éléments de méthode retenus pour conduire cette analyse, notamment les critères d'appréciation et les modalités de qualification des opérations. L'un des enseignements de ce travail est que le CPER, au travers de ces différents financements, est un levier majeur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire régional.

Mobilités olympiques : un engagement structurant pour l'avenir des territoires alpins

En 2025, l'État et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont réaffirmé leur ambition commune en matière de transports à travers la signature d'un protocole d'accord consacré aux mobilités olympiques. Cet accord s'inscrit dans une double perspective : assurer les conditions d'accessibilité et de mobilité nécessaires à l'accueil des Jeux, tout en faisant de ces investissements un levier durable de transformation des infrastructures au service des habitants, des entreprises et de l'attractivité des territoires alpins.

Un effort financier exceptionnel et partagé

Afin de répondre aux besoins spécifiques liés à l'événement tout en couvrant les enjeux structurels de long terme, l'État mobilise une enveloppe exceptionnelle de 134 M€, traduisant un engagement fort en faveur de la modernisation des mobilités alpines. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagne cet effort à parité, confirmant son rôle central dans le pilotage et le financement des grands projets d'infrastructures structurants.

Ce socle financier est complété par des partenaires territoriaux et opérationnels majeurs :

- le Département des Hautes-Alpes, qui contribue à hauteur de 58 M€,
- SNCF Réseau, qui engage 15 M€ supplémentaires pour accompagner les opérations ferroviaires.

Le programme « Alpes 2030 » : un volet ferroviaire de grande ampleur

Ces financements s'ajoutent aux crédits déjà programmés dans le cadre du Contrat de Plan État Région et sont regroupés sous l'appellation « Alpes 2030 ». Ils permettent de financer l'ensemble des travaux de régénération, de modernisation et de sécurisation de la ligne ferroviaire des Alpes entre Marseille et Briançon, pour un montant total de 342 M€.

Ce programme constitue une intervention globale sur l'infrastructure ferroviaire, visant à améliorer la performance technique de la ligne, sa fiabilité et sa capacité d'exploitation. Il répond à des enjeux essentiels de désenclavement, de transition écologique et de report modal vers le ferroviaire, en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Une amélioration significative et concrète de l'offre ferroviaire

Les investissements engagés se traduiront par une évolution substantielle de l'offre de transport ferroviaire, tant pour les usagers du quotidien que pour les déplacements longue distance. Ils permettront notamment :

- la mise en service d'un nouveau train express reliant Marseille à Briançon en 3h40, renforçant l'attractivité de la desserte alpine ;
- une réduction du temps de trajet à une heure entre Marseille et Manosque, facilitant les mobilités domicile travail et les échanges économiques ;
- des gains de temps allant jusqu'à une heure pour les liaisons vers Briançon, ainsi qu'environ 20 minutes pour Manosque et Sisteron.

Au-delà des temps de parcours, ces améliorations visent également à accroître le confort, la régularité et la lisibilité de l'offre, contribuant ainsi à une meilleure qualité de service pour l'ensemble des usagers.

Un volet routier complémentaire au service de la sécurité et de la résilience

Le protocole d'accord ne se limite pas au seul réseau ferroviaire. Il prévoit également, en complément, un important programme de sécurisation des routes départementales, financé conjointement par l'État et la Région, aux côtés du Département des Hautes-Alpes, pour un montant global de 100 M€.

Ces opérations ont pour objectif de renforcer la sécurité des infrastructures, de mieux prendre en compte les contraintes géographiques et climatiques des territoires alpins et d'améliorer la résilience des réseaux face aux aléas naturels, dans un contexte de changement climatique.

Par ailleurs, des travaux structurants sur le réseau routier national viennent compléter ce dispositif, avec notamment :

- la sécurisation et le renforcement de la résilience de la RN 94 entre La Bâtie-Neuve et Briançon, axe stratégique d'accès aux vallées alpines ;
- l'achèvement de la rocade de Gap, permettant une meilleure fluidité du trafic et une réduction des nuisances en cœur d'agglomération ;
- l'aménagement de la traversée de La Roche de Rame, conciliant amélioration des conditions de circulation et insertion paysagère.

Un héritage durable au-delà de l'événement

À travers ce protocole, l'État, la Région et leurs partenaires font le choix d'investissements structurants, pensés au-delà de l'échéance olympique. L'objectif est de laisser un héritage durable en matière de mobilités, en renforçant l'accessibilité des territoires alpins, en améliorant la qualité de vie des habitants et en soutenant le développement économique et touristique.

Ces engagements témoignent d'une volonté partagée de faire des mobilités un facteur de cohésion territoriale, de transition écologique et d'attractivité à long terme.

CONTRAT PLAN ÉTAT-RÉGION



Les priorités du contrat

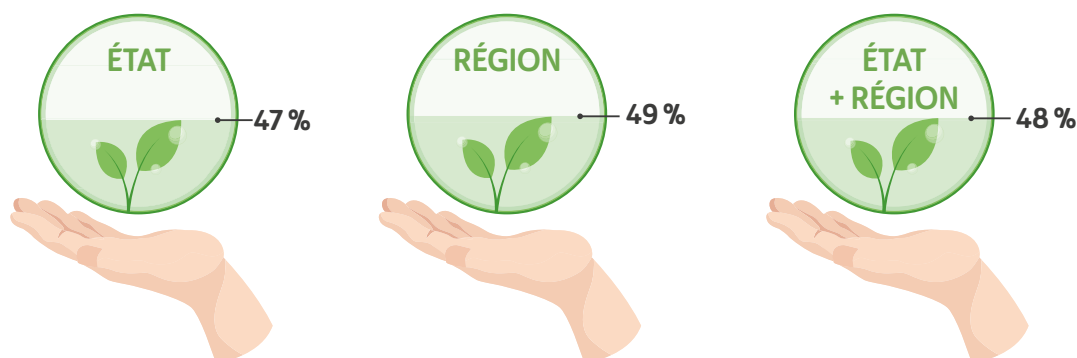
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2021-2027



ADAPTATION
À LA TRANSITION
CLIMATIQUE,
ÉNERGÉTIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE





Axe 1 Transition environnementale

L'ambition est de passer un cap dans la concrétisation des mesures nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques de notre région et à la préservation de notre biodiversité afin d'atteindre une nouvelle qualité de vie pour nos concitoyens et nos territoires urbains, ruraux, montagnards, littoraux et marins.

Pour cette priorité, il s'agit, tel qu'énoncé dans le SRADDET, de « renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional » (ligne directrice 1) et pour cela de :

- Concilier attractivité et aménagement durable du territoire (axe 2) ;
- Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource (axe 3) et « Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau » (ligne directrice 2), notamment de reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques (axe 3).

1. Transition climatique

Il s'agit d'anticiper les risques naturels (notamment risque inondations, glissements de terrain et séismes) et d'adapter le territoire au changement climatique, notamment par :

- L'amélioration de la connaissance et amélioration de la culture du risque,
- L'adaptation et résilience aux risques naturels (inondations, glissements de terrain, séismes).

Pour l'État et la Région, il s'agit de mettre en œuvre les propositions définies dans le livre blanc sur les risques naturels majeurs, croisées avec la politique nationale de prévention des risques et l'éligibilité du Fonds de Prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

2. Transition énergétique

2.1. Transition énergétique de l'habitat, des logements sociaux et des bâtiments tertiaires

Cette mesure cible la construction et réhabilitation de logements et de bâtiments tertiaires publics et privés. Intégrés à leur environnement territorial, ces projets proposent une amélioration de la qualité environnementale et de la performance énergétique.

2.2. Appui à la production d'énergies renouvelables et de récupération et réseaux de chaleur et de froid

Il s'agit de développer les productions d'énergies renouvelables électriques comme thermiques dans le respect des priorités établies par les objectifs du SRADDET. La priorité est de favoriser une énergie décarbonée renouvelable disponible localement et de soutenir le développement des réseaux de chaleur et de froid basés sur des sources de production renouvelables.

2.4. Décarbonation

Il s'agit de permettre à l'industrie régionale ainsi qu'aux transports de se moderniser tout en réduisant significativement ses émissions de gaz à effet de serre et de se placer sur une trajectoire durable vers la neutralité carbone à l'horizon 2050.

2.5. Qualité de l'air

Sont visés :

- La poursuite des volets surveillance et armateurs du Plan escales zéro fumée et soutiens spécifiques aux réductions des émissions de polluants d'intérêt sanitaire par les grands émetteurs dans les espaces métropolitains.
- Le développement d'actions de formation et de coordination avec les secteurs les plus émissifs : transports, industrie et bâtiments. Le développement des carburants alternatifs en cohérence avec l'objectif de favoriser l'accélération de la décarbonation et du verdissement du parc de véhicules routiers de l'axe mobilité active et durable.
- Le développement des réseaux de distribution d'énergie permettant la généralisation des nouvelles motorisations favorisant la réduction des émissions de polluants et l'atteinte de la neutralité carbone.

Les financements de l'ADEME sont apportés dans le cadre des feuilles de routes qualité de l'air pour les territoires en contentieux.

3. Transition écologique

3.2. Aide aux entreprises dans leur investissement de transition écologique

Sont ciblées les démarches d'écologie industrielle et territoriale, offre d'incubation et d'accélération d'entreprises de la transition écologique et de l'économie circulaire, initiatives collectives et innovantes d'économie circulaire répondant à des enjeux de filière, de secteur ou de territoire (consommation responsable, économie de la fonctionnalité, économie collaborative...), réponse à des problématiques économiques et environnementales collectives, promotion des nouveaux modèles économiques.

3.3. Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques

Il s'agit de soutenir les projets de préservation de la biodiversité et des paysages et de gestion des milieux naturels aquatiques, terrestres, forestiers, littoraux afin d'améliorer la résilience du territoire régional face au changement climatique.

Tous les projets doivent se référer à au moins une stratégie régionale ou locale (SRADDET, stratégies biodiversité, chartes parcs nationaux ou parcs naturel régionaux, contrats de milieux, SAGE etc.).

Sont soutenus prioritairement les projets relatifs à la préservation/restauration des continuités écologiques identifiées par les documents de planification (SRADDET, SCoT, PLU, SAGE, contrats de milieux), les projets de végétalisation des espaces urbains et des cours d'eau et de gestion intégrée des milieux aquatiques.

3.4. Développement de la résilience du littoral face au changement climatique

Il s'agit d'une part, de soutenir et d'inciter les collectivités littorales et les gestionnaires d'espaces côtiers dans le développement de leur capacité à s'adapter pour faire face aux aléas du changement climatique et pour requalifier l'offre touristique des sites balnéaires majeurs de notre région ; et d'autre part, d'accompagner les projets favorisant :

- la restauration et la préservation des fonds marins côtiers, réservoirs de biodiversité ;
- la gestion et l'appui aux gestionnaires des aires marines protégées, afin de maintenir en bon état écologique la biodiversité marine et lui permettre de s'adapter au changement climatique.

Enfin, engagés depuis de nombreuses années dans la démarche « Ports propres », l'État et la Région continuent leurs investissements pour améliorer la gestion environnementale des ports de plaisance et de pêche et réduire ainsi les sources de pollution dans le milieu marin.

3.5. Soutien aux investissements liés à la gestion patrimoniale des ressources en eaux superficielles et souterraines et à l'hydraulique agricole

Soutien aux investissements liés à la gestion patrimoniale des ressources en eaux superficielles et souterraines

Il s'agit de :

- Gérer de manière optimale, raisonnée et solidaire la ressource en eau et mettre en œuvre de façon opérationnelle le SDAGE et la stratégie régionale de la ressource en eau définie dans le SORSE et la stratégie régionale sur les eaux souterraines ainsi que la règle 14 du SRADDET. Il s'agit également de mettre en œuvre les préconisations de la démarche régionale de Prohydra 2028 pour accompagner les territoires et l'agriculture pour une meilleure efficacité de l'utilisation des ressources en eau régionales.
- Renforcer la lisibilité de l'action régionale dans un domaine stratégique pour l'économie régionale conformément à la nouvelle mission d'animation et de concertation sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, dans un contexte de changement climatique qui aggrave le caractère déficitaire de nombreux bassins versants de la région vis-à-vis de la ressource en eau.

Modernisation et extension des réseaux d'hydraulique agricole

L'objectif est d'accompagner les territoires et l'agriculture pour une meilleure efficacité de l'utilisation des ressources en eau régionales dans le cadre d'une gestion patrimoniale et durable. Le changement climatique impose un double défi à l'agriculture locale : réduire

les consommations d'eau tout en accroissant le périmètre des surfaces irriguées, mais aussi préserver l'utilisation de l'eau pour les autres usages.

Ceci passe en priorité par des travaux de rénovation et de modernisation des infrastructures existantes visant à limiter les prélèvements dans les milieux aquatiques, la création ou aménagement d'ouvrages de retenues pour réduire la pression des prélèvements d'eau agricole et, par la création de nouvelles infrastructures de desserte.

4. Économie circulaire et déchets

4.1. Le soutien en investissement aux projets d'unités de gestion de proximité à l'échelle des quatre bassins de vie du SRADET

Pour rappel, le SRADET propose une organisation spatiale en quatre bassins de vie : l'Alpin, le Rhodanien, l'Azuréen et le Provençal. Ces quatre espaces permettent l'application des principes de proximité et d'auto-suffisance appliqués de manière proportionnée aux flux des déchets concernés et intégrant une logique de solidarité régionale.

Le soutien en investissement aux projets d'unités de gestion de proximité à l'échelle des quatre bassins de vie ou d'envergure régionale portera sur les investissements en matière de tri, la valorisation des déchets et le développement de filières de valorisation des déchets dangereux. Les études visant au développement de la filière de préparation et d'utilisation des combustibles solides de récupération, la traçabilité des déchets dangereux et le développement des filières de valorisation sur le territoire feront l'objet d'une attention particulière.

Dans une approche systémique, la Région soutient les stratégies territoriales d'économie circulaire, les démarches de prévention des déchets, le développement des filières innovantes d'écoemballages, d'éco-conception de produits, de procédés et de services, le déploiement des démarches de consommation durable et les projets de gestion différenciée des DAE.

4.2. La valorisation matière des déchets issus de chantiers du BTP

Il s'agit de mettre en œuvre les orientations de la planification régionale des déchets relatifs aux objectifs suivants :

- Favoriser la prévention et le recyclage matière des déchets issus de chantiers du BTP,
- Capturer et orienter l'intégralité des flux de déchets issus de chantiers du BTP en 2025 vers des filières légales,
- Améliorer la traçabilité des déchets inertes,
- Soutenir les investissements pour des déchetteries professionnelles,
- Soutenir les investissements pour des plateformes de recyclage des déchets inertes.

Il s'agit d'accompagner les investissements pour des déchetteries professionnelles, soutenir les investissements pour des plateformes de recyclage des déchets issus de chantiers du BTP, notamment les déchets inertes et leur traçabilité.

4.3. Zéro déchet plastique en 2030

Il s'agit d'accompagner les acteurs du territoire vers un objectif « zéro déchet plastique en 2030 » en développant des mesures propres à protéger les milieux naturels des pollutions par les plastiques, notamment pour accompagner les changements de comportements.

5. Ingénierie territoriale

L'appui en ingénierie et la coopération entre territoires sont l'autre levier de la transition qui se concrétise notamment par des investissements mutualisés dans des bases de données (images aériennes et satellitaires, altimétrie haute précision...) permettant le développement d'une connaissance en très haute résolution et en trois dimensions du territoire régional et constituant un jumeau numérique du territoire partagé et interopérable pour l'aide à la décision. Ces investissements mutualisés sont complétés par un soutien au développement de processus d'innovation en matière de production et d'usages de la donnée publique, notamment géographique, et par un appui à l'ingénierie des territoires.

Les projets de soutien à l'ingénierie territoriale, portés par la plateforme régionale d'information géographique et identifiés dans le cadre du contrat d'avenir sont les suivants :

- Accompagnement vers la très haute résolution des bases de données géographiques,
- Développement de processus d'innovation en matière de production et d'usages de la donnée géographique.

Axe 2 : Mobilités 21-22

En raison de la prolongation du volet mobilité du Contrat de plan État-Région 2015-2020 jusqu'à 2022, les crédits programmés sur ce volet portent sur la période 2021-2022 mais correspondent au CPER 2015-2020. Cette prolongation a été actée par les avenants 7, 8 et 9 au CPER 2015-2020 prolongé jusqu'en 2022, signés respectivement le 1^{er} février 2021, le 17 novembre 2021 et 27 octobre 2022 par le Président du Conseil régional et le Préfet de Région.

Ainsi, le CPER 2015-2020 prolongé jusqu'à fin 2022 reste le cadre de référence des opérations de mobilité sur la période 2021-2022. Il peut donner lieu à de nouveaux avenants en s'appuyant sur le contenu stratégique et les enveloppes financières inscrites au contrat d'avenir, en particulier en mobilisant pour le volet ferroviaire les enveloppes du plan de relance au titre des projets des lignes de dessertes fines du territoire.

Axe 3 : Mobilités 23-27

Le volet Mobilités 23-27 se base sur le « protocole de préfiguration de l'avenant mobilités au CPER 2021-2027 » signé le 1^{er} décembre 2023 par le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et paraphé par la Ministre déléguée Clément BEAUNE.

Les objectifs recherchés

Les opérations veillent à être en cohérence globale notamment en ce qui concerne les priorités nationales en faveur de la décarbonation des mobilités des personnes et des marchandises, ainsi qu'à la prise en compte, des différents usages et de l'équilibre entre fret et voyageurs. Chaque investissement contractualisé s'inscrit dans au moins un des objectifs fixés par la Loi d'orientation des mobilités (LOM) :

Les mobilités durables – le fil conducteur

Le report modal constitue le fil directeur de ce volet.

Les opérations favorables au report modal des personnes et des biens ont été retenues en priorité, en particulier en ce qui concerne le fret ferroviaire et les véloroutes. Tous les projets inscrits font l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone conformément aux engagements de la France qui visent à atteindre la neutralité carbone en 2050 ainsi qu'à leur impact sur la biodiversité et l'artificialisation des sols.

Les maîtres d'ouvrages s'engageront à la mise en œuvre effective de mesures d'évitement ou de réduction des impacts néfastes potentiels du projet.

La planification écologique

Après un travail à l'échelle nationale piloté par le Secrétariat général à la planification écologique, une nouvelle étape est engagée dans chaque région, afin de faciliter l'appropriation des objectifs et de discuter, à l'échelle des bassins de vie, des leviers d'actions qui permettront collectivement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de préserver la biodiversité et de protéger les ressources naturelles.

Le protocole de planification écologique intègre **8 objectifs opérationnels prioritaires, dont celui d'une mobilité sobre et décarbonée**, et doit permettre d'apporter des réponses concrètes et à la hauteur de l'urgence climatique.

Volet ferroviaire

Développer les services express régionaux métropolitains (SERM)

Aire azurée, aire toulousaine, aire avignonnaise et Aix-Marseille Provence (notamment sur la Côte bleue et l'axe ferroviaire Marseille - Aix)

Régénérer et moderniser le réseau ferroviaire structurant et les lignes de desserte fin de territoire

Lignes de « l'Étoile de Veynes » (desserte des Alpes du Sud depuis Marseille, Valence et Grenoble), Nice - Breil-sur-Roya, Coni - Vintimille.

Rendre les gares ferroviaires plus accessibles

Miramas, Villefranche-sur-Mer, Orange, etc.

Développer l'activité du fret ferroviaire

Transport combiné de longue distance, desserte ferroviaire du Grand Port maritime de Marseille, ...

Volet routier

Désenclaver les territoires et transformer les infrastructures routières pour favoriser les transports collectifs performants et l'intermodalité.

Des projets routiers ciblés sur trois priorités :

Amélioration des voies réservées aux transports en commun et au covoiturage

Réseaux structurants de la métropole Aix-Marseille Provence

Désenclaver les territoires, moderniser les itinéraires alpins et réduire la congestion du trafic dans le Vaucluse

Itinéraires Grenoble - Sisteron, rocade de Gap, desserte de Digne, RN85 et RN94, carrefour de Bonpas, ...

Desserte du GPMM, accompagner la décarbonation et la réindustrialisation de la ZIP de Fos, en améliorant le cadre de vie des habitants

Contournement de Martigues et de Port-de-Bouc.

Volet portuaire

Accélérer la transition écologique et énergétique du GPMM, l'accroissement de l'attractivité de la zone industrialo-portuaire et l'évolution de la logistique vers la décarbonation.

Accélérer la connexion électrique des navires à quai

Opération de connexion électrique

Favoriser le report modal ferroviaire et fluvial

Réalisation d'installations et de terminaux embranchés.

Accompagner le développement du port vers de nouvelles filières énergétiques et la réindustrialisation

Éolien off-shore, accueil des nouvelles filières énergétiques et des industries décarbonées.

Volet vélo

Accélérer l'aménagement des itinéraires cyclables.

Développer la pratique du vélo au quotidien comme dans les loisirs via la finalisation du Schéma régional des véloroutes et soutenir les projets d'infrastructures sécurisant les cyclistes, notamment vis-à-vis du trafic routier urbain.

Adaptation au changement climatique

Favoriser la résilience des réseaux de transports vulnérables.

Travailler en anticipation avec les gestionnaires pour réduire les risques inhérents au changement climatique.

Ce volet inclut les orientations du protocole **Jeux Olympiques et Paralympiques 2030** relatives à l'adaptation et à la sécurisation des infrastructures de transport.

Il s'inscrit comme un accélérateur pour rendre le système de transport plus fluide, plus fiable et plus durable.

Au-delà de la préparation d'un événement d'envergure internationale, il permet d'anticiper des usages de mobilité en forte évolution et d'engager des aménagements qui répondront, sur le long terme, aux besoins du quotidien des habitants comme à ceux des visiteurs.

Concrètement, les opérations engagées visent à :

- ❖ renforcer la continuité des liaisons entre les grands pôles régionaux et les territoires de montagne ;
- ❖ améliorer les parcours voyageurs en favorisant l'interconnexion entre les différents modes de déplacement ;
- ❖ moderniser les infrastructures structurantes afin de fiabiliser les temps de trajet et d'adapter l'offre aux nouvelles exigences climatiques ;
- ❖ développer des solutions de mobilité plus sobres, en cohérence avec les objectifs de transition écologique portés par le CPER.

Ce positionnement confère au protocole JOP 2030 une portée qui dépasse le seul cadre olympique.

Il participe à structurer une nouvelle génération d'investissements orientés vers la qualité de service, la complémentarité des réseaux et l'accessibilité de l'ensemble des territoires régionaux.

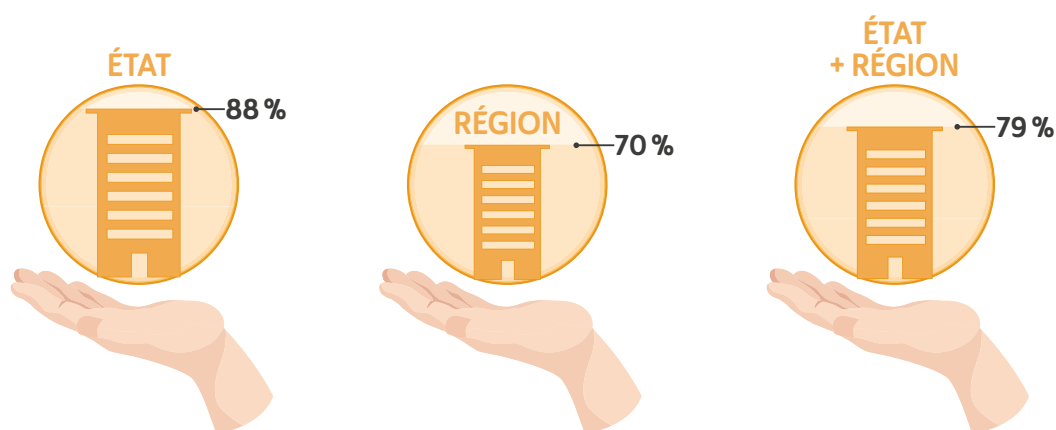
En ce sens, le protocole ne constitue pas uniquement une réponse à un besoin ponctuel, mais s'intègre pleinement dans une trajectoire d'aménagement durable, où chaque projet contribue à renforcer l'équilibre territorial et l'attractivité de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



ÉQUILIBRE
ET SOLIDARITÉ
DES TERRITOIRES



Cumul engagé 2021-2025



L'objectif du CPER 2021-2027 vise à renouveler l'approche de développement territorial en dépassant les stratégies contractuelles des partenaires pour aller vers des « projets de territoires » conçus et partagés par ceux-ci dans une démarche ascendante et responsable.

Pour renouer avec l'attractivité tout en préservant la qualité de vie, le développement des territoires doit être spécifique, adapté et exigeant.

Cette priorité s'inscrit pleinement dans les lignes directrices 2 et 3 du SRADDET : « Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau » et « Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants ».

1. Soutenir les espaces urbains en reconversion

Il s'agit de soutenir des projets de renouvellement urbain s'inscrivant dans un projet plus global de cohésion et d'équilibre des territoires et contribuant à un ou plusieurs des objectifs du SRADDET suivants :

- Conforter les centralités en privilégiant le renouvellement urbain et la cohérence urbanisme-transport ;
- Rénover le parc de logements existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés ;
- Conforter la cohésion sociale ;
- Soutenir le développement des usages numériques (citoyens et entreprises), solidarité et sobriété numérique ;
- Développer la connectivité numérique (gouvernance concertée, études conjointes et observation des niveaux de services ; déploiements du très haut débit).

De même, les interventions sur le tissu urbain tels que le NPNRU piloté par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), concourent à l'objectif d'équilibre et de solidarité des territoires. Consécutivement au NPNRU, les Projets d'intérêt régional (PRIR) ont fait l'objet, dans le CPER 2015-2020, d'un engagement financier commun de l'État, via les concours financiers de l'ANRU et de la Région. La contractualisation de ces crédits se poursuit dans le CPER 2021-2027.

2. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités

Cette mesure vise à soutenir les projets s'inscrivant dans une démarche globale de cohésion et d'équilibre des territoires et contribuant à l'un ou plusieurs des objectifs du SRADDET suivants :

- Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités locales et de proximité,
- Préserver la qualité des espaces ruraux et l'accès aux services dans les centres locaux et de proximité,
- Mettre en réseau les centralités, consolider les relations, coopérations et réciprocity au sein des espaces et entre eux,
- Appuyer la réalisation de projets territoriaux numériques (dont tiers lieux) et transformation numérique des collectivités (dont cybersécurité).

3. Renforcer le modèle de développement rural et de montagne

Cette mesure vise à soutenir les projets s'inscrivant dans une démarche globale de cohésion et d'équilibre des territoires et contribuant à l'un ou plusieurs des objectifs du SRADDET suivants :

- Organiser un développement équilibré des espaces d'équilibre régional
- Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels et l'accès aux services dans les centres locaux et de proximité
- Soutenir l'économie de proximité et l'attractivité des territoires ruraux pour permettre leur développement
- Faciliter l'accès aux services et aux équipements
- Soutenir le développement des usages numériques (citoyens et entreprises), solidarité et sobriété numérique
- Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement.

4. Équipements sportifs

Cette mesure s'inscrit dans une logique de concertation et de co-construction de la politique du sport en région, logique également portée par les instances de la nouvelle gouvernance du sport. La présente mesure a pour objectif de constituer un outil de mise en œuvre du projet sportif territorial de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'agit de :

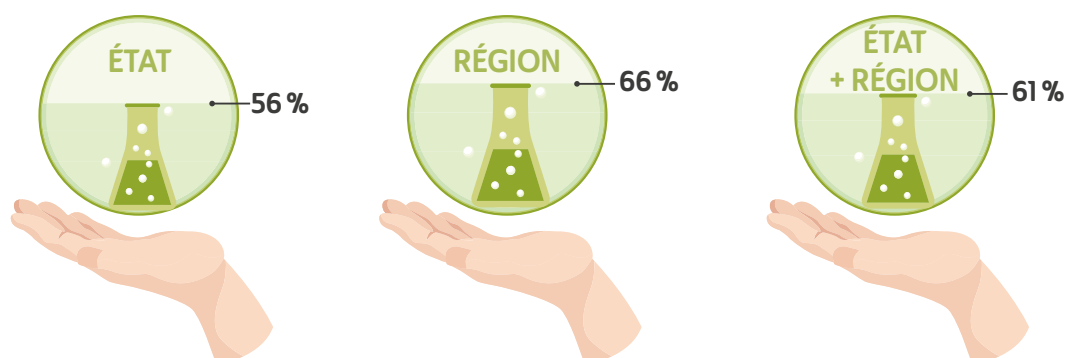
- Réduire, dans une recherche de cohésion territoriale, les carences en équipements sportifs
- Rénover ou étendre des centres de préparation aux jeux olympiques
- Contribuer à l'effort de reconstruction des équipements sportifs des vallées maralpines sinistrées



ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
RECHERCHE
ET INNOVATION



Cumul engagé 2021-2025



L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) représentent un atout majeur pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec aujourd'hui plus de 50 000 emplois et 172 000 étudiants, qui seront les chercheurs, les professionnels hautement qualifiés et les créateurs d'entreprises innovantes de demain.

Le volet ESRI du Contrat de plan État-Région (CPER) entend permettre de relever plusieurs défis d'importance :

- Contribuer à la réussite des étudiants sur l'ensemble du territoire régional ;
- Conforter le niveau d'excellence de la recherche à l'échelle nationale et internationale ;
- Soutenir l'innovation, levier de compétitivité de l'économie régionale.

Cette priorité est déclinée en 2 mesures :

1. Vie étudiante

Une réussite des étudiants ancrée dans le territoire régional

Afin de favoriser la réussite des étudiants, l'État et la Région souhaitent soutenir des projets immobiliers ambitieux de réhabilitation et de construction de bâtiments d'enseignement supérieur et de vie étudiante sur les campus. Ces projets permettront de renforcer l'attractivité des établissements et d'améliorer les conditions de vie des étudiants.

Les opérations sélectionnées doivent permettre d'une part de poursuivre le processus déjà engagé dans les précédents CPER de rénovation des campus et de rationalisation des surfaces. Elles doivent contribuer d'autre part, à améliorer leurs performances énergétiques conformément aux objectifs du Plan climat régional et à augmenter l'offre de logements sociaux étudiants.

2. Recherche et innovation

Une recherche d'excellence rayonnant sur les écosystèmes d'innovation régionaux

Cette mesure a pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'une stratégie partagée contribuant à mieux orienter la recherche vers l'innovation et les marchés, et à renforcer les passerelles avec les entreprises, tout en maintenant les efforts dans le champ de la recherche fondamentale afin de continuer à explorer, comprendre et susciter les innovations de demain.

Le CPER se concentrera, par conséquent, sur le soutien à des projets d'équipements de recherche structurants constituant un atout différenciant et contribuant ainsi au développement des sept domaines de spécialisation et trois technologies clé, identifiées dans la Stratégie régionale de spécialisation intelligente. La mobilisation conjointe des fonds FEDER et CPER sur cet objectif, contribuera à la réalisation de projets de grande ampleur.

Il soutiendra également les projets de recherche interacadémiques et d'infrastructures numériques permettant une meilleure structuration et mutualisation des forces régionales.

Il portera enfin une attention particulière aux projets qui contribuent aux grands défis régionaux en matière de santé et de transition environnementale.

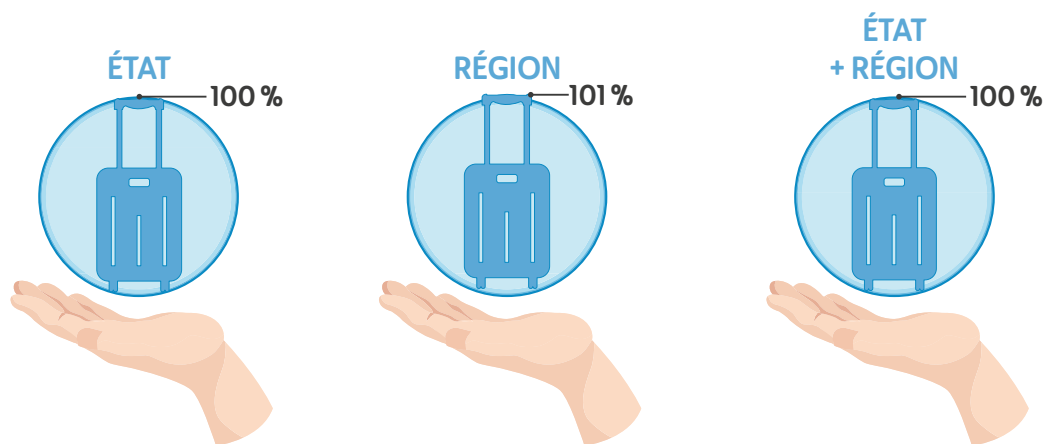
Cette mesure est entièrement couverte par un protocole d'application en matière d'opérations immobilières d'enseignement supérieur et d'équipement de recherche approuvé par l'assemblée plénière le 29 avril 2022 (délib 22-179).



TOURISME,
MER ET
LITTORAL



Cumul engagé 2021-2025



Les axes d'intervention du CPER volet tourisme s'inscrivent dans les priorités définies par les schémas stratégiques suivants :

- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) au travers de la ligne directrice 3 « Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants » ;
- Le Schéma régional de développement touristique (SRDT) 2017-2022
- Le Schéma interrégional du massif alpin (2013)

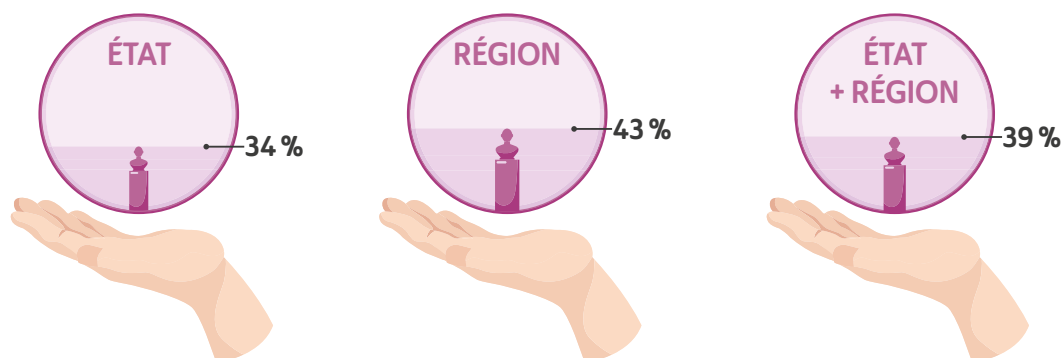


VI

CULTURE



Cumul engagé 2021-2025



L'ambition culturelle et patrimoniale dans le cadre du CPER doit permettre à la fois de conforter le rôle majeur de la Région dans la création artistique, mais également de prendre acte de l'importance de la culture et du patrimoine dans les projets de développement territorial. Pour autant, il convient de poursuivre les efforts sur la politique de protection du patrimoine, la consolidation de la position des très grands opérateurs du territoire (lieux et manifestations de référence), le renforcement et l'adaptation de lieux relais de l'offre culturelle existants ainsi que, ponctuellement, la création de nouveaux équipements suffisamment structurants ou singuliers (besoin non couvert, nouvelles pratiques comme le numérique par exemple).

Cette mesure est partiellement couverte par un protocole d'application en matière de culture et de patrimoine approuvé par l'assemblée plénière le 23 juillet 2021 (délib 21-385).



— VII

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Cumul engagé 2021-2025



L'intervention du Contrat de plan État/Région s'articule, en cohérence avec les schémas stratégiques, autour de deux axes prioritaires :

- la double transition écologique et numérique de l'industrie régionale ;
- la relocalisation d'activités et le soutien à la réindustrialisation du territoire pour favoriser la souveraineté économique de la France et de l'Europe pour réduire notre dépendance aux pays tiers.

1. Maintenir et diversifier le tissu industriel

1.1. Soutenir la relocalisation et défendre le « consommer local »

Il s'agit de déployer un « pack relocalisation » État-Région à destination des entreprises.

Pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises apparus dès le mois de mars dernier, une nouvelle offre de services d'intelligence économique a été mise en place dans le cadre du plan de reconquête économique de la Région.

1.2. Développer et renforcer l'économie sociale et solidaire en région

Visibilité et promotion de l'économie sociale et solidaire, soutien des coopérations et des pratiques innovantes pour accompagner les transitions numériques, écologiques et sociétales, accompagnement à l'émergence, au développement et au changement d'échelle des entreprises de l'ESS, évènement de promotion de l'économie sociale et solidaire et des achats responsables, mise en réseau d'acteurs, rencontre d'affaires.

Les crédits inscrits pour l'État, provenant du BOP 305, correspondent au Dispositif local d'accompagnement et au financement de la CRESS.

2. Décarboner le tissu industriel

2.1. Développer le soutien à la décarbonation des TPE et PME à travers leurs projets de transition numérique ou écologique

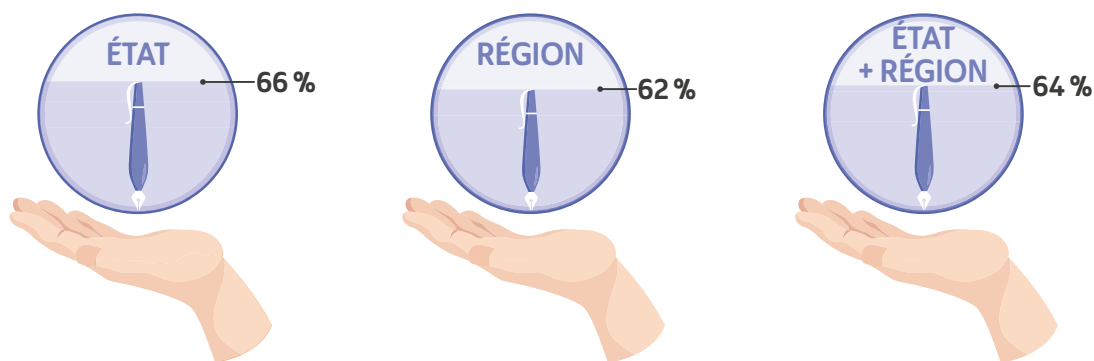
Diffusion et appropriation du concept de responsabilité sociétale des entreprises et transition écologique par les entrepreneurs et futurs entrepreneurs, analyse des pratiques des entreprises, sensibilisation, orientation et accompagnement des entreprises, appropriation de la transition écologique par l'écosystème d'accompagnement des entreprises, animation collective.



—VIII

FORMATION
PROFESSIONNELLE ET
ÉGALITÉ HOMME/FEMME





Gagner la bataille de l'emploi est le maître mot de la stratégie régionale. S'inscrivant pleinement dans les ambitions du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, dont il constitue le volet formation, le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRFDOP), adopté par délibération n°17-46 du 17 mars 2017, reflète ainsi l'ambition partenariale de penser la formation et l'orientation comme des leviers du développement économique, et donc dans la perspective de répondre aux besoins des entreprises.

Cette stratégie commune devra permettre de :

- Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises, notamment sur les filières stratégiques,
- Renforcer les formations dans le domaine de la santé,
- Favoriser la formation et l'accès à l'emploi des jeunes,
- Adapter les actions de formation aux besoins des entreprises en favorisant l'innovation,
- Favoriser l'égalité professionnelle.

1. Disposer d'une meilleure connaissance des enjeux du territoire et des besoins des entreprises

Cette mesure s'articule autour de deux axes, le premier est centré sur la connaissance des besoins économiques du territoire. Le second axe tend à apporter des solutions par l'orientation des jeunes sur les métiers qui recrutent.

2. Favoriser l'égalité professionnelle

L'objectif est d'obtenir des changements dans les pratiques et comportements pour rendre effectif le principe d'égalité dans l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles, dans un contexte de crise qui accentue les difficultés d'accès et de maintien des femmes dans un emploi durable... Au regard des inégalités qui perdurent, différentes mesures méritent d'être promues aux travers de quatre axes prioritaires d'intervention :

- la mixité des métiers,
- la promotion de l'entrepreneuriat et de la promotion des femmes,
- l'accompagnement des femmes en situation de fragilité vers l'emploi,
- le soutien de l'interconnaissance et du développement d'actions de mise en réseau en matière d'égalité professionnelle.

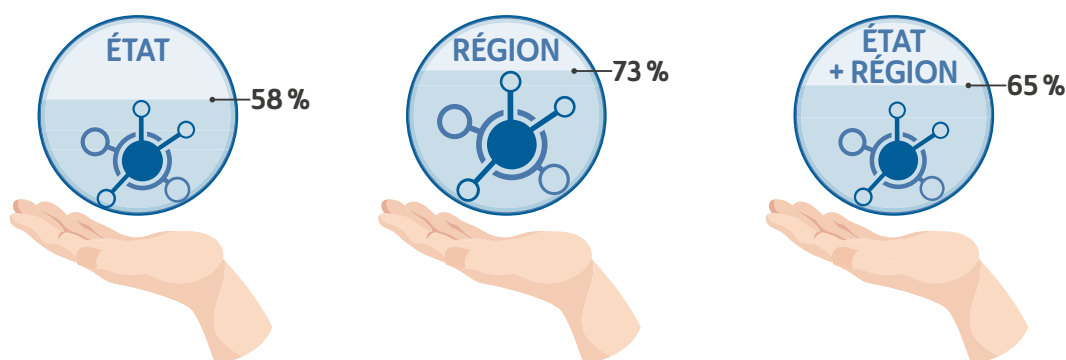


IX

VOLET
MÉTROPOLITAIN



Cumul engagé 2021-2025



La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région la plus métropolisée de France et son écosystème économique et humain régional s'appuie très largement sur l'organisation spatiale de trois Métropoles jouant un rôle moteur pour son développement : Aix-Marseille, Nice et Toulon. Pôles de concentration (services, emplois, population...) et d'attraction (économique, culturelle, sociale...), elles se développent selon des logiques à la fois différenciées et communes, mais finalement complémentaires.

Le renouveau de l'attractivité de ces trois Métropoles constitue un enjeu clé pour le SRADDET, notamment l'atteinte des objectifs suivants :

- 27 = conforter le développement et le rayonnement des centralités métropolitaines,
- 53 = faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir leurs retombées pour l'ensemble des territoires de la région,
- 21 = améliorer la qualité de l'air et préserver la santé de la population,
- 8 = conforter les projets à vocation internationale des Métropoles et les projets de coopération transfrontalière.

Au-delà des opérations identifiées ou éligibles dans les sept priorités du CPER, il est proposé un volet métropolitain au CPER, centré sur les deux axes suivants :

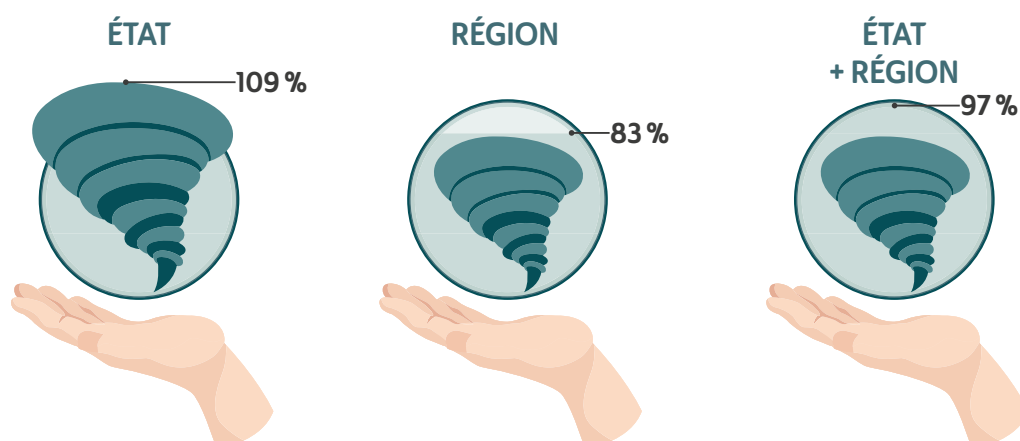
- L'environnement, les déchets, l'énergie et la qualité de vie, notamment les projets qui contribueront à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire métropolitain. Ces projets d'investissement pourront relever d'équipements « soft » hors infrastructures de transport,
- L'attractivité et le rayonnement européen et international, sur la base des spécificités de chaque Métropole.



— XII
TEMPÊTE
ALEX



Cumul engagé 2021-2025



Les 2 et 3 octobre 2020, le département des Alpes-Maritimes était frappé par une véritable « bombe météorologique ». Les intempéries provoquées par la tempête Alex ont provoqué de très fortes précipitations avec, dans les vallées de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya, un cumul localisé de l'ordre de 500 ml et jusqu'à 800 ml au niveau du sommet des vallées.

Cette tempête a fait 10 morts, 8 disparus, 13 000 sinistrés, des dégâts matériels extrêmement lourds avec, pour les vallées, des conséquences particulièrement impactantes sur les infrastructures publiques et privées.

317 arrêtés d'évacuation ont été pris et 183 bâtiments appartenant à des particuliers ont été détruits ou gravement endommagés (dont 118 en Vésubie et 62 Roya).

55 communes des Alpes-Maritimes ont fait l'objet d'un arrêté de classement en zone de catastrophe naturelle au JO du 8 octobre 2020 (6 Roya, 6 Vésubie, 14 Tinée, 9 Estéron, 4 vallées du Var, 16 autres dont littorales).

Au total, 77 communes ont été reconnues en zone de catastrophe naturelle à la suite de cet évènement.

CONTRAT PLAN ÉTAT-RÉGION



Le CPER et la planification écologique

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2021-2027

Préambule

La construction du CPER 2021-2027 dans notre région s'est articulée autour du triptyque « climat, énergie et environnement » et ce afin de proposer une meilleure qualité de vie aux habitants, tant dans les territoires urbains que ruraux, montagnards et littoraux de notre région.

Ainsi, l'objectif global de l'État et de la Région est de franchir un cap dans la concrétisation des mesures nécessaires à l'adaptation du territoire au changement climatique.

En complément du contrat de plan, État et Région ont également œuvré en faveur de la transition écologique, énergétique et environnementale par la mise en place de la Conférence des parties (COP) régionale, officiellement lancée en novembre 2023. Les travaux de cette COP ont permis d'aboutir, en 2024, à l'élaboration d'un plan environnemental ambitieux pour la région.

Le plan régional de transformation écologique et énergétique

Le Plan régional de transformation écologique et énergétique de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur constitue le cadre stratégique partagé entre la Région et l'État pour répondre à l'urgence climatique, énergétique et de préservation des ressources.

Adopté à l'issue de la 2ème COP régionale pour la planification écologique en décembre 2024, ce plan vise à transformer durablement les modes de production, de consommation et d'aménagement du territoire, en tenant compte des spécificités méditerranéennes et alpines du territoire.

Il poursuit **trois ambitions structurantes** :

- 1. Réduire** significativement les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles
- 2. Renforcer** l'adaptation au changement climatique (eau, risques naturels, canicules, feux de forêt)
- 3. Préserver et restaurer** les écosystèmes, la biodiversité et les ressources naturelles, dans une logique de transition juste et territorialisée.

Le plan repose sur une mobilisation collective (collectivités, acteurs économiques, monde agricole, associations, citoyens) et s'organise autour de **sept grands axes de transformation** déclinés en feuilles de route thématiques – chacune assortie d'objectifs, d'actions prioritaires et d'indicateurs de suivi :

La planification écologique et ses feuilles de routes



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MIEUX PRÉSERVER

- Biodiversité, trames écologiques, renaturation, forêt
- Préservation des sols, de la ressource en eau et des milieux naturels
- Mer



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MIEUX SE DÉPLACER

- Transport des voyageurs
- Transport de biens



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MIEUX SE LOGER

- Rénovation énergétique des bâtiments
- Urbanisme durable, sobriété foncière, adaptation des territoires aux risques climatiques



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MIEUX PRODUIRE

- Produire l'énergie
- Produire les biens



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MIEUX SE NOURRIR

- Transition agricole et alimentaire, souveraineté alimentaire, réduction des impacts environnementaux
- Optimisation de l'irrigation



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MIEUX CONSOMMER

- Économie circulaire, réduction des déchets
- Achats responsables, évolution des pratiques de consommation
- Organiser le tourisme et les événements sportifs et culturels

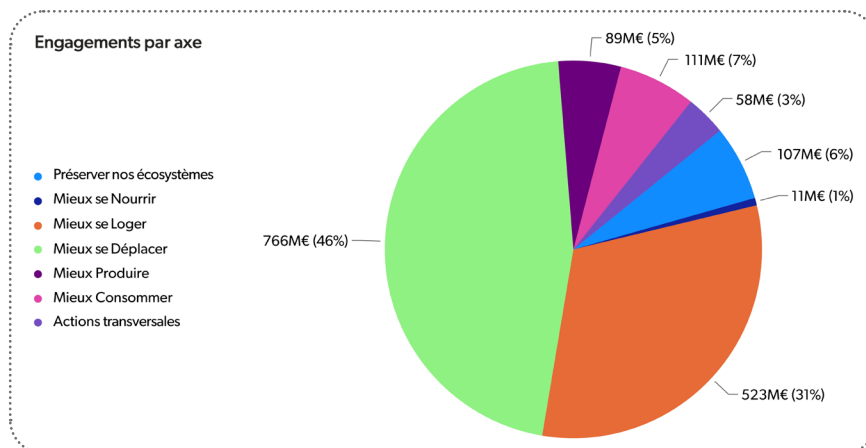


PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE ACTIONS TRANSVERSALES

Lancée en 2024, l'évaluation du CPER 2021-2027 à l'aune de la planification écologique a pour objectif principal d'analyser le profil des opérations financées dans le cadre du contrat de plan à la lumière des grands axes et feuilles de route définies lors des COP régionales.

L'analyse a permis de démontrer que le CPER 2021-2027 s'inscrit parfaitement dans les feuilles de route qui accompagnent le plan régional de transition écologique et énergétique.

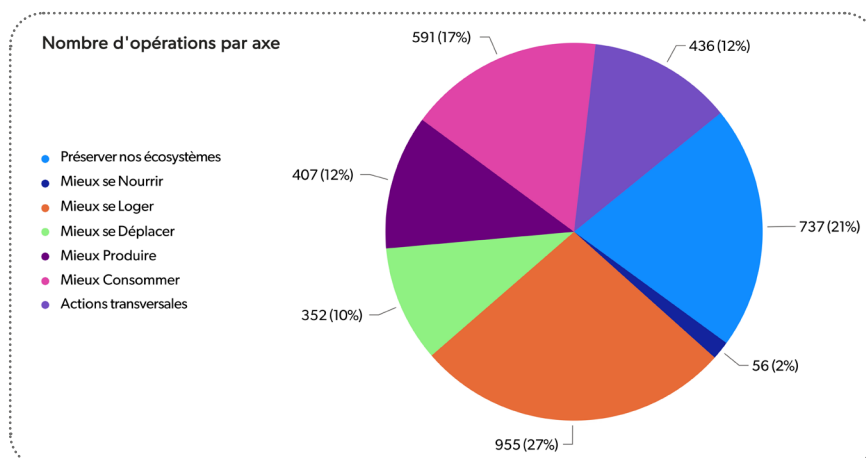
Crédits engagés 2021-2025 par axe



L'analyse en montants engagés met en exergue le poids des investissements réalisés en matière d'infrastructures de transports. Ainsi, 46 % des crédits engagés par l'État et la Région entre 2021 et 2025 s'inscrivent dans l'axe « Mieux se déplacer ». On y retrouve les derniers engagements du CPER 2015-2020 dont le volet transport a été prolongé de deux ans mais aussi les premiers engagements relatifs aux opérations inscrites dans le volet mobilités 2023-2027 (dont les projets du Grand port Maritime de Marseille, voire notamment la fiche « Systèmes de production photovoltaïque en toiture et sur les parkings des bassins »).

Ce volet mobilités inclut les protocoles relatifs aux Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2030 (voire notamment la fiche opération « Amélioration de la desserte ferroviaire des Alpes du Sud entre Briançon et Marseille en vue des JOP 2030 ») et à la zone industrialo-portuaire (ZIP) Fos-Berre. Cet axe structurant du CPER va poursuivre sa montée en puissance lors des prochaines années.

Nombre de projets



L'État et Région ont soutenu en priorité des opérations relevant de l'axe « Mieux se loger » qui concerne principalement la construction et/ou la rénovation énergétique des bâtiments

publics, l'urbanisme et l'aménagement durable du territoire ainsi que la rénovation de logements. On retrouve notamment dans cette catégorie les opérations relatives à l'immobilier universitaire (logements étudiants, travaux sur les campus), volet structurant du CPER 2021-2027. Pour illustrer, il est possible de se référer à la fiche relative à l'opération de « Construction de la résidence Trotabas » à Nice inscrite dans le catalogue projets du présent bilan.

Les autres axes les plus représentés sont ensuite la préservation et la valorisation des écosystèmes (737 opérations – voire notamment les fiches opérations « Travaux de restauration et de reméandrage de l'Eygoutier et de la Planquette » et « Installation, maintenance, suivi de 180 nurseries pour poissons dans 5 ports » inscrites au présent bilan) et celui relatif à l'amélioration de nos modes de consommation (591 opérations, dont 201 concernent l'économie circulaire et la gestion des déchets et 327 le tourisme et les grands événements). Sur le volet économie circulaire et gestion des déchets, on peut consulter notamment les fiches « Accompagnement de la mise en place de la tarification incitative pour la collecte des ordures ménagères » et « Déploiement d'un service de mise à disposition de tenues réutilisables, traçables et fabriquées localement pour remplacer les vêtements de blocs opératoires ».

Crédits engagés 2021-2025 par axe et feuille de route



Cette analyse par axe et feuille de route du plan régional de transition écologique et énergétique permet de mettre en avant le profil des opérations CPER engagées par l'État et la Région sur la période 2021-2025, orientées vers l'aménagement durable et équilibré du territoire régional. Ces orientations se traduisent principalement par le soutien à des opérations d'urbanisme ou relatives à la construction et la rénovation des logements et des bâtiments publics, d'infrastructures de transports et de desserte fine du territoire.

Évaluation du CPER 2021-2027

L'évaluation du CPER se fonde également sur la méthode « I4CE », développée par l'Institut de l'économie pour le climat (Institute for Climate Economics) permettant de réaliser des analyses sous l'angle climatique et environnemental. Cette méthodologie est aussi utilisée pour le « budget vert » de la Région.

Les principales composantes de cette méthode sont :

1. L'Auto-évaluation en utilisant des critères spécifiques liés au climat.

2. Les principaux enjeux climatiques de la taxonomie européenne :

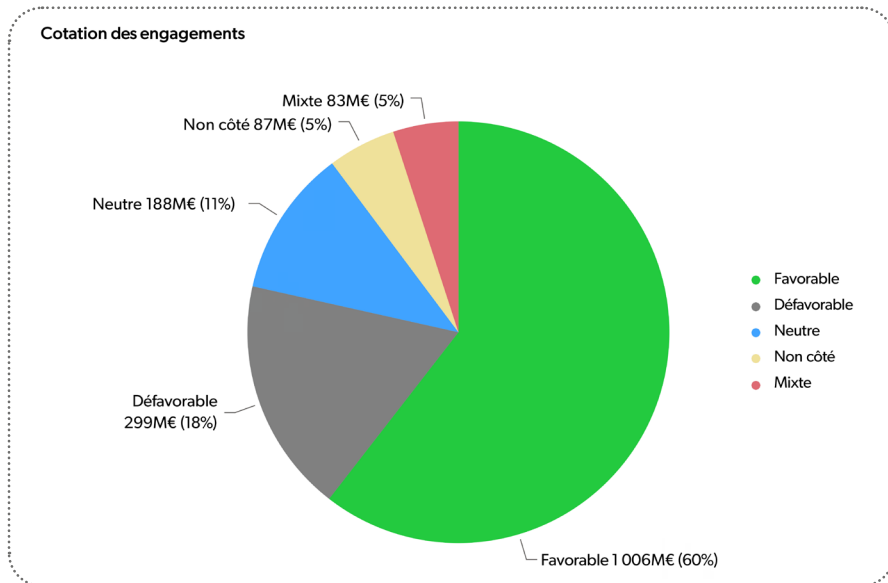
La méthode prend en compte les principaux enjeux climatiques de la taxonomie européenne :

- L'atténuation du changement climatique : réduire ou prévenir les émissions de gaz à effet de serre.
- L'adaptation au changement climatique : réduire la vulnérabilité aux effets du changement climatique.
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines : préserver et gérer durablement les ressources en eau.
- La transition vers une économie circulaire : promouvoir la réutilisation, le recyclage et la réduction des déchets.
- La prévention et le contrôle de la pollution : réduire les émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol.
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes : conserver et restaurer les habitats naturels et la biodiversité.

3. La cotation qui permet d'évaluer les actions et de les classer selon l'échelle :

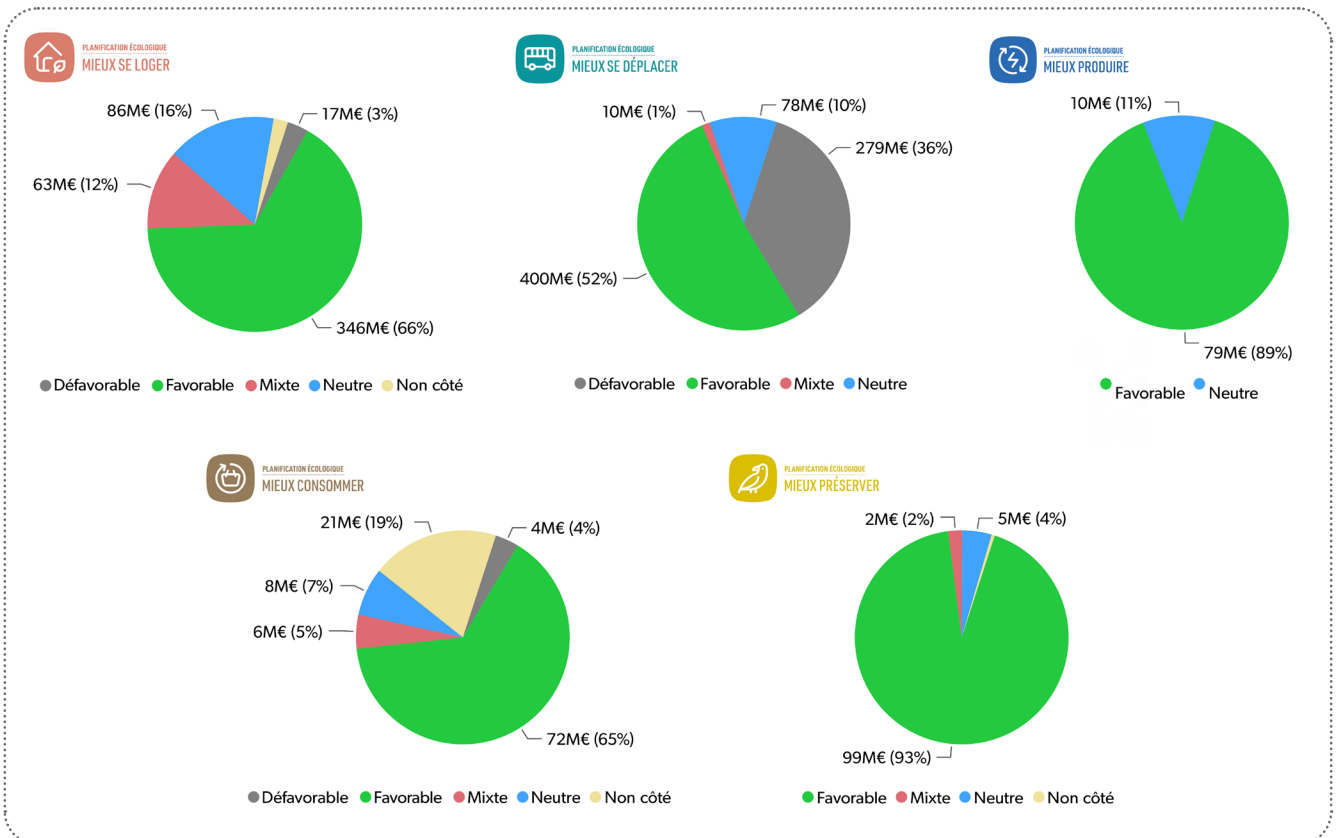
- Favorable : action qui contribue positivement à au moins un des enjeux climatiques sans qu'il y ait d'impact négatif sur les autres enjeux
- Défavorable : action qui aggrave un ou plusieurs enjeux, sans impact sur les autres enjeux
- Mixte : action qui contribue positivement à un ou plus plusieurs enjeux mais qui aggrave au moins un enjeu
- Neutre : action sans impact notable sur les enjeux climatiques et environnementaux (ni positif, ni négatif).
- Non coté : action impossible à qualifier ou sans lien direct avec les enjeux environnementaux.

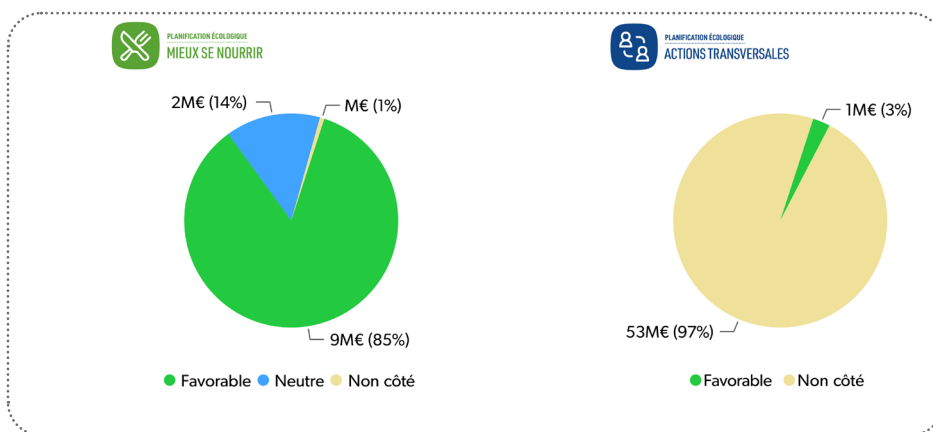
Cotation des crédits engagés 2021-2025



L'évaluation met en évidence qu'une part majoritaire des crédits engagés par l'État et la Région (58 %) ont un impact favorable sur les enjeux climatiques et environnementaux, confirmant la contribution positive du CPER à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à la préservation des ressources et de la biodiversité.

Cotation des crédits engagés par axe et feuille de route





Entre 2021 et 2025, les engagements financiers État/Région traduisent une mobilisation significative en faveur de projets positifs pour l'environnement, en particulier en matière d'aménagement, de mobilités durables, de production et de consommation plus responsables.

Cette analyse permet également d'identifier des marges de progression, notamment sur les actions à impact mixte, défavorable ou non coté, qui appellent une vigilance accrue et un renforcement de l'éco conditionnalité.

Ainsi, le CPER 2021-2027 s'inscrit pleinement dans la dynamique régionale de transformation écologique et énergétique, en cohérence avec les orientations stratégiques issues de la COP régionale et du Plan régional de transformation écologique et énergétique.

CONTRAT PLAN ÉTAT-RÉGION

Exemples
de projets engagés
en 2025

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2021-2027



Projets valorisés dans le cadre du bilan 2025



2025

PROJET

Réalisation d'un atlas des zones de ruissellement intense et valorisation des résultats auprès des acteurs locaux

Mesure

1. Transition climatique

Sous-mesure

Amélioration de la connaissance et de la culture du risque



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE LOGER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS



Maître d'ouvrage

Syndicat Mixte de l'Argens

Calendrier

2025-2026

Coût total

156 000 €

Localisation

Bassin versant de l'Argens
(83)

Participation financière

État : 78 000 €
Région : 40 000 €

Descriptif et objectifs

Le projet a pour objectif de réaliser une cartographie fine des axes de ruissellement et des zones d'accumulation à l'échelle du bassin versant de l'Argens, avec une estimation des hauteurs et des vitesses, permettant une caractérisation homogène de l'aléa « ruissellement » sur l'ensemble du territoire. L'étude intègre deux approches complémentaires :

- Phase 1 : une analyse cartographique et topographique globale, mais à maille fine, tenant compte de la topographie (sol et sur sol), des capacités d'infiltration, ainsi que de l'occupation des sols, avec une analyse des flux permettant d'estimer les hauteurs et vitesses,
- Phase 2 : au niveau des zones urbaines et/ou à enjeux forts nécessitant une approche plus détaillée et précise : des modélisations hydrauliques tenant compte des éléments précédents, mais également d'éléments structurants tels que les bâtis, les canaux ou encore les réseaux pluviaux, dans la mesure du possible.

Cette cartographie sera notamment mise à la disposition des services de l'État (DDTM notamment), des communes et des EPCI (services techniques, urbanisme et aménagement) en vue d'une meilleure prise en compte des risques liés au ruissellement dans l'aménagement du territoire et la gestion de crise. Un accès du grand public à ces données est également prévu.

2025

PROJET

Restauration de la rivière Florièye dans la traversée de Taradeau

Mesure

1. Transition climatique

Sous-mesure

Adaptation et résilience face aux risques naturels majeurs



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRÉSERVER



PLAN CLIMAT
LA TERRE



© site internet SMA

Maître d'ouvrage

Syndicat Mixte de l'Argens

Calendrier

2026

Coût total

1 705 000 € TTC

Localisation

Taradeau (83)

Participation financière

État : 852 500 €
Etat (Fonds Vert) : 150 000 €
Région : 170 500 €
Agence de l'Eau : 40 000 €

Descriptif et objectifs

Cette opération vise à restaurer le bon fonctionnement de la Florièye et à réduire le risque d'inondation dans la traversée de Taradeau.

Le scénario d'aménagement retenu est issu d'une concertation approfondie avec l'ensemble des partenaires, afin de concilier restauration hydraulique, hydromorphologique et écologique avec la faisabilité financière du projet.

Les travaux prévus, à l'issue de la maîtrise d'œuvre au niveau projet et de la maîtrise foncière, portent notamment sur : l'augmentation de capacité et la restauration morphologique du cours d'eau sur 1 200 m ; le confortement minéral du talus routier de la RD 73 sur environ 30 m ; l'aménagement d'une zone d'expansion de crues d'environ 8 000 m² en aval, en compensation hydrologique des interventions menées en amont. L'ensemble vise à améliorer durablement la gestion des crues sur ce secteur tout en renforçant la résilience écologique de la Florièye.

PROJET

Installation d'une unité de méthanisation sur la station d'épuration Haliotis à Nice

Mesure

2. Transition énergétique

Sous-mesure

Appui à la production d'ENR&R et réseaux de chaleur et de froid



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRODUIRE



PLAN CLIMAT
L'ÉNERGIE



Image générée par l'IA

Maître d'ouvrage

Régie Eau d'Azur

Calendrier

2024 - 2030

Coût total

7 221 493 €

Localisation

Nice (06)

Participation financière

ADEME : 1 416 292 €
Région : 750 000 €

Descriptif et objectifs

Haliotis est parmi les grands projets de station d'épuration en France.

La méthanisation ou digestion anaérobie des boues est un procédé biologique qui permet une dégradation importante des matières organiques présentes dans les boues d'épuration, par fermentation bactérienne productrice de méthane.

Les intérêts de la méthanisation dans le cas du nouveau complexe Haliotis sont multiples : réduction de la quantité de boues à évacuer et baisses des consommations de réactifs chimiques utilisés.

Ce procédé produit du biogaz qui, une fois épuré, est injecté sous forme de bio méthane dans le réseau de gaz de ville. La production de biogaz est estimée à 6,5 millions de Nm³/an soit l'équivalent de la consommation annuelle de 10 750 logements (sur base RT 2012). Cette production permet d'éviter 10 000 T CO₂/an soit l'équivalent de l'empreinte carbone annuelle de 900 personnes.

Cette nouvelle filière de traitement des boues permettra de limiter fortement les rotations de poids lourds pour l'export des boues hors du département des Alpes-Maritimes.

La participation financière de l'ADEME ne porte que sur la partie valorisation du biogaz.

2025

PROJET

Travaux de géothermie sur le campus du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) de Joseph Aiguier à Marseille

Mesure

2. Transition énergétique

Sous-mesure

Appui à la production d'ENR&R et réseaux de chaleur et de froid



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRODUIRE



PLAN CLIMAT
L'ÉNERGIE



Maître d'ouvrage

Centre National de la Recherche Scientifique

Calendrier

2026

Coût total

778 043 €

Localisation

Marseille (13)

Participation financière

Région : 350 119 €

Descriptif et objectifs

Le CNRS a décidé d'alimenter une partie des bâtiments du campus de Joseph Aiguier à Marseille par de la géothermie pour couvrir des besoins de chaleur et de froid. Pour cela une étude de faisabilité financée par la Région a été réalisée. Elle a conclu à la faisabilité du projet et à une ressource disponible à 185 m de profondeur.

Le projet prévoit le forage de 28 sondes à 185m de profondeur. Les 4 bâtiments à alimenter représentent une surface chauffée de 4784 m², un des bâtiment de 885 m² présentant actuellement une consommation de chauffage supérieure au ratio maximum autorisé, ce qui le classe en passoire énergétique.

Les besoins totaux de chaleur sont de 390 MWh/an et les besoins de froid de 428 MWh/an. L'énergie renouvelable extraite du sous-sol représentera 352 MWh/an de chaud 74MWh/an de froid soit respectivement 90% des besoins de chaud et 17% des besoins de froid.

2025

PROJET

Installation d'une géothermie marine avec le développement d'un réseau de chaleur urbain à Port Saint Louis du Rhône (13)

Mesure

2. Transition énergétique

Sous-mesure

Appui à la production d'ENR&R et réseaux de chaleur et de froid



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRODUIRE



PLAN CLIMAT
L'ÉNERGIE



Maître d'ouvrage

ENGIE ENERGIE SERVICES

Calendrier

2025-2027

Coût total

3 486 131 €

Localisation

Port-Saint-Louis-du-Rhône
(13)

Participation financière

ADEME : 1 320 739 €

Descriptif et objectifs

Le projet consiste d'une part en la construction d'une centrale de production, qui abritera l'ensemble des nouveaux équipements de production énergétique pour une puissance de 1,5 MW chaud et 1,17 MW froid (moyens de production sur le primaire - bassin de tranquillisation, échangeur en titane de récupération sur eau de mer, 3 Thermo Frigo Pompes permettant une production simultanée de froid et de chaud-, environnement chaufferie, système de régulation GTC).

Il s'agira également de créer un réseau de chaleur 4 tubes avec 649 m de réseau de chaud et de froid pour distribuer une énergie présentant un taux EnR&R supérieur à 73% à 2 bâtiments composés de logements

Objectif énergétique :

La quantité annuelle prévisionnelle d'énergie renouvelable issue de l'installation de thalassothermie pour la première phase de développement (2026 - 2029) est de 4500 MWh chaud et 1100 MWh froid soit une économie de 648t CO2 évités/an.

2025

PROJET

Animation de la mise en oeuvre de la stratégie régionale "Espèces Animales Exotiques Envahissantes"

Mesure

3. Transition écologique

Sous-mesure

Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRÉSERVER



PLAN CLIMAT
LA TERRE



Nombre d'espèces animales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes par groupes taxonomiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2023 © ARBE

Maître d'ouvrage

Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement

Calendrier 2025

Coût total

147 906 €

Localisation

Territoire régional

Participation financière

État : 30 000 €

Descriptif et objectifs

En co-coordination avec la DREAL, la Région, l'Office Français de la Biodiversité et en lien avec les conservatoires, il est prévu d'assurer l'animation et la mise en œuvre de la stratégie régionale « Espèces Animales Exotiques Envahissantes », ainsi que sa diffusion et son suivi. La gouvernance instaurée début 2025 sera également animée et structurée dans ce cadre.

L'ARBE prendra en charge une partie des actions opérationnelles, notamment la veille et la formation sur les espèces exotiques envahissantes, la diffusion des outils d'accompagnement technique et financier, ainsi que la rédaction de fiches espèces destinées au grand public, aux gestionnaires et aux professionnels. Après identification des espèces prioritaires, des fiches spécifiques seront élaborées, y compris pour les espèces bénéficiant d'un statut de protection. Un plan de communication dédié aux Espèces Animales Exotiques Envahissantes sera construit en cohérence avec la stratégie de communication de l'ARBE.

Enfin, un rapport technique viendra consolider l'ensemble des travaux engagés.

PROJET

Actualisation de plusieurs zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) marines en région PACA

Mesure

3. Transition écologique

Sous- mesure

Soutien aux programmes
biodiversité, milieux naturels,
milieux aquatiques

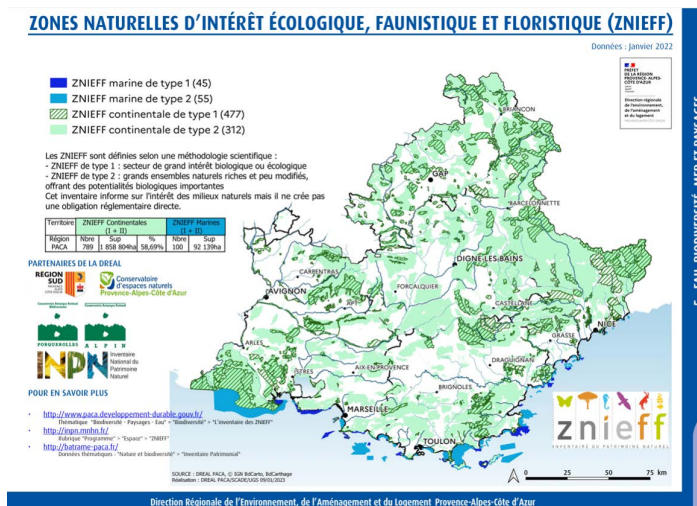


PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

MIEUX PRÉSERVER



PLAN CLIMAT
.....
LA MER



Maître d'ouvrage

GIS POSIDONIE

Coût total

10 000 €

Participation financière

État : 10 000 €

Calendrier 2025

Localisation

Territoire régional

Descriptif et objectifs

À la suite de la mise à jour des référentiels espèces et habitats, le Groupement d'Intérêt Scientifique Posidonie a entrepris l'actualisation de plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) marines en région Provence Alpes Côte d'Azur.

Cette démarche s'inscrit dans un processus d'amélioration continue de l'inventaire et s'aligne sur les objectifs de l'inventaire ZNIEFF, à savoir l'identification, la localisation et la description des territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces et les habitats marins.

En fonction des besoins spécifiques et des zones à prioriser, identifiés par la DREAL PACA et ses partenaires lors d'échanges en amont et au démarrage du projet, le GIS Posidonie a procédé à l'actualisation d'un nombre défini de sites ZNIEFF marines.

Cette actualisation des inventaires d'espèces et d'habitats est effectuée exclusivement à partir de données existantes (littérature scientifique, bases de données nationales ou internationales, données institutionnelles, etc.) en priorisant les bases de données produites notamment par l'Agence de l'eau et l'OFB.

2025

PROJET

Administration des données Faune et pilotage du système d'information régionale du patrimoine naturel Silene

Mesure

3. Transition écologique

Sous-mesure

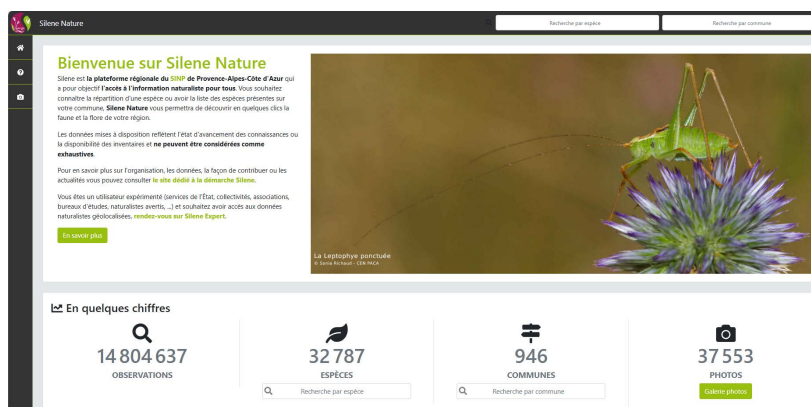
Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRÉSERVER



PLAN CLIMAT
LA TERRE



Maître d'ouvrage

Conservatoire d'Espaces Naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Coût total

128 000 €

Participation financière

État : 105 000 €

Calendrier

2025

Localisation

Territoire régional

Descriptif et objectifs

Le projet doit permettre d'augmenter la qualité et la qualité des données mises à disposition, d'oeuvrer à la préservation de la biodiversité par la valorisation collective des données sur le patrimoine naturel, et de contribuer à l'aide à la décision par une prise en compte du patrimoine naturel.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur assure la gestion et le traitement des données centralisées relatives à la faune : réception, standardisation, validation, diffusion et exports.

Il anime les partenariats, mobilise les expertises et propose les évolutions nécessaires de la charte et de l'outil Silene pour répondre aux différentes demandes des adhérents ou des utilisateurs.

PROJET

Mise à jour des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) continentales

Mesure

3. Transition écologique

Sous-mesure

Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRÉSERVER



PLAN CLIMAT
LA TERRE

**Maître d'ouvrage**

Conservatoire botanique national Méditerranéen de Porquerolles (CBNMED)

Calendrier 2025

Coût total

10 000 €

Localisation

Départements 06, 13, 83, 84

Participation financière

État : 10 000 €

Descriptif et objectifs

Le Conservatoire botanique national Méditerranéen de Porquerolles procède à une actualisation des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) continentales. Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue de la connaissance relative aux espèces et aux espaces naturels en région.

Pour cela, le CBN Méditerranéen procède d'une part à des prospections sur le terrain, et s'appuie d'autre part sur les données existantes. L'actualisation des formulaires se fait en coordination avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

De nouvelles ZNIEFF pourront être également définies à l'issue de cette actualisation.

2025

PROJET

Restauration des continuités écologiques en faveur de la Chevêche d'Athéna

Mesure

3. Transition écologique

Sous-mesure

Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRÉSERVER



PLAN CLIMAT
LA TERRE



Chevêche d'Athéna © R.Freze

Maître d'ouvrage

Ligue de Protection des Oiseaux

Calendrier 2025

Coût total

42 000 €

Localisation

Territoire régional

Participation financière

Région : 15 000 €

Descriptif et objectifs

Le projet prévoit une analyse agro-écologique et territoriale de l'aire d'occupation régionale de la Chevêche d'Athéna, permettant d'identifier les habitats utilisés, les filières agricoles concernées ainsi que les communes et intercommunalités présentant les enjeux les plus forts.

Il inclut la conception d'un diagnostic communal type pour repérer les éléments paysagers favorables à la conservation de l'espèce, tels que les cabanons agricoles ou les vieux arbres. Des fiches conseils simplifiées et accessibles seront rédigées afin de guider la mise en œuvre d'actions concrètes, comme la construction et la pose de nichoirs ou la plantation d'arbres et de haies.

Le projet prévoit également la mobilisation, la formation et l'accompagnement des bénévoles de la LPO et des partenaires pour installer et suivre les aménagements définis, en lien avec les élus locaux et les agriculteurs.

Enfin, des actions de sensibilisation seront menées auprès des scolaires et du grand public.

2025

PROJET

Création d'un Centre Régional de Sauvegarde des Chiroptères

Mesure

3. Transition écologique

Sous-mesure

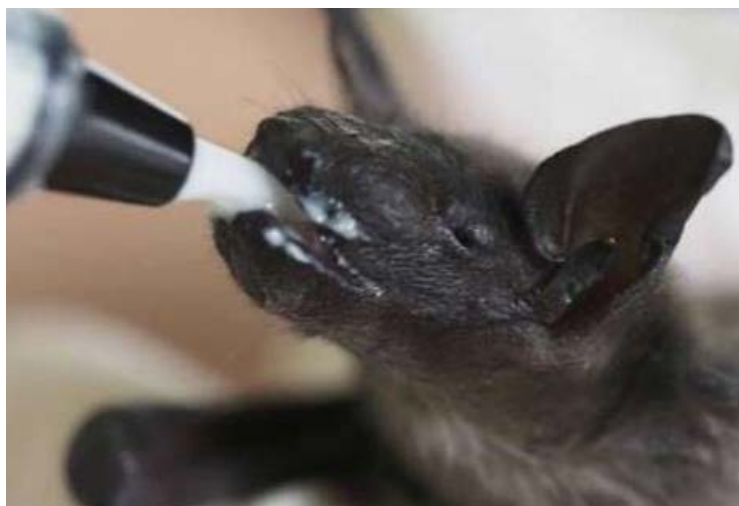
Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRÉSERVER



PLAN CLIMAT
LA TERRE



Maître d'ouvrage

Association Groupe de Chiroptères de Provence

Calendrier 2025

Coût total

50 584 €

Localisation

Saint Étienne les Orgues (04)

Participation financière

Région : 40 000 €

Descriptif et objectifs

Avec 30 espèces, la région Sud abrite la plus importante diversité d'espèces de chauves-souris de France métropolitaine et malheureusement les populations s'effondrent dans notre région.

Le projet consiste à créer un centre de soins et de sauvegarde des Chiroptères, destiné à recevoir et soigner les chauves-souris blessées. C'est un outil indispensable pour limiter les pertes et soutenir les efforts de conservation.

Il aura une vocation régionale et bénéficiera de l'expérience de spécialistes.

Il contribuera à une dynamique de territoire ainsi qu'à une démarche territoriale et sectorielle en entrant dans le cadre des politiques de conservation suivantes :

- * Le Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères (PNA) et sa déclinaison régionale ;
- * La Stratégie Globale pour la Biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur (SGB) ;
- * L'accord international Eurobats.

2025

PROJET

Projet inter-parcs : « PASTECC »
Pastoralisme, Adaptation et Suivi des Trames
Écologiques face au Changement
Climatique

Mesure

3. Transition écologique

Sous- mesure

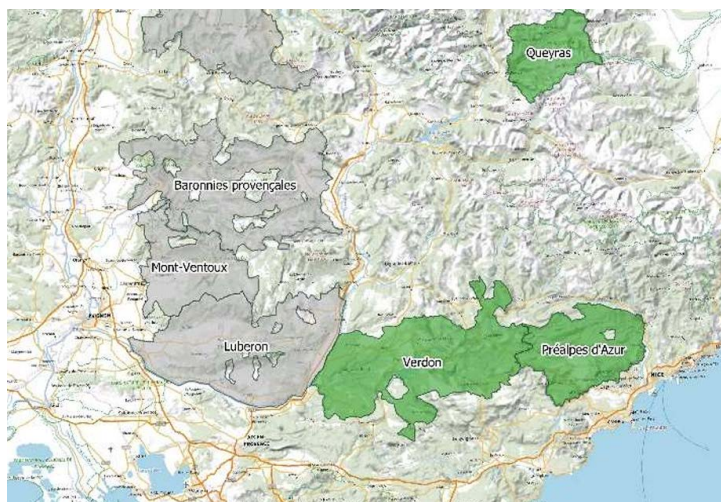
Soutien aux programmes
biodiversité, milieux naturels,
milieux aquatiques



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRÉSERVER



PLAN CLIMAT
LA TERRE



Maître d'ouvrage

PNR Préalpes d'Azur

Calendrier

2025-2029

Coût total

390 273 €

Localisation

PNR du Verdon
PNR du Queyras
PNR Préalpes d'Azur
(04, 05, 06 et 83)

Participation financière

Région : 78 055 €
FEDER : 234 163 € (demandé)

Descriptif et objectifs

Le projet réunit trois Parcs naturels régionaux du Massif alpin autour d'une coopération visant à créer un observatoire des espaces pastoraux intermédiaires, aujourd'hui peu représentés dans les dispositifs existants mais essentiels pour la trame écologique et pastorale alpine. Il prévoit aussi des actions de réouverture de milieux afin de restaurer leurs fonctionnalités écologiques et pastorales. L'animation territoriale, notamment via des journées techniques avec les éleveurs, constitue un levier central pour articuler observation, gestion et restauration. Le programme, déployé sur quatre ans (2025-2029), intègre les temps nécessaires à la mise en place de l'observatoire et à la réalisation de travaux de réouverture.

Les résultats attendus portent sur la mise en place d'outils partagés de diagnostic et de suivi, une meilleure appropriation des enjeux de biodiversité et de pastoralisme, un dialogue renforcé entre acteurs, ainsi que des actions démonstratives pouvant inspirer d'autres démarches régionales ou nationales.

2025

PROJET

Etudes pour la reconnexion hydraulique entre les étangs de Bolmon et de Berre

Mesure

3. Transition écologique

Sous-mesure

Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRÉSERVER



PLAN CLIMAT
LA TERRE



Maître d'ouvrage

GIPREB

Calendrier 2025

Coût total

180 000 €

Localisation

Berre l'Étang
(13)

Participation financière

Région : 10 000 €

Descriptif et objectifs

L'étang de Bolmon, vaste de 578 ha, reçoit l'essentiel de ses apports en eau douce de la Cadière (84 % de son volume), complétés par des résurgences. Il communique avec le canal de Marseille au Rhône (dit canal du Rove) via des «fenêtres» et plusieurs zones de surverse le long de la digue.

La lagune est également reliée à l'étang de Berre par trois bourdigues, dont deux sont aujourd'hui obstruées. Seule la bourdigue de Châteauneuf-les-Martigues assure encore des échanges, tandis que les deux étangs restent séparés par le cordon du Jai.

Faute de renouvellement suffisant de ses eaux et en raison de forts apports du bassin versant, Bolmon présente un état écologique dégradé marqué par une hyper-eutrophisation.

Pour améliorer durablement la qualité de ses eaux, le Groupement d'Intérêt Public de Restauration de l'Étang de Berre (GIPREB), en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille Provence et le Conservatoire du littoral, prévoit des travaux visant à restaurer les échanges hydrauliques entre Bolmon, l'étang de Berre et le canal du Rove.

PROJET

Travaux de restauration et de reméandrage de l'Eygoutier et de la Planquette

Mesure

3. Transition écologique

Sous-mesure

Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatique

AVANT-PROJET DE RENATURATION DE L'EYGOUTIER

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRÉSERVER



PLAN CLIMAT
LA TERRE

**Maître d'ouvrage**

Syndicat de gestion de l'Eygoutier

Calendrier

2026-2027

Coût total

2 456 585 €

Localisation

La Garde (83)

Participation financière

Région : 736 976€

Descriptif et objectifs

Depuis 2020, le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier (83) mène des études de faisabilité pour rétablir le bon fonctionnement écologique de l'Eygoutier et de son affluent, la Planquette. Ces études ont révélé une forte dégradation morphologique de l'Eygoutier (lit rectiligne, berges hautes, dynamique sédimentaire quasi nulle, ...) et des dysfonctionnements sur la Planquette. Elles ont permis d'établir un programme de travaux.

Ainsi, le projet vise à restaurer les fonctionnalités écologiques de l'Eygoutier et de la Planquette, en reméandrant les lits, en reprofilant les berges avec l'implantation de ripisylves et en créant des zones humides. Environ 1 800 m de linéaire de l'Eygoutier et 450 m de la Planquette seront renaturés. Le chantier, prévu pour 2026, permettra une restauration complète de l'hydrosystème avec une amélioration conséquente de l'espace de mobilité des cours d'eau et le renforcement de la biodiversité et des continuités écologiques.

Ce projet est également inscrit dans la phase 2 du Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Iles d'or (2023-2027).

2025

PROJET

Travaux de requalification des espaces publics du quartier St Chamand à Avignon (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain)

Mesure

3. Transition écologique

Sous-mesure

Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels, milieux aquatiques



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE LOGER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS



© ANRU

Maître d'ouvrage

Société Publique Locale (SPL) Grand Avignon
Aménagement

Calendrier

2025 - 2028

Coût total

12 091 430 €

Localisation

Avignon (84)

Participation financière

Agence de l'eau : 1 269 950 €
Grand Avignon Agglomération : 1 209 143 €
ANRU : 1 088 228 €

Descriptif et objectifs

Avec le renouvellement urbain des espaces publics du quartier St Chamand engagé dans le cadre de la convention NPNRU, plusieurs objectifs environnementaux sont poursuivis pour transformer le quartier en espace public durable et résilient. Le projet prévoit la démolition progressive de plusieurs bâtiments, la suppression de zones de stationnement, la réduction des voies de circulation, et l'aménagement de voies piétonnes et pistes cyclables. L'espace sera réorganisé avec une végétalisation importante.

Le financement de l'agence de l'eau cible intègre :

- la désimperméabilisation d'une grande partie des voiries et stationnements avec de nouveaux revêtements infiltrants au niveau des zones piétonnes et piste cyclable. Les surfaces imperméables seront réduites de 43% ;
- l'aménagement de zones végétalisées de type noues d'infiltration enherbées, fosses de stockholm en creux, et l'intégration de prairies hydrauliques en légère dépression. Les espaces verts seront augmentés de 21 % ;
- l'infiltration des eaux de ruissellement qui seront gérées en surface et dirigées par nivellement vers les ouvrages d'infiltration (12 955 m² de surface d'infiltration), en dehors des eaux de toiture.

2025

PROJET

Installation, maintenance, suivi de 180 nurseries pour poissons dans 5 ports

Mesure

3. Transition écologique

Sous-mesure

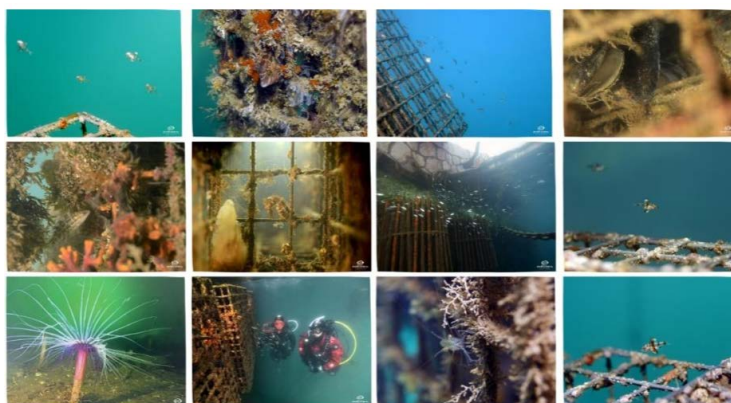
Développement de la résilience du littoral face au changement climatique



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRÉSERVER



PLAN CLIMAT
LA MER



Maître d'ouvrage

PORTELO

Calendrier 2025

Coût total

358 770 €

Localisation

Participation financière

État (AERM) : 179 385 €
Région : 42 183 €

Toulon
La Seyne sur Mer
Saint Mandrier
(83)

Descriptif et objectifs

PORTELO est la société délégataire de la métropole Toulon Provence Méditerranée pour la gestion et l'exploitation des cinq ports de la rade de Toulon. Elle mène un programme de restauration écologique pour compenser la disparition d'habitats naturels liée aux aménagements portuaires.

Sur l'ensemble des cinq ports, le projet comprend le déploiement de 180 nurseries artificielles de type Biohut, leur maintenance, leur suivi scientifique, ainsi que l'installation de supports pédagogiques.

Une étude de faisabilité sur la restauration des herbiers de cymodocées sera également menée en vue d'un projet ultérieur.

Le projet comprend des actions de sensibilisation qui s'appuieront sur l'organisation d'événements, d'inaugurations et de journées portes ouvertes destinées notamment aux élèves des communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer et Saint-Mandrier, ainsi que sur la diffusion de supports pédagogiques, d'expositions photographiques et de contenus audiovisuels.

2025

PROJET

Études et travaux de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) de la station d'épuration de Gourdon

Mesure

3. Transition écologique

Sous-mesure

Ressources en eau et travaux hydrauliques



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRÉSERVER



PLAN CLIMAT
LA TERRE



Maître d'ouvrage

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Calendrier

2025-2026

Coût total

284 000€

Localisation

Gourdon (06)

Participation financière

Région : 85 200 €

Descriptif et objectifs

Le projet porté par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) consiste à étudier puis mettre en œuvre une filière de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) sur la station d'épuration de Gourdon, afin de produire une ressource en eau alternative destinée à des usages communaux urbains (arrosage des espaces verts et nettoyage des voiries).

Dans un contexte de tension croissante sur la ressource en eau, accentuée par les épisodes de sécheresse récents (été 2022, hiver 2023), le projet de la CASA vise à réduire les prélèvements dans le milieu naturel et sécuriser certains usages communaux en période de crise, maintenir les espaces verts qui jouent un rôle important dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains et favoriser plus globalement une gestion durable et raisonnée de la ressource en eau. Le projet prévoit ainsi la création d'une filière REUT avec un débit de production de 2 m³/h

Le projet comprend dans un 1er temps la réalisation d'une étude de faisabilité avec un volet technico-économique puis étude de la mise en place du traitement tertiaire de la STEP, étude réglementaire et élaboration du dossier de demande d'autorisation. Après obtention de l'autorisation de la filière REUT, les réseaux et les ouvrages de distribution seront réalisés.

Pour mener à bien ce projet, la CASA s'appuie sur l'expertise d'un bureau d'études spécialisé. La CASA a déjà porté et réalisé ce type de projet sur d'autres secteurs de son périmètre.

2025

PROJET

Travaux de modernisation du périmètre d'irrigation de l'ASA du canal de Peyrolles

Mesure

3. Transition écologique

Sous-mesure

Ressources en eau et travaux hydrauliques



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE NOURRIR



PLAN CLIMAT
LA TERRE



Maître d'ouvrage

Association Syndicale de propriétaires du canal de Peyrolles

Calendrier

2024 - 2028

Coût total

4 675 385 €

Localisation

Peyrolles en Provence (13)

Participation financière

Agence de l'eau : 2 285 192 €
Région : 1 021 116 €
Département 13 : 350 000 €

Descriptif et objectifs

Dans le cadre de l'appel à projet FEADER « Modernisation des infrastructures hydrauliques agricoles », l'Association Syndicale de propriétaires du canal de Peyrolles a présenté un projet de modernisation de son périmètre à des fins de rationalisation des usages en eau, dans le contexte du changement climatique.

Le périmètre irrigué, actuellement de façon gravitaire (2 000 ha), s'étend dans la plaine de la Durance, terre alluviale particulièrement fertile, sur une superficie de 287 ha où l'agriculture est dominée par les grandes cultures et la culture fourragère.

Le projet, particulièrement ambitieux, regroupe plusieurs types de travaux visant une réduction importante des consommations d'eau sur les trois périmètres de l'ASA. Il permet d'atteindre un volume d'économies d'eau conséquent, estimé à 52 % par rapport à l'état actuel de référence. Cette performance est d'autant plus déterminante que les ressources mobilisées par l'ASA sont classées comme prioritaires pour la préservation et la restauration de l'équilibre quantitatif :

- La Basse Durance est identifiée comme une ressource « en équilibre à préserver »;
- Le Réal de Jouques, prélevé en direct, est considéré comme une ressource sous tension et fait l'objet d'une vigilance particulière dans le programme de mesures du SDAGE.

2025

PROJET

Accompagnement de la mise en place de la tarification incitative pour la collecte des ordures ménagères

Mesure

4. Économie circulaire et déchets

Sous-mesure

Soutien en investissement aux projets d'unités de gestion de proximité



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX CONSOMMER



PLAN CLIMAT
LES DÉCHETS



Maître d'ouvrage

Provence Alpes Agglomération

Calendrier 2025

Coût total

4 700 000 M€

Localisation

Participation financière

État : 1 200 000 M€
Région : 1 170 000 M€

Territoire de la
Communauté
d'Agglomération (04)

Descriptif et objectifs

Provence Alpes Agglomération, territoire de 48 136 habitants, a engagé une modernisation complète de sa gestion des déchets.

Depuis le 1er janvier 2025, l'ensemble des habitants est collecté en apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles, les emballages et les papiers.

En parallèle, la collectivité déploie le tri à la source des biodéchets via compostage individuel, sites partagés et collecte dédiée sur l'axe Château-Arnoux-Saint-Auban / Digne-les-Bains.

Pour accompagner la mise en place de la tarification incitative (TEOMI), la collectivité va équiper l'ensemble du territoire avec :

- des contrôles d'accès sur les colonnes d'ordures ménagères.
- des systèmes de comptage des levées pour les usagers non ménagers soumis à la redevance spéciale.

Ces équipements permettront de fiabiliser la part variable de la TEOMI, fondée sur le nombre d'ouvertures ou de levées, et d'améliorer la maîtrise des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets.

2025

PROJET

Agrandissement d'un atelier de réparation du matériel électroménager

Mesure

4. Économie circulaire et déchets

Sous-mesure

Soutien en investissement aux projets d'unités de gestion de proximité



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX CONSOMMER



PLAN CLIMAT
LES DÉCHETS



Maître d'ouvrage

SMICTOM Serre-Ponçon

Calendrier 2025

Coût total

80 000 €

Localisation

Participation financière

Région : 18 000 €
ADEME : 18 000 €

Embrun
(05)

Descriptif et objectifs

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de Serre-Ponçon, via sa Ressourcerie labellisée Atelier Chantier d'Insertion depuis 2013, fait face à une croissance continue des apports, des collectes et de la fréquentation du magasin. Pour accompagner cette dynamique et répondre aux besoins des usagers, le projet vise à développer un véritable atelier professionnel dédié à la réparation du matériel électroménager. L'enjeu est d'augmenter le taux de réemploi, de soutenir l'économie circulaire locale et de renforcer l'accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion.

Ce projet consiste à réaménager et agrandir les locaux existants afin de créer un atelier fonctionnel, équipé et organisé pour mener des réparations complètes.

Le nouvel atelier « électroménager » sera dédié au test et à la réparation des équipements collectés, réalisés par un encadrant spécialisé, et par des salariés en insertion, formés et titulaires de l'habilitation électrique requise.

Ce projet bénéficiera directement aux salariés accompagnés, mais aussi, plus largement :

- * aux usagers du territoire,
- * à la dynamique de réemploi,
- * à la réduction des déchets électroménagers.

2025

PROJET

Déploiement d'un service de mise à disposition de tenues réutilisables, traçables et fabriquées localement pour remplacer les vêtements de bloc opératoires

Mesure

4. Économie circulaire et déchets

Sous-mesure

Soutien en investissement aux projets d'unités de gestion de proximité



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX CONSOMMER



PLAN CLIMAT
LES DÉCHETS



Maître d'ouvrage

ProtectUS

Calendrier 2025

Coût total

2 524 468 €

Localisation

Participation financière

ADEME : 461 640 €

Marseille
(13)

Descriptif et objectifs

ProtectUS propose une alternative durable aux vêtements de bloc opératoire jetables. Face à l'impact environnemental du jetable et la dépendance aux importations, l'entreprise a développé un modèle de mise à disposition de tenues réutilisables (>200 lavages), traçables et fabriquées localement.

Fort des retours positifs d'expérimentations, le projet MedInLoop vise l'industrialisation du service ProtectUS avec trois volets complémentaires :

- 60 000 vêtements réutilisables et 90 armoires pour remplacer le jetable en bloc opératoire.
- Digitalisation de la supply chain : traçabilité, facturation automatisée, indicateurs CO₂/CSRD.
- Nouveaux vêtements patients (kimonos, blousons) testés en conditions réelles.

Le déploiement s'échelonne sur 3 ans, avec une production locale et un pilotage numérique de l'économie circulaire.

Le projet pourrait générer 33 emplois.

2025

PROJET

Création d'une ressourcerie et un tiers-lieu maritimes à Port-Saint-Louis-du-Rhône

Mesure

4. Économie circulaire et déchets

Sous-mesure

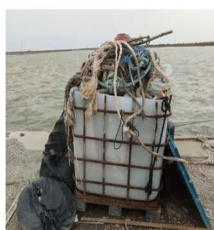
Soutien en investissement aux projets d'unités de gestion de proximité



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX CONSOMMER



PLAN CLIMAT
LES DÉCHETS



Maître d'ouvrage

La Tribu Maritime

Calendrier

2025

Coût total

85 457 €

Localisation

Port Saint Louis du Rhône
(13)

Participation financière

ADEME : 47 667 €
Fondation MACIF : 4 000 €
Groupe NGE : 3 000 €

Descriptif et objectifs

Le projet de l'association est de créer une ressourcerie et un tiers lieu maritimes à Port Saint Louis du Rhône.

Les activités seront centrées sur la mise en place d'une filière Réemploi / 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) des déchets et ressources maritimes et nautiques.

Dans une logique d'évitement de déchets et d'économie circulaire, les déchets et ressources seront prélevés directement auprès des ports de plaisance partenaires et des particuliers.

Le lieu et la ressourcerie seront prétextes à accueillir des groupes scolaires, des particuliers et des organisations pour les sensibiliser, à travers l'organisation d'ateliers et de visites apprenantes, à la protection du littoral, au cycle des déchets et de la matière, au réemploi et à l'inclusion par la mer.

2025

PROJET

Création d'une aire de compactage des végétaux à Caumont-sur-Durance

Mesure

4. Économie circulaire et déchets

Sous-mesure

Soutien en investissement aux projets d'unités de gestion de proximité



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX CONSOMMER



PLAN CLIMAT
LES DÉCHETS



Maître d'ouvrage

Grand Avignon

Calendrier 2025

Coût total

677 600 €

Localisation

Participation financière

Région : 50 000 €

Caumont-sur-Durance
(84)

Descriptif et objectifs

Le projet consiste en l'aménagement et l'exploitation d'une plateforme de compactage de végétaux sur le territoire de la commune de Caumont sur Durance.
Le site n'accueillera que des végétaux. Toutefois des bennes seront présentes sur le site pour trier les éventuels indésirables trouvés au milieu des végétaux (ferrailles, autres).

Le système retenu pour cette plateforme est celui d'un terrain plat, avec deux compacteurs de déchets qui seront accessibles via une manœuvre de marche arrière.

Les usagers déposent directement les déchets verts dans l'emplacement réservé. Les bennes seront régulièrement compactées par un agent pour libérer de la place. Une fois la benne pleine, l'évacuation se fait dans les mêmes centres de broyage qui sont en contrat avec l'Agglomération.

Une zone de récupération de déchets verts broyés sera mise à disposition des usagers afin de réaliser du paillage à leurs domicile.

2025

PROJET

Recyclage de réfractaires de déchets internes par carbo-réduction

Mesure

4. Économie circulaire et déchets

Sous-mesure



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX CONSOMMER



PLAN CLIMAT
LES DÉCHETS



Maître d'ouvrage

SEPR Le Pontet - Société Européenne de Produits Réfractaires

Calendrier 2025-2027

Coût total

658 000 €

Localisation

Le Pontet (84)

Participation financière

ADEME : 165 000 €

Descriptif et objectifs

Le projet vise à adapter un four existant sur le site de l'usine SEPR Le Pontet et à l'arrêt depuis 2021. L'objectif est de purifier des calcins externes (réfractaires cruciformes issus des fours verriers en fin de vie) et des déchets internes (non revalorisés actuellement + réorienter certains déchets revendus). Ces déchets internes sont des boues d'usinage produites lors du sciage des blocs réfractaires, riches en zircone et alumine. La moitié de ces boues est enfouie et l'autre suit une valorisation externe. Ce four permettra de volatiliser par carboréduction la silice et certaines impuretés afin d'obtenir une matière en sortie plus riche en zircone et avec moins d'impuretés. Cette dernière pourra être introduite dans les fours de production de la SEPR en tant que matière première suffisamment purifiée pour produire des produits réfractaires à base de davantage de matières premières secondaires.

Objectifs :

- 500 tonnes par an de chutes internes préparées / surtriées / contrôlées, régénérées ou incorporées
- maintien ou création de 2 emplois

2025

PROJET

Jumeau numérique régional en lien avec l'acquisition d'orthophotographies très haute résolution (Ortho THR)

Mesure

5. Ingénierie territoriale

Sous-mesure



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
ACTIONS TRANSVERSALES



PLAN CLIMAT
ACTIONS TRANSVERSALES

Maître d'ouvrage

Région Sud

Calendrier

2022 – 2027

Coût total

2 100 000 €

Localisation

Le territoire régional

Participation financière

Région : 1 296 000 €
FEDER : 804 000 €

Descriptif et objectifs

La Région souhaite constituer un jumeau numérique régional, qui s'inscrit dans le cadre national du « jumeau numérique » porté par l'IGN. Ce dispositif s'appuie sur l'acquisition d'orthophotographies très haute résolution (ORTHO THR) ainsi que la constitution d'un maillage 3D homogène réalisé à partir des prises de vue aériennes, sur l'ensemble du territoire. Ce socle permettra de disposer d'une visualisation réaliste du territoire. Enrichi avec des données complémentaires, tel que le lidar, ou avec des données thématiques sur la mobilité, l'environnement, l'occupation du sol, ou encore couplé à des modèles mathématiques, il sera très utile pour l'évaluation des impacts environnementaux, l'analyse des risques naturels, la visualisation de projets d'aménagement, etc. Un démonstrateur va être réalisé en 2026 et sera dédié aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, sur le cluster briançonnais. Au-delà de cette utilisation, l'ORTHO THR est un outil à haute valeur ajoutée qui peut servir de fond de plan de très grande précision (5 cm). C'est un référentiel utile pour de nombreux usages : planification urbaine, gestion patrimoniale (infrastructures de transport, immobilier, etc.), gestion des risques naturels, supports de communication, etc. L'Europe participe au projet au travers de l'acquisition des orthophotographies sur une partie du territoire.

PROJET

Systèmes de production photovoltaïque en toiture et sur les parkings des Bassins

Mesure

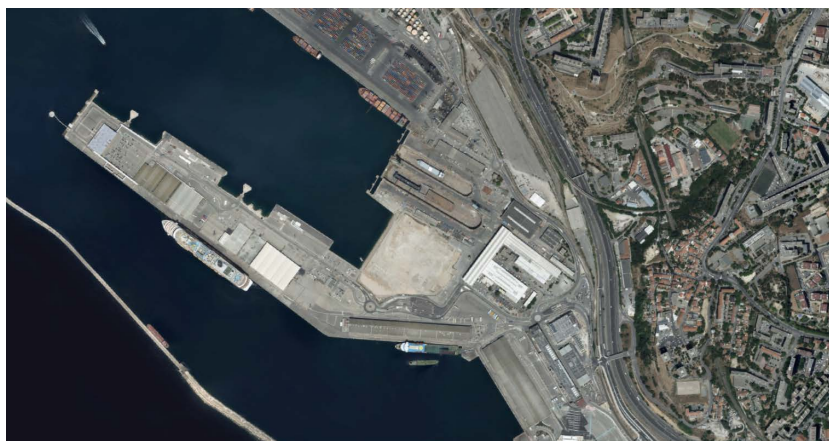
Accélérer la transition du Grand Port Maritime de Marseille

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRODUIRE



PLAN CLIMAT
L'ÉNERGIE

**Maître d'ouvrage**

Grand Port Maritime de Marseille

Calendrier 2026

Coût total

25 000 000 €

Localisation

Marseille (13)

Participation financière

État : 8 500 000 €
Région : 3 800 000 €

Descriptif et objectifs

Dans le cadre du projet global "Connexion Énergétique des Navires A Quai (CENAQ)", le GPMM prévoit notamment, sur son bassin Est, une production locale d'électricité à partir de centrales photovoltaïques (PV) en toiture et en ombrière parking, en vue de satisfaire les besoins énergétiques importants des dispositifs de raccordements électriques à quai déjà existants et à venir pour les navires (de fret et de croisière).

Le coût total du projet s'élève à 135 M€. Il est soutenu par l'État à hauteur de 22,8 M€ et par la Région à hauteur de 14,6 M€.

Après un premier parc d'installations PV en toiture en cours de réalisation, cumulant environ une puissance de 9 MWc, le GPMM entreprend un deuxième parc comparable pour répondre aux enjeux électriques de taille du CENAQ, les navires de croisière pouvant notamment soutirer des appels de puissance jusqu'à 18 MW sur le réseau électrique portuaire.

L'ensemble de ces parcs, dont la production est prévu d'être totalement autoconsommée par le port, induiront en même temps de substantielles économies sur la facture électrique de l'opérateur, en se substituant à l'électricité fournie par le réseau public (Enedis).

PROJET Réaménagement et modernisation de la desserte ferroviaire du môle Gravelleau

Mesure Accélérer la transition du Grand Port Maritime de Marseille

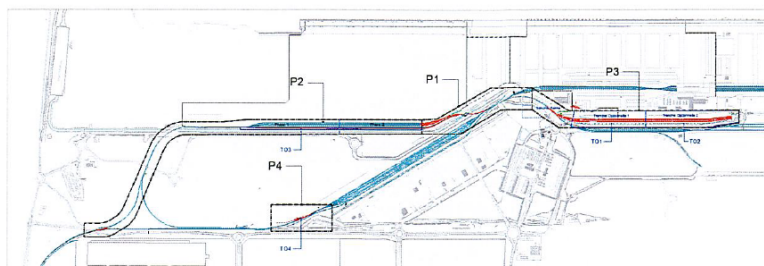
Sous-mesure



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE DÉPLACER



PLAN CLIMAT
L'AIR



Maître d'ouvrage

Grand Port Maritime de Marseille

Calendrier

2020 - 2025

Coût total

27 448 000 €

Localisation

Fos-sur-Mer (13)

Participation financière

État : 5 540 000 €
Région : 6 490 000 €

Descriptif et objectifs

L'objectif du projet est de renforcer la capacité et la performance ferroviaire du GPMM, favoriser le report modal, réduire l'empreinte carbone du transport de marchandises, améliorer la compétitivité logistique du port et structurer une chaîne de transport durable à l'échelle régionale et nationale.

Face à la croissance du trafic conteneurs sur les terminaux de Fos-sur-Mer, le GPMM a engagé une opération d'investissement structurante visant à augmenter la capacité et la fiabilité des infrastructures ferroviaires du môle Gravelleau. Le projet prévoit notamment :

- * la création d'une liaison inter-faisceaux entre terminaux (P1) ;
- * l'amélioration de la desserte ferroviaire du terminal Seayard (sortie directe électrifiée - P2) ;
- * l'adaptation des installations ferroviaires du terminal Fos HoldCo (P3) ;
- * la création de voies de roulement pour portiques ferroviaires sur les terminaux.

Les aménagements permettront à terme de doubler la capacité ferroviaire et de repousser les seuils de saturation.

Le projet est en phase de mise en service.

PROJET Desserte de Digne - RN85**Mesure** Transformer les infrastructures routières**Sous-mesure**PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE DÉPLACERPLAN CLIMAT
L'AIR**Maître d'ouvrage**

Etat

Calendrier 2025-2028**Coût total**

18 900 000 €

Localisation**Participation financière**État : 7 560 000 €
Région : 7 560 000 €Malijai, Mirabeau,
Mallemoisson, Aiglun et
Digne les Bains(04)**Descriptif et objectifs**

Le réaménagement de la RN 85 entre Digne et Malijai couvre 12 km répartis en 7 sections entre le giratoire en sortie Est de Malijai et le rond-point des Ammonites à l'entrée de Digne. Ces travaux visent à renforcer la sécurité des usagers, fiabiliser les temps de parcours, améliorer le cadre de vie des riverains des communes traversées et améliorer l'accès à la ville de Digne-les-Bains.

La solution d'infrastructure retenue prévoit des sections à chaussée bidirectionnelle à 2 voies, la réalisation d'aménagements cyclables, des créneaux de dépassement sécurisés, la fermeture des accès directs, le rétablissement des accès riverains, le réaménagement de carrefours et la reprise d'ouvrages hydrauliques.

Démarrés en 2020 avec la requalification urbaine de la traversée de Mallemoisson (section 4), les travaux se sont poursuivis en 2022 avec la création du giratoire d'Aiglun. Les travaux de la section 3 entre le ravin des Duyes et l'entrée ouest de Mallemoisson, commencés en juin 2024, se termineront en juin 2026. L'aménagement dédié à la circulation piétonne et cyclable (section 7) entre le giratoire des Ammonites et la voie impériale sera mis en service en avril 2026. Les travaux de la section 6 ont débuté en novembre 2025 entre le giratoire d'Aiglun et le Météore.

PROJET Paravalanche La marionnaise - RD1091

Mesure Transformer les infrastructures routières

Sous-mesure



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE DÉPLACER



PLAN CLIMAT
L'AIR



Maître d'ouvrage

Département des Hautes-Alpes (05)

Calendrier 2025-2026

Coût total

14 000 000 € au titre du CPER 21-27

Localisation

Le Monétier-les-Bains (05)

Participation financière

Département 05 : 6 800 000 €
Région : 7 200 000 €

Descriptif et objectifs

Exposés à des conditions climatiques extrêmes, les ouvrages d'art de la RD 1091 doivent faire l'objet de remises à niveau importants.

La galerie de la Marionnaise est un ouvrage essentiel à proximité du col du Lautaret et du carrefour avec le col du Galibier. Elle est implantée dans un secteur soumis aux phénomènes de congères et d'avalanches. Son état de dégradation avancé impose une démolition puis une reconstruction de l'ouvrage.

Les travaux conduits par le Département pour objectifs de :

- Remplacer l'ancienne galerie paravalanche semi-ouverte (datant des années 1960-1970) devenue structurellement fragile par une galerie fermée de 492 m
- Protéger la route contre les avalanches, congères, chutes de pierres et risques naturels. (avec une purge de la falaise amont pour éviter les chutes de blocs et glissements de terrain).
- Assurer la sécurité routière et cyclable, sur un axe très fréquenté, notamment en période estivale (élargissement de 2 mètres pour accueillir deux voies et une bande cyclable).

Pour rappel une première tranche a été financée dans le cadre du CPER 2015-2020 avec une participation de l'État de 2,25 M€.

PROJET

RN 568 : Contournement de
Martigues - Port-de-Bouc

Mesure

Transformer les infrastructures
routières

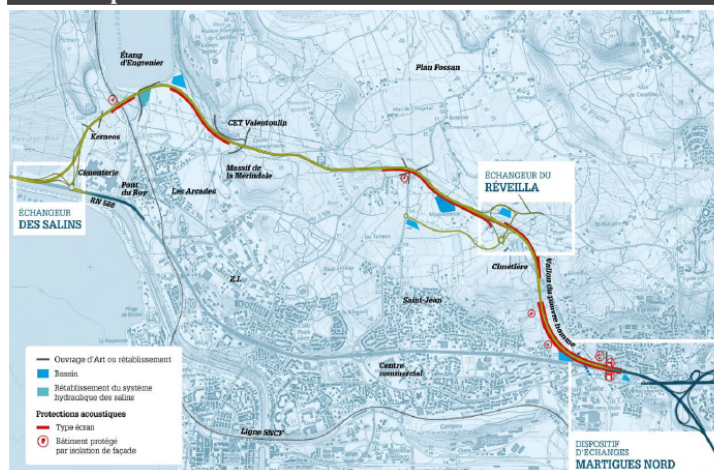
Sous-
mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE DÉPLACER



PLAN CLIMAT
L'AIR

Plan de l'opération

Maître
d'ouvrage

Etat

Calendrier

2025-2030

Coût total

167 000 000 € (hors échangeur Réveilla)

Localisation

Martigues -
Port-de-Bouc
Fos-sur-Mer (13)

Participation
financière

État : 87 000 000 €
Région : 25 000 000 €
Département : 22 500 000 €
Métropole AMP : 22 500 000 €
GPM : 10 000 000 €

Descriptif et objectifs

Le projet de contournement de Martigues/Port-de-Bouc vise à améliorer le cadre de vie des habitants, la sécurité routière des usagers de la RN568 et à adapter les infrastructures aux trafics supportés. Il doit aussi améliorer la desserte multimodale de la ZIP de Fos-sur-Mer et contribuer au développement socio-économique local.

Le contournement prévoit l'aménagement de 7 km de route express avec trois échangeurs desservant Martigues, Port-de-Bouc et Fos-sur-Mer. Il permettra à terme, le déclassement de l'actuelle RN568 et sa requalification en boulevard urbain.

Par ailleurs, un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique (DDAEU) tenant lieu de dérogation espèces et habitats protégés, soumis à enquête publique du 29 septembre au 13 novembre 2025 a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur le 11 décembre 2025.

L'année 2026 permettra de poursuivre les acquisitions foncières et les dégagements des emprises, pour permettre un lancement des travaux en 2027.

PROJET Réaménagement du carrefour de Bonpas

Mesure Transformer les infrastructures routières

Sous-mesure



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE DÉPLACER



PLAN CLIMAT
L'AIR



BONPAS APRÈS 2027

Maître d'ouvrage

Département de Vaucluse (84)

Calendrier 2026-2027

Coût total

42 000 000 €

Localisation

Avignon (84)

Participation financière

Département 84 : 29 500 000 €
État : 5 000 000 €
Région : 7 500 000 €

Descriptif et objectifs

Le carrefour de Bonpas est un nœud routier stratégique reliant l'autoroute A7, Avignon, Cavaillon / Apt et les Bouches-du-Rhône. Sa configuration est saturée, avec plus de 10 000 véhicules par jour sur chaque branche, entraînant de fortes congestions, des reports de circulation sur des voiries inadaptées et un impact environnemental important. Cette situation freine aussi le développement des mobilités alternatives (transports collectifs, vélos, parkings relais). Le réaménagement de ce carrefour par le Département consiste à créer un nouvel axe direct ininterrompu Est-Ouest au Nord des voies actuelles, sans aucun feu tricolore. Six bretelles, sept ponts et deux carrefours giratoires seront aussi construits afin de séparer au maximum chaque flux et que la circulation soit la plus fluide possible d'où qu'on vienne et où qu'on aille.

Ce nouvel aménagement permettra de sécuriser les liaisons cyclables, faciliter l'accès et l'installation d'un futur pôle intermodal, améliorer les accès à l'autoroute A7 via Bonpas, sécuriser les carrefours existants, réduire la congestion routière et fiabiliser les trajets sur l'est d'Avignon. Il permettra aussi d'améliorer le cadre de vie du quartier de Bonpas et de libérer les bords de Durance et assurer la compatibilité avec la consolidation des digues.

PROJET

Amélioration de la desserte ferroviaire des Alpes du Sud entre Briançon et Marseille en vue des JOP 2030

Mesure

Ferroviaire voyageurs

Sous-mesure



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE DÉPLACER



PLAN CLIMAT
L'AIR



ALPES FRANÇAISES 2030

Hôte des Jeux Olympiques
et Paralympiques d'hiver



Maître d'ouvrage

SNCF Réseau

Coût total

342 000 000 €

Participation financière

État : 150 500 000 €
Région : 150 500 000 €

Calendrier

2025-2029

Localisation

Ligne des Alpes
04, 05, 13

Descriptif et objectifs

L'étude d'opportunité menée par SNCF Réseau a analysé les moyens de réduction du temps de parcours des trains entre Marseille et Briançon, ligne en grande partie à voie unique. Elle répond aux enjeux de performance de la desserte vers les sites olympiques alpins, en optimisant le fonctionnement de l'Étoile de Veynes grâce à des aménagements rapides compatibles avec une mise en service fin 2029 maximum. Lancée fin 2023, l'étude a été intégrée au programme de travaux sur l'Étoile de Veynes.

Elle a permis d'engager les études nécessaires (avant-projet, projet et constitution des dossiers de consultation des entreprises pour la phase travaux) en faisant l'objet d'une convention signée le 12 décembre 2025 entre la Région, l'État et SNCF Réseau. Cette contractualisation, (portant sur les branches Est, Sud, et Ouest,) complète les études de la branche Nord conventionnées fin 2024.

L'objectif d'un temps de parcours de 3H40 entre Marseille et Briançon pour certains trains, nécessite la régénération de l'infrastructure ferroviaire, la réouverture de points de croisement technique, la modernisation à certains endroits de la signalisation et l'optimisation des horaires et l'allègement de la desserte des trains dits rapides.

PROJET

Travaux de modernisation de la ligne Nice – Breil-sur-Roya

Mesure

Ferroviaire voyageurs

Sous-mesure
PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE DÉPLACER

PLAN CLIMAT
L'AIR
**Maître d'ouvrage**

SNCF Réseau

Calendrier 2025**Coût total**

74 100 000 €

Localisation**Participation financière**

État : 10 500 000 €
 Région : 54 500 000 €
 Métropole Nice Côte d'Azur : 2 000 000 €
 CA Riviera française : 700 000 €
 CC Pays des Paillons : 100 000 €

Nice
 Breil-sur-Roya
 (06)

Descriptif et objectifs

La ligne ferroviaire entre Nice et Breil a rouvert le 15 décembre 2025, après seize mois de fermeture partielle.

Les travaux ont permis de :

- poursuivre la pérennisation de l'infrastructure de cette ligne
- sauvegarder l'exploitation de la ligne en modernisant ponctuellement des nouvelles zones de voie et en sécurisant des ouvrages d'art ou ouvrages en terre
- permettre l'augmentation de service commercial prévu à partir du service annuel 2026, a minima, jusqu'à l'horizon 2030,
- lever des risques de ralentissement potentiel à court terme liés à l'état de la voie
- lever des ralentissements existants et/ou les risques de ralentissement potentiel à court terme, liés à l'état des ouvrages d'art et des ouvrages en terre

Dès la réouverture, une hausse significative du niveau de service a été mise en oeuvre, avec une fréquence plus que doublée entre Nice et Drap (de 21 à 54 trains par jour) et renforcée entre Drap et Breil sur Roya et vers Tende.

PROJET

Allongement, rehaussement et mise en accessibilité des quais de la gare de Puget-ville

Mesure

Ferroviaire voyageurs

Sous-

mesure



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE DÉPLACER



PLAN CLIMAT
L'AIR

**Maître d'ouvrage**

SNCF Gares & connexions

Calendrier

2025-2027

Coût total

5 794 000 €

Localisation

Puget-ville (83)

Participation financière

État : 14 985 €
Région : 4 811 002 €
SNCF Gares & connexions : 968 013 €

Descriptif et objectifs

L'opération consiste à :

- Allonger les quais existants pour une longueur cible de 220 ml
- Réhausser des quais à 55cm
- Poser des bandes d'éveil à la vigilance
- Poser des portillons de fin de quais
- Reprendre l'éclairage des quais
- Mettre à jour de la signalétique et information voyageurs, du mobilier de quai
- Mettre en place un abri voyageur par quai
- Déposer la TVP existante et poser une passerelle avec ascenseurs sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence LN PCA dans le cadre de la phase 1 du projet LN PCA

La mise en service est prévue en décembre 2027

PROJET

Projet "Mistral" : plateforme multimodale du Site industrialo-portuaire d'Arles

Mesure

Ferroviaire - FRET

Sous-mesure

Développement de terminaux de transport combiné en région



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE DÉPLACER



PLAN CLIMAT
L'AIR

**Maître d'ouvrage**

SAS Mistral

Calendrier

2025

Coût total

6 590 000 €

Localisation

Arles (13)

Participation financière

État : 1 250 000 €
Région : 1 250 000 €
Compagnie Nationale du Rhône : 1 000 000 €

Descriptif et objectifs

Le projet MISTRAL consiste à créer un terminal multimodal sur le site industrialo-portuaire d'Arles, combinant le transport fluvial, ferroviaire et routier, afin de favoriser le report modal et la décarbonation du transport de marchandises. Il renforce l'attractivité économique du port d'Arles et structure un pôle logistique stratégique régional, dans l'axe Méditerranée Rhône Saône. Porté par la SAS Mistral (groupe Combronde, CCI du pays d'Arles) et la CNR, le projet prévoit l'aménagement de 2 km de voies ferrées et l'exploitation d'un espace logistique de 50 000 m², intégrant des solutions décarbonées de transport routier (camions électriques, biocarburants). Ce terminal est conçu pour une capacité de traitement ferroviaire de 45 000 UTI par an et renforce l'armature des chantiers combinés existants d'Avignon et de Marseille au sein du delta rhodanien. Deux axes de fret ferroviaire y sont opérés depuis l'automne 2025 : nord-sud entre Arles et Lille et est-ouest entre Arles et Bordeaux.

Le projet porte l'ambition de créer au moins 30 emplois directs et contribue à la réduction des émissions de CO₂, en transportant l'équivalent de 30 000 camions par an à partir de la troisième année d'exploitation.

PROJET

Réhabilitation et aménagement de friche industrielle Les Bormettes

Mesure

Soutenir les espaces urbains en reconversion

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE LOGER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS

**Maître d'ouvrage**

Méditerranée Porte des Maures

Calendrier

2025 - 2029

Coût total

12 782 567 €

Localisation

La Londe les Maures (83)

Participation financière

État (DSIL) : 3 500 000 €
Région : 3 500 000 €

Descriptif et objectifs

L'aménagement prévu vise à créer sur le secteur des Bormettes à La Londe les Maures, une zone d'activités à haute valeur ajoutée, articulée autour d'un Centre d'excellence Drones et Systèmes d'armes, regroupant R&D, ingénierie, prototypage, intégration et essais.

Cette zone est appelée à accueillir plus de 550 collaborateurs. Le projet entend également mieux relier le site au tissu urbain, en intégrant au nord-est de nouveaux équipements (logements, hôtel, équipement sportif) et en requalifiant l'avenue Schneider pour y développer des mobilités douces, une gestion paysagère des eaux pluviales et des stationnements réorganisés.

Ces interventions contribueront à désenclaver le secteur et à améliorer la qualité des circulations. La revalorisation du littoral fait également partie des objectifs : une promenade en bord de mer et un parc public, en continuité du sentier du littoral, offriront des espaces de détente, de fraîcheur et de rencontre pour les habitants et les visiteurs.

2025

PROJET

Création d'une micro-folie ou "musée numérique"

Mesure

Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX CONSOMMER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS

**Maître d'ouvrage**

Commune de Seyne-les-Alpes

Calendrier 2025**Coût total**

65 000 €

Localisation

Seyne-les-Alpes (04)

Participation financière

État (FNADT) : 20 000 €

Descriptif et objectifs

Située au 3ème étage de la Maison de Pays, place d'Armes à Seyne, la Micro-folie constitue un équipement culturel innovant visant à favoriser l'accès de tous aux œuvres et aux contenus artistiques des grands musées. En s'appuyant sur des outils numériques et des dispositifs interactifs, cet équipement culturel offre un accès à des œuvres de grands musées nationaux grâce au « musée numérique », dispositif porté par le Ministère de la Culture et coordonné par La Villette. Ce programme met à disposition 5 000 œuvres, issues d'un réseau de près de 400 établissements culturels partenaires.

Alliance entre patrimoine et technologies numériques, le musée numérique offre une découverte enrichie et pédagogique des œuvres, complétée par l'usage de casques de réalité virtuelle permettant une immersion totale.

La subvention FNADT a permis de financer les équipements matériels nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de cette structure.

A Seyne, la Micro-folie est ouverte au grand public depuis le début de l'année 2026, propose des visites gratuites certains jours de la semaine et des créneaux réservés pour les publics scolaires.

PROJET

Travaux d'aménagement et de valorisation de trois sites à forte valeur patrimoniale sur les rives du lac de Serre-Ponçon

Mesure

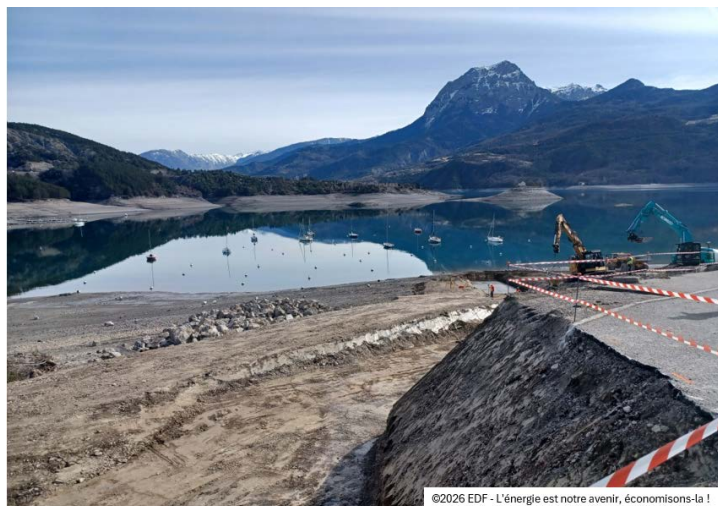
Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRÉSERVER



PLAN CLIMAT
LA TERRE



©2026 EDF - L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Maître d'ouvrage

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon

Calendrier 2025-2026

Coût total

809 850 €

Localisation**Participation financière**

État (FNADT) : 324 000 €

Embrun (05)
Savines-Le-Lac (05)
Lauzet-Ubaye (04)

Descriptif et objectifs

En 2022, une sécheresse historique a fait chuter le niveau du lac de plus de 15 mètres par rapport à sa cote optimale. Les plages étaient à sec, les bateaux à quai, et la tension sur l'eau potable et l'irrigation était à son comble.

Lancé officiellement en 2023 sous l'impulsion de l'État et du SMADESEP, le plan de résilience du lac de Serre-Ponçon doit permettre de répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique. Le projet financé en 2025 est l'une des 60 opérations identifiées (montant global de 18 à 20 M€) dans le cadre du plan. Le projet prévoit de :

- Valoriser l'ancien lit de la Durance, sur la Commune d'Embrun, en zone ludo-environnementale intégrant des espaces de loisirs et des aménagements de mise en valeur de la faune et de la flore ;
- Aménager une « île aux oiseaux » à vocation touristique et pédagogique, sur la Commune de Savines-le-Lac, pour en faire un lieu notamment destiné à la découverte de l'avifaune sauvage du lac de Serre-Ponçon ;
- Mettre en valeur l'ancien village d'Ubaye, sur la Commune du Lauzet-Ubaye, en créer une scénographie explicative relative au village englouti de Serre-Ponçon dans un souci de devoir de mémoire et de valorisation de son patrimoine.

PROJET

Réalisation de l'auditorium du Campus la Plateforme à Marseille

Mesure

Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités

Sous- mesure



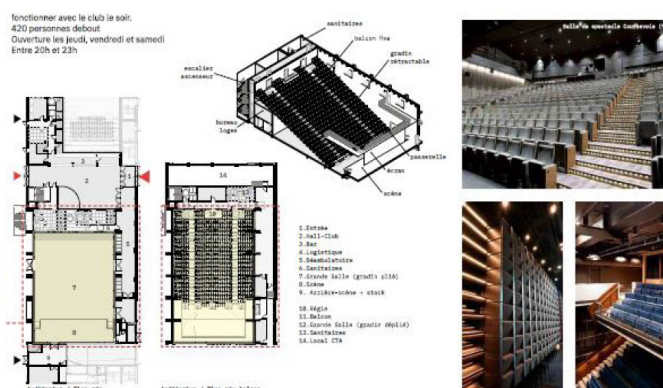
PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

MIEUX SE LOGER



PLAN CLIMAT

PRÈS DE CHEZ VOUS



Maître d'ouvrage

La plateforme Campus

Coût total

2 510 270 €

Participation financière

État (FNADT) : 300 000 €

Calendrier

2025-2026

Localisation

Marseille (13)

Descriptif et objectifs

La Plateforme est une école inclusive qui vise l'excellence en formant de façon innovante des étudiants aux outils, aux nouveaux langages informatiques et aux métiers du secteur numérique.

Elle poursuit un but citoyen et sociétal en étant conçue pour s'adresser à tous les publics : les femmes et les hommes, les jeunes et les moins jeunes, sans diplômes ou diplômés, avec ou sans expérience professionnelle.

Dans le futur Campus de La Plateforme qui pourra cueillir plus de 3000 étudiants dès l'automne 2026, les publics étudiants et riverains du 15eme arrondissement de Marseille se retrouveront dans un lieu central qui est le grand auditorium du Campus (500 places assises et 900 places debout) .

Cet Auditorium sera à la fois le point de rencontre des publics étudiants avec l'accueil d'intervenants de haut niveau, et le principal lieu de diffusion culturelle (spectacle vivant, concert, film).

PROJET

Construction d'un pôle de recherche et de conseil viticole et agricole (Centre du rosé)

Mesure

Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX CONSOMMER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS



Projection en 3D du futur Vitipole de Vidauban. © Jean-Baptiste Ponzo

Maître d'ouvrage

Chambre d'Agriculture du Var
SCI RD PROV

Calendrier

2025-2028

Coût total

6 900 000 €

Localisation

Vidauban (83)

Participation financière

État (FNADT) : 1 200 000 €
Région : 1 200 000 €
Département 83 : 700 000 €

Descriptif et objectifs

Le nouveau Centre du Rosé, en cours de réalisation à Vidauban dans le Var, marque une étape majeure pour la filière des rosés de Provence. Conçu comme un véritable pôle de recherche, d'expérimentation et de conseil viticole et agricole, il remplacera les locaux actuels devenus trop exigus et vieillissants. Le projet, porté par la Chambre d'Agriculture du Var et plusieurs organismes professionnels réunis au sein de la SCI RD PROV représente un investissement global de 6,9 M€.

Le futur bâtiment, plus moderne, performant et durable, offrira 1 400 m² d'espaces de travail et d'innovation, avec des équipements techniques à la pointe pour accompagner la montée en qualité des rosés de Provence.

L'ambition affichée est de faire de Vidauban le centre névralgique de la recherche, de l'innovation et du transfert de connaissances pour une filière en pleine dynamique internationale.

En 2025, l'État a engagé 828 699 € pour la phase 2. La région engagera sa participation à partir de 2026.

PROJET

Itinéraire vélo Carpentras - Mazan

Mesure

Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE DÉPLACER



PLAN CLIMAT
L'AIR

**Maître d'ouvrage**

Commune de Carpentras

Calendrier 2025**Coût total**

733 543 €

Localisation

Carpentras (84)

Participation financière

Région : 146 708 €

Descriptif et objectifs

L'itinéraire cyclable d'environ 4,8 km se déploie au sud-est de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe), reliant les communes de Mazan et de Carpentras.

Le projet a pour objectif de favoriser la pratique cyclable utilitaire et sécurisée en garantissant la desserte des principaux pôles générateurs de déplacements. Cette liaison est inscrite dans le schéma cyclable intercommunal de la CoVe, qui a été reconnu au niveau national comme «Territoire cyclable».

Le projet s'attache à répondre aux problématiques des déplacements du quotidien. En effet, des mouvements pendulaires importants sont constatés chaque jour de semaine entre Carpentras et Mazan. La seule commune de Mazan compte 6000 habitants susceptibles de rejoindre Carpentras pour le travail, les études, ou les activités économiques ou administratives.

Ce projet intercommunal permettra de relier les futurs itinéraires communaux, offrant ainsi une liaison directe en une vingtaine de minutes, entre le centre-bourg de Mazan et le cœur de ville de Carpentras, où se concentrent les principaux services du territoire (et notamment la cité scolaire JH Fabre qui accueille plus de 1600 élèves et 250 agents).

2025

PROJET

Rénovation de la maison Barles

Mesure

Renforcer un modèle de développement rural régional

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE LOGER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS

**Maître d'ouvrage**

Commune de Selonnet (04)

Calendrier 2025**Coût total**

2 082 260 €

Localisation

Selonnet (04)

Participation financière

État (Fonds vert) : 509 670 €
Région : 540 000 €

Descriptif et objectifs

Située au cœur du village de Selonnet, à la jonction entre la place du Champ de Foire et le centre, la maison Barles, ancien corps de ferme de 543 m² acquis par la commune en 2019, fait aujourd'hui l'objet d'un projet de rénovation d'envergure.

La municipalité souhaite restaurer ce bâtiment patrimonial tout en visant le niveau Or du label Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM), avec une démarche exemplaire depuis la conception jusqu'à l'usage. La réhabilitation permettra de préserver l'un des édifices les plus anciens du village et d'en faire un bâtiment très peu énergivore. Le projet contribuera également à la redynamisation du centre ancien de Selonnet.

Il accueillera les locaux administratifs de l'Office National des Forêts, le développement d'une brasserie artisanale, ainsi qu'un espace de coworking et une salle de réunion favorisant l'installation d'activités et la relocalisation d'emplois en zone rurale.

Dans un territoire fortement lié au tourisme, la commune souhaite diversifier son économie, attirer de nouvelles familles et démontrer que le centre ancien peut redevenir un lieu vivant, capable d'accueillir des activités économiques durables.

PROJET

Modernisation de l'éclairage public de dix-neuf communes des Communautés de communes du Guillectrois-Queyras et du Pays des Écrins

Mesure

Renforcer un modèle de développement rural régional

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRODUIRE



PLAN CLIMAT
L'ÉNERGIE

**Maître d'ouvrage**

SIGDEP

Calendrier

2025 - 2027

Coût total

5 936 800 €

Localisation

CC du Guillectrois-Queyras et du Pays des Écrins (05)

Participation financière

État (Fonds vert) : 1 122 000 €
Région : 1 372 801 €
Département 05: 1 200 000 €
Fonds européens : 427 199 €

Descriptif et objectifs

Le projet de modernisation du parc d'éclairage public du Syndicat Intercommunal Guil Durance Eclairage Public (SIGDEP), engagé sur les dix-neuf communes adhérentes, s'inscrit dans une démarche globale d'économies d'énergie, de réduction de la pollution lumineuse et d'amélioration du confort nocturne. Les travaux reposent sur une rénovation complète des points lumineux afin de répondre à plusieurs enjeux : la forte consommation d'énergie liée aux équipements actuels, leur faible efficacité d'éclairage et leur contribution importante aux nuisances lumineuses. La démarche vise à remplacer les ampoules classiques par des luminaires LED pour diminuer les consommations électriques, améliorer la performance énergétique du parc et préserver l'environnement, en particulier la faune et la flore sensibles aux éclairages nocturnes.

Le projet prévoit une réduction de 67 % des puissances installées. La consommation annuelle sera diminuée de 73 %. L'opération permettra de respecter les obligations réglementaires en remplaçant les lampes à vapeur de mercure, d'engager l'ensemble du parc vers des températures de couleur limitées pour réduire les impacts sur la biodiversité, et de mettre en place des extinctions nocturnes partielles ou totales dans certaines communes afin de limiter le phototactisme lié à l'éclairage artificiel.

2025

PROJET

Création d'une citerne de stockage d'eau potable au sein du domaine des Courmettes

Mesure

Renforcer un modèle de développement rural régional

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRÉSERVER



PLAN CLIMAT
LA TERRE

Domaine des
Courmettes


Maître d'ouvrage

L'association A Rocha France Initiatives

Calendrier

2024-2025

Coût total

123 081 €

Localisation

Grasse (06)

Participation financière

État (FNADT) : 98 465 €

Descriptif et objectifs

Le projet consiste en la mise en place d'un système de stockage d'eau stratégique sur le domaine des Courmettes. Cette infrastructure vise à pallier les pénuries estivales accentuées par le changement climatique, sécurisant ainsi l'approvisionnement nécessaire aux activités humaines, agricoles et écologiques du site.

Les objectifs principaux :

1. Pérennité économique : Garantir la survie des activités d'ARFI, d'A Rocha France et des éleveurs locaux (ovins/caprins) en évitant la faillite liée au manque d'eau.
2. Préservation de la biodiversité : Maintenir les écosystèmes rares (mares temporaires) et protéger les espèces menacées (Lézard ocellé, papillons, orchidées) en cohérence avec la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030.
3. Attractivité territoriale : Assurer la continuité de l'accueil gratuit du public (plus de 13 000 visiteurs/an) et le maintien des événements (mariages, séminaires) qui soutiennent l'économie locale et les circuits courts.

PROJET

Piétonnisation du port de Sanary sur Mer

Mesure

Renforcer un modèle de développement rural régional

Sous-mesure
PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE DÉPLACER

PLAN CLIMAT
L'AIR
**Maître d'ouvrage**

Commune de Sanary-sur-Mer

Calendrier 2025-2026**Coût total**

6 623 229 €

Localisation

Sanary sur Mer (83)

Participation financière

État (DSIL) : 200 000 €
 Région : 900 000 €
 Fonds européens FEAMPA : 490 000 €
 Département 83 : 300 000 €

Descriptif et objectifs

Le projet consiste à créer un nouvel espace public ombragé sur le port de Sanary-sur-Mer, en lien direct avec la piétonisation définitive du secteur.

L'objectif est d'offrir une identité renouvelée, qualitative et respectueuse de l'histoire du lieu, tout en permettant une réappropriation apaisée de l'espace par les usagers. L'aménagement prévoit un rehaussement du quai pour renforcer la protection contre la submersion marine, l'intégration des réseaux portuaires, la transplantation des palmiers existants et la valorisation des éléments patrimoniaux grâce à des perspectives soignées et à une mise en lumière dédiée.

Les revêtements de sol, le mobilier urbain et les dispositifs d'éclairage seront conçus pour structurer les usages, accompagner les flux et répondre aux exigences d'exploitation. Une végétation adaptée au climat, complétée par des massifs fleuris, contribuera à rafraîchir l'espace et à améliorer le confort. Le projet intégrera enfin l'ensemble des besoins techniques liés au marché, aux livraisons et à la gestion des déchets afin d'assurer un fonctionnement harmonieux du port et des espaces publics connectés.

PROJET

Étude pour la mise en place de logements pour les saisonniers agricoles du département de Vaucluse

Mesure

Renforcer un modèle de développement rural régional

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE LOGER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS

**Maître d'ouvrage**

SOLIHA 84 + FDSEA de Vaucluse

Calendrier

2025-2026

Coût total

30 800 €

Localisation

Département de Vaucluse

Participation financière

État (FNADT) : 23 299 €

Descriptif et objectifs

En 2024, la FDSEA de Vaucluse, en partenariat avec SOLIHA 84, a répondu à un appel à projets national lancé par la MSA et AGRICA afin de mener une étude sur les besoins en logements pour les travailleurs saisonniers agricoles. Conduite entre 2024 et 2025, cette étude a permis d'identifier, de quantifier et de localiser précisément les besoins sur le territoire. Dans la continuité de ces travaux, et afin d'examiner la faisabilité opérationnelle des scénarios proposés, SOLIHA 84 et la FDSEA de Vaucluse proposent d'engager une nouvelle phase de projet portant sur la réalisation d'études de pré-faisabilité pour trois projets locaux identifiés : la création d'un parc de résidences mobiles ou démontables destiné à l'hébergement des saisonniers ; la mise aux normes ou le changement de destination de logements existants au sein des exploitations agricoles ; la possibilité de développer une ou plusieurs unités d'hébergement dédiées aux saisonniers agricoles, de type Maison des saisonniers, portées par un opérateur externe spécialisé. Dans ce cadre, SOLIHA Vaucluse assurera la conduite des études de faisabilité relatives à la création de places d'accueil ou de logements pour les saisonniers agricoles. La FDSEA de Vaucluse, pour sa part, sera chargée de l'animation territoriale, notamment des liens avec les exploitants et de la mise en œuvre des projets connexes à leur bénéfice.

PROJET

Création d'un terrain de grands jeux en synthétique et d'une piste d'athlétisme

Mesure

Équipements sportifs

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX CONSOMMER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS



© Marie-France Sarrazin - Les plateaux haut et bas du parc des sports de Briançon sont reliés par l'escalier du gymnase.

Maître d'ouvrage

Commune de Briançon

Calendrier

2026-2027

Coût total

1 829 935 €

Localisation

Briançon (05)

Participation financière

Agence nationale du sport : 250 000 €

Descriptif et objectifs

Briançon est une ville sportive de premier rang. Territoire iconique des sports de montagne, la ville accueille chaque année depuis plus de 30 ans les mondiaux de l'escalade, et s'inscrit régulièrement comme une étape phare du tour de France cycliste.

La municipalité de Briançon ne dispose pas d'infrastructure permettant la pratique de l'athlétisme, le terrain de football en stabilisé date des années 1960 et est vétuste.

La ville souhaite moderniser l'actuel Parc des Sports, en se dotant d'une piste d'athlétisme de 400m à 4 couloirs ainsi que d'un terrain de gazon synthétique. Au delà de la pratique des scolaires et clubs locaux, la ville de Briançon compte pouvoir accueillir les fédérations nationales et internationales dans le cadre de leurs stages d'entraînement en altitude.

Avec ce nouvel équipement la ville de Briançon espère offrir une image à la hauteur de son rayonnement sportif international.

Financement région dans le cadre de l'opération globale "Modernisation du parc des sports de Briançon"

PROJET

Extension et rénovation du centre aquatique intercommunal

Mesure

Équipements sportifs

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX CONSOMMER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS

**Maître d'ouvrage**

Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Calendrier

2025-2027

Coût total

14 602 660 €

Localisation

L'Isle-sur-la-Sorgue (84)

Participation financière

État (DSIL) : 2 250 000 €
Agence nationale du sport : 600 000 €
Région : 2 250 000 €
Conseil départemental 84 : 830 000 €

Descriptif et objectifs

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV), en accord avec ses cinq communes, a engagé en 2022 une réflexion ambitieuse pour doter le territoire d'un équipement aquatique complet, à la fois sportif et ludique, accessible à toutes les générations et à proximité de leur lieu de vie.

Le choix s'est porté sur une solution équilibrée : la rénovation et l'extension de la piscine existante à L'Isle-sur-la-Sorgue, territoire labellisé "Villes actives et sportives" et "Terre de Jeux 2024". Ce projet permet de répondre aux priorités identifiées, tout en maîtrisant les dépenses et en évitant toute pression fiscale supplémentaire pour les habitants.

Ce nouveau projet répond à trois objectifs majeurs :

- Garantir l'apprentissage du savoir-nager pour tous les élèves du primaire sur l'ensemble du territoire intercommunal.
- Réduire l'impact environnemental grâce à des performances élevées en matière de consommation d'eau et d'énergie.
- Respecter un cadre budgétaire soutenable, avec un coût maîtrisé, financé sans alourdir la fiscalité locale.

PROJET

Construction d'une résidence étudiante à Saint Jean d'Angely

Mesure

1. Vie étudiante

Sous-mesure

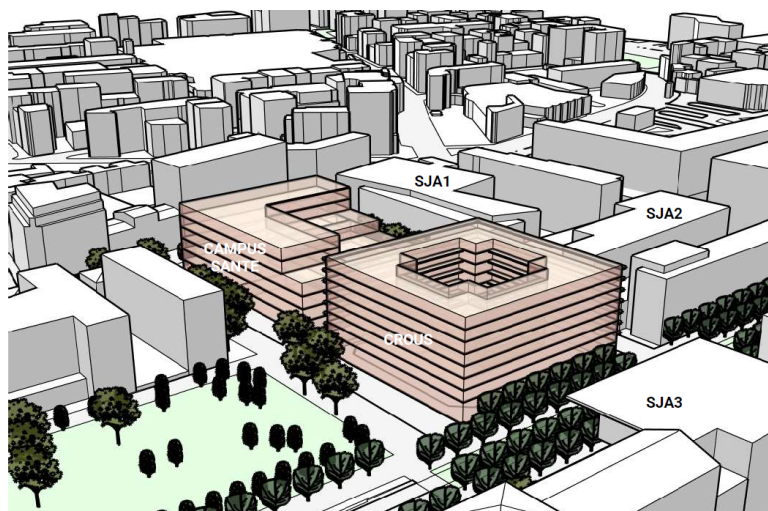
Offrir aux étudiants des conditions de vie et d'études en phase avec les impératifs environnementaux et la transition numérique



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE LOGER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS

**Maître d'ouvrage**

CROUS Nice Toulon

Calendrier

2025-2028

Coût total

26 000 000 €

Localisation

Nice (06)

Participation financière

État : 3 500 000 €
Région : 3 500 000 €
Département 06 : 1 717 000 €
Métropole NCA : 990 000 €
Ville Nice : 990 000 €

Descriptif et objectifs

Le territoire niçois est marqué par un fort déficit en logement social étudiant, la ville de Nice comptant 40 670 étudiants (chiffres 2023-2024), la part des 10 % soit 4067 logements n'est pas atteinte puisque le déficit est de 964 logements.

Compte tenu de l'arrivée de 2 500 étudiants d'ici les prochaines années au sein du campus santé qui regroupera l'ensemble des formations de santé sur le site de Saint Jean d'Angély il apparaît nécessaire de corréliser l'offre de formation avec une offre en logement étudiant.

La construction d'une résidence composée de 340 logements étudiants ainsi que d'un restaurant universitaire viendra répondre en partie au besoin dans ce secteur.

L'ouverture est prévue pour septembre 2028.

PROJETConstruction de la résidence
Trotabas**Mesure**

1. Vie étudiante

**Sous-
mesure**Offrir aux étudiants des conditions
de vie et d'études en phase avec
les impératifs environnementaux
et la transition numériquePLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE LOGERPLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS**Maître
d'ouvrage**

CROUS Nice Toulon

Calendrier 2025**Coût total**

7 000 000 €

Localisation

Nice (06)

**Participation
financière**

État : 1 137 000 €
 Région : 900 000 €
 Département 06 : 378 000 €
 Métropole NCA : 125 000 €
 Ville Nice : 375 000 €

Descriptif et objectifs

Pour répondre au manque de logement étudiants sur le territoire niçois, déjà confronté à un important déficit en logements sociaux étudiants, le CROUS développe un projet de construction d'une nouvelle résidence universitaire sur le campus Trotabas, qui accueille les formations en Droit. Ce secteur étant prisé des étudiants, le développement de l'offre de logement est très attendu.

Le projet vise à construire sur l'emprise d'un ancien terrain de tennis, une résidence de 76 logements dont 4 PMR sur 6 niveaux. Cette résidence comprendra une salle de sport et une laverie. Une attention particulière du maître d'ouvrage est portée sur l'enveloppe du bâtiment et son isolation afin d'optimiser les consommations énergétiques (utilisations de matériaux spécifiques et d'énergie renouvelable : panneaux photovoltaïques).

La nouvelle résidence viendra en complémentarité de la résidence Les Colinettes existante à 30 mètres, ce qui permettra de mutualiser équipements, personnels et services. Les étudiants bénéficieront d'une situation géographique idéale : proximité immédiate d'un restaurant universitaire (50 mètres), ainsi que des installations sportives de l'Université.

La mise en service de cette résidence est prévue pour septembre 2026.

PROJET

Réaménagement du site Espace Philippe Séguin : bibliothèque universitaire et espaces étudiants

Mesure

1. Vie étudiante

Sous-mesure

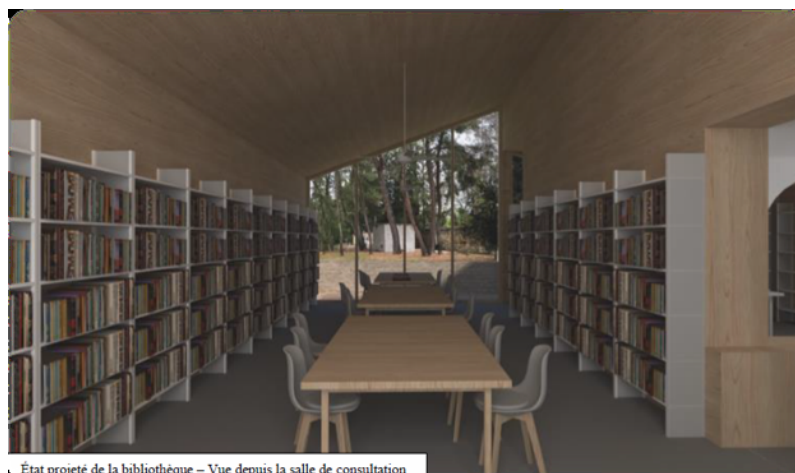
Offrir aux étudiants des conditions de vie et études en phase avec les impératifs environnementaux et la transition numérique



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE LOGER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS



État projeté de la bibliothèque – Vue depuis la salle de consultation

Maître d'ouvrage

Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence

Calendrier

2025-2029

Coût total

4 400 000 €

Localisation

Aix-en-Provence (13)

Participation financière

État : 1 400 000 €
Région : 500 000 €

Descriptif et objectifs

Le projet de réaménagement du site Espace Philippe Séguin porté par Sciences Po Aix s'inscrit au cœur de la priorité régionale visant à améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants.

Il consiste à transformer en profondeur le site universitaire afin de proposer des espaces plus modernes, plus fonctionnels et adaptés aux nouveaux usages académiques comme à la transition environnementale. L'opération prévoit l'extension de la bibliothèque universitaire, aujourd'hui saturée, pour offrir des capacités d'accueil renforcées, des espaces de travail collaboratif et une meilleure intégration du numérique.

Elle inclut également la création d'espaces de vie étudiante, permettant de soutenir la dynamique associative, de favoriser la convivialité et d'accompagner les activités pédagogiques informelles.

Le projet comprend enfin l'aménagement des espaces extérieurs, avec notamment la réalisation d'un city-parc, pour proposer un campus plus ouvert, plus vert et plus propice aux mobilités douces.

PROJET

Création d'un pôle de formations paramédicales sur le site Nord de la faculté des Sciences médicales et paramédicales

Mesure

1. Vie étudiante

Sous-mesure

Offrir aux étudiants des conditions de vie et d'études en phase avec les impératifs environnementaux et la transition numérique



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE LOGER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS

**Maître d'ouvrage**

Aix Marseille Université

Calendrier

50 000 000 €

Coût total

50 000 000 €

Localisation

Marseille (13)

Participation financière

État : 10 000 000 €
Région : 10 000 000 €
Département 13 : 7 000 000 €
Métropole AMP : 7 000 000 €
Ville Marseille : 4 000 000 €
CMA CGM : 5 000 000 €

Descriptif et objectifs

Opération emblématique de l'université, ce projet consiste à créer un pôle de formation paramédicales d'envergure régionale intégrant des objectifs environnementaux ambitieux.

Le projet prévoit l'édification de 8000m² dédiés aux formations paramédicales. Ces nouveaux espaces seront composés de nombreux locaux de formation dont des salles de simulation et des locaux tertiaires pour les enseignants et les directions d'instituts. Ce projet se veut exemplaire en matière de développement durable et fonctionnellement innovant.

La construction de ce bâtiment est indispensable pour le regroupement stratégique des trois IFSI, de l'école des Sciences de la réadaptation, de l'école des sciences infirmières et de l'IFSI universitaire. Le projet prévoit la démolition d'une partie des bâtiments existants et la construction d'un bâtiment neuf.

Les services aux étudiants étant essentiels au développement du site, le projet prévoit également la création d'un restaurant universitaire, d'une bibliothèque, d'espaces de travail partagés et de tiers-lieux dédiés à la vie du site.

PROJET OHP - GEO**Mesure**

2. Recherche et innovation

Sous-mesure

Une recherche d'excellence rayonnant sur les écosystèmes d'innovation régionaux



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
ACTIONS TRANSVERSALES



PLAN CLIMAT
ACTIONS TRANSVERSALES

**Maître d'ouvrage**

CNRS

Calendrier

2023-2027

Coût total

1 180 000 €

LocalisationAlpes de Haute Provence
(04)**Participation financière**

État : 180 000 €
Région : 600 000 €
INSU : 375 000 €
Pytheas : 25 000 €

Descriptif et objectifs

Le projet OHP-GEO vise à moderniser et renforcer les capacités d'observation atmosphérique de l'Observatoire de Haute-Provence, un site reconnu internationalement pour ses mesures du climat et de la qualité de l'air depuis plus de 40 ans. Grâce à l'automatisation et à la mise à niveau d'instruments essentiels (comme les lidars et les capteurs de gaz), ainsi qu'à l'achat de nouveaux équipements performants, le site pourra continuer à suivre l'évolution de l'ozone, des aérosols, du CO₂, du méthane et d'autres polluants atmosphériques. Ces observations, réalisées du sol jusqu'à la haute atmosphère, sont indispensables pour comprendre les effets du changement climatique et pour valider les satellites européens qui surveillent l'atmosphère.

Au delà de la recherche, le projet soutient aussi la formation et la transition environnementale dans la région. Les nouveaux équipements et la rénovation des bâtiments permettront d'accueillir étudiants, chercheurs, ingénieurs et acteurs publics pour se former aux enjeux du climat et de la qualité de l'air. Le projet renforcera les collaborations avec les laboratoires d'Aix-Marseille Université, les réseaux internationaux d'observation et les acteurs régionaux de l'environnement, tout en soutenant l'innovation et l'activité économique autour des technologies de mesure atmosphérique.

PROJET

MICROVOLT

Mesure

2. Recherche et innovation

Sous-mesure

Une recherche d'excellence rayonnant sur les écosystèmes d'innovation régionaux



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
ACTIONS TRANSVERSALES



PLAN CLIMAT
ACTIONS TRANSVERSALES

Microscale Thermophoresis
« gamme NanoTemp's Monolight »



Maître d'ouvrage

CNRS Provence et Corse

Calendrier

2024 - 2026

Coût total

4 160 000 €

Localisation

Marseille (13)

Participation financière

État : 250 000 €
Région : 1 000 000 €
Département 13 : 1 000 000 €
Métropole AMPM : 500 000 €
Ville Marseille : 60 000 €

Descriptif et objectifs

Le projet MICROVOLT vise à mieux comprendre le fonctionnement du monde microbien, c'est à dire l'ensemble des organismes invisibles à l'œil nu, bactéries, virus ou champignons microscopiques, qui jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de la planète : ils recyclent les éléments naturels, influencent notre santé et certains processus biologiques impliqués dans des maladies comme le cancer, participent à la qualité des sols et de l'eau, et peuvent même contribuer à la production d'énergie.

Ce projet repose sur deux volets : le rapatriement du laboratoire « Information Génomique et Structurale », actuellement basé à Luminy, sur le campus Joseph Aiguier et l'acquisition d'équipements technologiques majeurs d'analyse biochimique, de caractérisation moléculaire et d'imagerie, ouverts à l'ensemble de la communauté scientifique.

Grâce à ces équipements, les chercheurs pourront mieux observer, comprendre et comparer les micro-organismes à toutes les échelles, renforçant ainsi la capacité du site à mener des recherches de haut niveau et à former les futurs spécialistes.

PROJET

Modernisation des plateformes de l'Institut hospitalo-universitaire (IHU)

Mesure

2. Recherche et innovation

Sous-mesure

Une recherche d'excellence rayonnant sur les écosystèmes d'innovation régionaux



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
ACTIONS TRANSVERSALES



PLAN CLIMAT
ACTIONS TRANSVERSALES

**Maître d'ouvrage**

Institut Méditerranée Infection

Coût total

7 419 352 €

Participation financière

État : 300 000 €
Région : 2 600 000 €
Département 13 : 100 000 €
Métropole : 100 000 €
Ville Marseille : 300 000 €
FEDER : 3 585 522,80 €

Calendrier

2024 - 2026

Localisation

Marseille (13)

Descriptif et objectifs

Le projet vise à moderniser et renforcer l'ensemble des plateformes technologiques de l'IHU Méditerranée Infection afin de soutenir la recherche, le diagnostic et la préparation aux futures crises sanitaires. Il couvre des domaines majeurs tels que le séquençage génomique haute résolution, la culture cellulaire et la microscopie, la protéomique, la sérologie automatisée ainsi que la biobanque.

Ces équipements permettront d'analyser plus précisément les agents infectieux, d'accélérer la détection de nouveaux pathogènes, de mieux comprendre les interactions entre microbes et cellules humaines et de développer des outils diagnostiques de nouvelle génération. Ils renforceront également les capacités de culture, d'observation et de conservation de souches microbiennes, indispensables à l'étude des maladies infectieuses et au développement de futurs traitements. Grâce à ces investissements, l'IHU consolidera sa position de pôle d'excellence et d'acteur stratégique en santé publique, tout en améliorant la réactivité face aux épidémies. Le projet favorisera l'innovation, l'enrichissement des plateformes analytiques et le développement de collaborations renforcées avec les laboratoires académiques et les partenaires industriels. Il contribuera in fine à une recherche plus rapide, plus précise et mieux structurée, au service du soin, de l'innovation et de la prévention des risques infectieux.

PROJET

MICROMAG

Mesure

2. Recherche et innovation

Sous-mesure

Une recherche d'excellence rayonnant sur les écosystèmes d'innovation régionaux



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
ACTIONS TRANSVERSALES



PLAN CLIMAT
ACTIONS TRANSVERSALES

Analyseur de surface BET



Spectromètre ICP



Appareil plasma



Profilomètre



Insolateur (UV Kub)



Spin coater

Maître d'ouvrage

CNRS Côte d'Azur

Calendrier

2025 - 2026

Coût total

1 740 060 €

Localisation

Nice (06)

Participation financière

État : 200 000 €
Région : 900 000 €
Département 06 : 200 000 €

Descriptif et objectifs

Le projet MICROMAG vise à mieux comprendre et manipuler les phénomènes qui se produisent à l'échelle microscopique dans les fluides, les matériaux complexes et le vivant. Grâce à des techniques de microfabrication, de microfluidique et d'imagerie de haute précision, les chercheurs peuvent observer et fabriquer des petites structures invisibles à l'œil nu. Ces technologies offrent la possibilité d'étudier comment se comportent ces systèmes lorsqu'ils interagissent, se déforment ou transportent des fluides. Comprendre ces phénomènes microscopiques est essentiel car ils déterminent directement des enjeux très concrets : qualité de l'eau et dépollution, comportement des plantes face au réchauffement climatique, développement de nouveaux matériaux moins polluants, ou encore compréhension des processus biologiques en jeu dans certaines maladies humaines.

Le projet dotera l'Institut de Physique de Nice de plateformes technologiques de pointe, ouvertes à la communauté scientifique et aux partenaires industriels, qui regroupent un pôle de microfabrication pour concevoir des dispositifs microfluidiques complexes, et deux grands équipements d'imagerie : un microtomographe à rayons X, capable de visualiser l'intérieur des matériaux et des plantes en 3D, et un microscope électronique environnemental, idéal pour observer des surfaces ou des échantillons vivants sans préparation lourde.

PROJET

SuperRéso Valrose

Mesure

2. Recherche et innovation

Sous-mesure

Une recherche d'excellence rayonnant sur les écosystèmes d'innovation régionaux



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
ACTIONS TRANSVERSALES



PLAN CLIMAT
ACTIONS TRANSVERSALES

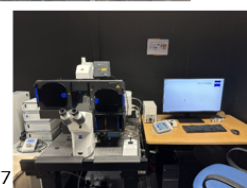
Salle d'hébergement des systèmes



Système Zeiss Light sheet 7



Système Zeiss Elyra 7



Maître d'ouvrage

Université Côte d'Azur

Calendrier

2022 - 2029

Coût total

2 544 151 €

Localisation

Nice (06)

Participation financière

État : 250 000 €
Région : 1 300 000 €

Descriptif et objectifs

Le projet SuperResoValrose+ transforme le campus Valrose en un pôle scientifique d'excellence grâce à la modernisation de ses infrastructures et à l'installation d'un système de microscopie super-résolution, une première dans la région.

Cet équipement de pointe permettra d'observer les cellules et tissus vivants avec une précision inédite, renforçant les recherches en biologie, santé et biophysique.

Le projet comprend également la rénovation des locaux de l'Institut de Biologie Valrose, avec 500 m² de nouveaux laboratoires destinés à accueillir équipes de recherche, start-ups et plateformes technologiques.

La composante immobilière répond à deux priorités stratégiques :

- * la mise aux normes des réseaux de ventilation et de climatisation, indispensables à la sécurité et à la stabilité des environnements expérimentaux.
- * la réhabilitation d'un bâtiment existant pour créer un espace technique dédié au modèle Zebrafish, outil clé pour l'exploration fonctionnelle du vivant.

PROJET

Acquisition d'un scanner nouvelle génération : TEP - TDM corps entier

Mesure

2. Recherche et innovation

Sous-mesure

Une recherche d'excellence rayonnant sur les écosystèmes d'innovation régionaux



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
ACTIONS TRANSVERSALES



PLAN CLIMAT
ACTIONS TRANSVERSALES



Image générée par l'IA

Maître d'ouvrage

Université d'Aix Marseille

Calendrier 2025

Coût total

9 000 000 €

Localisation

Marseille (13)

Participation financière

État : 750 000 €
Région : 2 300 000 €
Département 13 : 1 400 000 €
Métropole AMPM : 1 000 000 €
FEDER : 3 550 000 €

Descriptif et objectifs

Le projet vise à doter Aix-Marseille Université d'un scanner TEP-TDM « corps-entier » capable d'observer l'activité biologique du cerveau et du reste du corps. Cette technologie de nouvelle génération offre une image beaucoup plus sensible et précise des processus moléculaires qui relient le cerveau aux autres organes, permettant ainsi d'étudier des maladies complexes comme les cancers, les maladies neurodégénératives, les infections ou les maladies inflammatoires. Installé au Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale (CERIMED), l'équipement donnera à la région un outil unique en Europe pour la recherche clinique et l'innovation médicale. Grâce à cette plateforme, chercheurs, cliniciens et industriels pourront développer de nouvelles approches de diagnostic, mieux comprendre comment les organes interagissent dans les maladies systémiques, et évaluer plus finement l'efficacité de traitements innovants comme les immunothérapies. Le projet renforcera aussi la formation des étudiants et jeunes professionnels de santé, tout en soutenant le dynamisme scientifique et industriel du territoire dans le domaine de l'imagerie médicale. En permettant d'accéder à une imagerie plus précise, plus rapide et moins irradiantes, ce projet contribuera à améliorer le dépistage précoce, le diagnostic et l'accès à des traitements personnalisés, ouvrant ainsi la voie à une meilleure prise en charge médicale.

PROJET

Soutien en ingénierie à l'opération Grand Site de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères

Mesure

Réguler les flux sur les sites touristiques sensibles

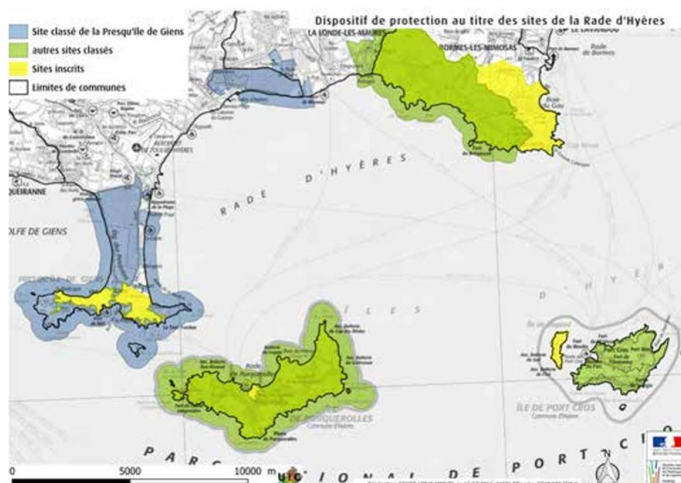
Sous-mesure



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX CONSOMMER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS



Maître d'ouvrage

Métropole Toulon-Provence-Méditerranée

Calendrier 2025

Coût total

85 860 €

Localisation

Hyères

Participation financière

État : 60 000 €

Descriptif et objectifs

Le soutien en ingénierie à l'opération Grand Site de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères vise à renforcer les moyens et les compétences du Grand Site.

Pour cela, la Métropole TPM mobilise deux leviers :

- d'une part, le renforcement des compétences paysagères via un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dont les missions portent sur la requalification de plusieurs espaces publics du Grand Site — notamment les parkings d'arrière-plage, la route de Giens, la route de la Madrague, la place des pêcheurs aux Salins, ainsi que l'élaboration d'un plan de cohérence pour le salin des Pesquiers.
- d'autre part, un renfort des moyens humains est mis en place pour accompagner la gestion de la fréquentation : des agents saisonniers sont recrutés pour assurer le suivi du petit train de la presqu'île, la gestion de la voie douce de découverte du salin des Pesquiers et la gestion des sites forestiers de Giens.

PROJET

Réhabilitation de la Chapelle Sainte Catherine d'Alexandrie

Mesure

Préservation du patrimoine

Sous-mesure



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX CONSOMMER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS



Chapelle Sainte-Catherine (ancienne chapelle des Pénitents Blancs) à Breil-sur-Roya
La Roya Breil Chapelle Sainte-Catherine

Crédit : rene boulay
Sous licence Creative Commons BY-SA 4.0

Maître d'ouvrage

Commune de Breil-sur-Roya

Calendrier

2025 - 2027

Coût total

325 239 €

Localisation

Breil-sur-Roya (06)

Participation financière

État : 124 607 €
Région : 130 000 €
Département 06 : 70 536€

Descriptif et objectifs

Les intempéries liées à la tempête Alex ont endommagé sur leur passage de nombreuses infrastructures, dont la chapelle Sainte-Catherine où un torrent de boue s'est infiltré dans l'édifice.

La présente opération consiste ainsi à la restauration des murs intérieurs, mais également des travaux de dessalement des enduits et des peintures des façades extérieures de la chapelle. Anciennement chapelle des Pénitents Blancs datant du XVIII^e siècle, elle a été classée Monument historique par arrêté du 18 juin 1979.

Le projet porte en premier lieu sur la restauration de la façade nord, des portes et des soubassements en pierre, sinistrés par les intempéries. Ces travaux s'articulent avec les travaux de restauration du clocher, de la nef et du chœur.

Dans un second temps, les travaux porteront sur l'intérieur de la chapelle avec notamment la restauration des buffets d'orgue, du retable et du maître-autel, des sculptures, et des décors.

PROJETConstruction d'une salle culturelle
"La Stella"**Mesure**Grands équipements culturels
régionaux et grands festivals**Sous-
mesure**PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX CONSOMMERPLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS**Maître
d'ouvrage**

Commune de La Trinité

Calendrier

2024-2026

Coût total

4 272 994 €

Localisation

La trinité (06)

**Participation
financière**

Région : 300 000 €

Descriptif et objectifs

La ville porte un projet de salle culturelle ambitieuse, intégrée dans son environnement urbain et pensée pour favoriser l'accès à la culture pour tous.

Implanté sur le site des Gerles, l'équipement développera 1 050 m² de surface utile (1 600 m² de surface plancher) et proposera une salle de spectacles modulable de 500 places, adaptée aux usages pluridisciplinaires : théâtre, musique, conférences, expositions ou réunions institutionnelles.

Le lieu comprendra également un espace de convivialité "des initiatives", conçu pour accueillir des activités complémentaires et renforcer l'ancrage culturel et social de l'équipement.

La création de cette salle s'inscrit dans un projet global de requalification du centre-ville de La Trinité, situé en QPV, avec des objectifs forts en matière de développement durable et d'inclusion sociale dans l'est de la Métropole Nice Côte d'Azur.

PROJET Rénovation Gare Franche - 2ème tranche : restructuration du terrain, remise à niveau des installations de L'Usine et acquisitions

Mesure Grands équipements culturels régionaux et grands festivals

Sous-mesure



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX CONSOMMER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS



Maître d'ouvrage

Association le ZEF

Calendrier 2025

Coût total

1 875 000 €

Localisation

Marseille (13)

Participation financière

Région : 480 000 €

Descriptif et objectifs

La seconde tranche de rénovation de la Gare Franche porte sur la restructuration du terrain, la remise à niveau des installations de L'Usine et l'acquisition des équipements nécessaires pour accompagner pleinement le projet artistique du ZEF.

Ces travaux, incluant la sécurisation de la Bastide et du talus, constituent une étape déterminante dans la transformation du site en un outil culturel cohérent et opérationnel. Entièrement repensée, la Gare Franche devient un lieu de création vivante, accueillant résidences d'artistes, compagnies émergentes, ateliers, projets participatifs et animations culturelles. Le public y trouve un espace ouvert, propice à l'engagement et au partage, faisant de ce site un véritable pôle de fabrique artistique.

Le projet s'appuie également sur de vastes espaces verts, tels que la Parcelle aux 4 vents et les Jardins partagés, qui jouent un rôle de poumon vert du quartier. Ils favorisent la biodiversité, la transmission et les pratiques écologiques tout en renforçant le lien entre culture, habitants et environnement.

PROJET Réhabilitation et construction de nouveaux studios de danse

Mesure Compléter la cartographie de l'enseignement supérieur culturel

Sous-mesure



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX CONSOMMER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS



© Chabanne + Partenaires

Maître d'ouvrage Pôle National Supérieur de Danse

Calendrier 2025-2027

Coût total 1 600 000 €

Localisation

Participation financière État : 475 000 €
Région : 475 000 €

Mougins (06)

Descriptif et objectifs

Le PNSD Rosella Hightower dispose d'un campus dédié à la danse, proposant sur place des studios, un internat, un restaurant scolaire, un espace scolarité, etc.

Cet environnement privilégié permet aux étudiants de développer leur art dans des conditions optimales, tout en recevant un soutien académique et une attention particulière à leur santé.

Le campus favorise l'épanouissement artistique et personnel des futurs danseurs.

Le partenariat avec le Théâtre voisin Scène 55 offre une synergie culturelle permettant aux étudiants-danseurs de s'essayer à la scène et de mettre en pratique leurs acquis. L'objectif est de réhabiliter une partie des locaux et d'étendre le campus en le dotant de nouveaux studios.

2025

PROJETDispositif Local
d'Accompagnement**Mesure**Maintenir et diversifier le tissu
industriel**Sous-
mesure**

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
ACTIONS TRANSVERSALES



PLAN CLIMAT
ACTIONS TRANSVERSALES



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Maître
d'ouvrage**

7 opérateurs

Calendrier 2025**Coût total**

820 653 €

Localisation

Territoire régional

**Participation
financière**

État : 820 653 €

Descriptif et objectifs

Le Dispositif Local d'Accompagnement accompagne gratuitement les structures de l'économie sociale et solidaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de renforcer leur modèle économique, structurer leurs activités et sécuriser leurs emplois.

Il est mis en œuvre par sept opérateurs régionaux financés par l'État, la Banque des Territoires et le Fonds social européen, dans un cadre pluriannuel garantissant une qualité homogène d'intervention sur tout le territoire.

Le DLA constitue un outil régional essentiel pour consolider le tissu de l'économie sociale et solidaire, favoriser la pérennisation des emplois et accompagner les structures dans leurs évolutions stratégiques.

2025

PROJET

Acquisition de nouveaux carrousels de sérigraphie

Mesure

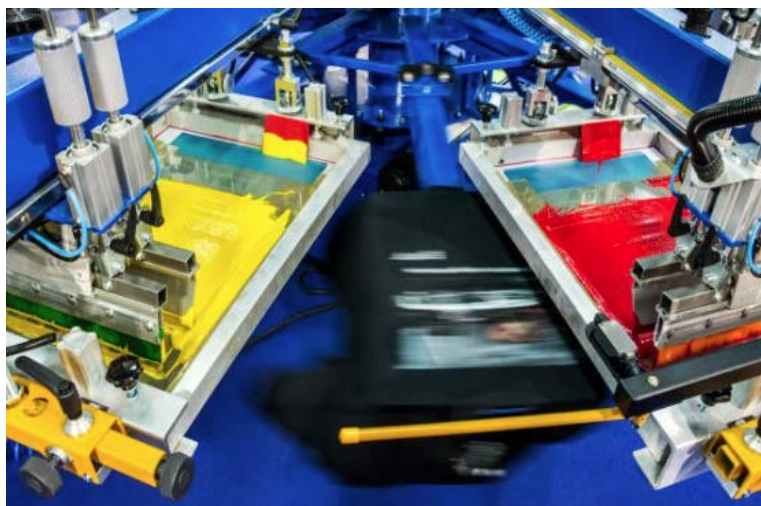
2. Décarboner le tissu industriel

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRODUIRE



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS

**Maître d'ouvrage**

IKONE

Calendrier 2025**Coût total**

150 300 €

Localisation

Sorgues (84)

Participation financière

Région : 100 000 €

Descriptif et objectifs

IKONE est une entreprise réalisant des vêtements et accessoires textiles personnalisés.

L'acquisition de deux nouveaux carrousels de sérigraphie fabriqués au Portugal permettra de réduire significativement les consommations d'énergie — estimées entre 5 et 8 teqCO₂ économisées par an — tout en limitant les pertes de matière.

Ces équipements offrent également de meilleures conditions de travail grâce à une ergonomie renforcée, tout en augmentant la productivité de l'atelier.

Ils faciliteront par ailleurs la formation de nouveaux opérateurs et favoriseront la création d'emplois. Enfin, en optimisant l'organisation de la production, ils libèrent de l'espace et évitent d'envisager une extension des locaux.

L'aide financière permettra à l'entreprise d'accélérer ses recrutements et son développement.

PROJET

Coopération pour l'action des femmes dans la profession agricole

Mesure

Favoriser l'égalité professionnelle

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
ACTIONS TRANSVERSALES



PLAN CLIMAT
ACTIONS TRANSVERSALES

**Maître d'ouvrage**

ARDEAR PACA

Calendrier

2025-2026

Coût total

72 980 €

Localisation

Territoire régional

Participation financière

État : 23 300€

Descriptif et objectifs

Le projet vise à encourager l'entrepreneuriat des femmes en agriculture, à consolider les parcours professionnels des agricultrices et à lutter contre les stéréotypes de genre au sein de la profession. Il s'appuie d'abord sur la création et l'animation de groupes de paysannes et de porteuses de projet en non-mixité, avec la mise en place de quatre actions dédiées à l'émergence de collectifs féminins et l'animation d'une dizaine de groupes locaux dans les territoires ruraux.

Il prévoit également la régionalisation du dispositif de « marrainage », qui consiste à mettre en relation des porteuses de projet ou des agricultrices nouvellement installées avec des paysannes expérimentées, afin de constituer des binômes d'accompagnement renforcé.

Enfin, le programme comprend un volet de sensibilisation et de communication destiné à valoriser les métiers agricoles. Il repose notamment sur des représentations de théâtre-forum animées par des agricultrices, la réalisation d'un document d'information sur les limites du statut de « conjoint/collaborateur » et l'importance d'anticiper son évolution, ainsi que la production de capsules sonores retraçant des parcours de paysannes.

PROJET

JUMP IN TECH Région Sud - 2025
encourager les jeunes filles à se
tourner vers les métiers du
numérique

Mesure

Favoriser l'égalité professionnelle

**Sous-
mesure**

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

ACTIONS TRANSVERSALES



PLAN CLIMAT

ACTIONS TRANSVERSALES

**Maître
d'ouvrage**

BECOMTECH

Calendrier

Année 2025

Coût total

120 888 €

Localisation

Territoire régional

**Participation
financière**

État : 10 000 €

Descriptif et objectifs

JUMP IN TECH est un programme gratuit de quatre semaines porté par BECOMTECH. Il s'adresse aux filles de 14 à 17 ans et commence par une phase de sensibilisation menée dans les établissements scolaires et les structures jeunesse. Il se poursuit par une immersion intensive durant laquelle les participantes découvrent la programmation informatique, l'intelligence artificielle, la robotique, la communication digitale et la création vidéo. Elles rencontrent également des professionnelles de la Tech, visitent des entreprises et développent des compétences telles que la prise de parole et la gestion de projet.

Le programme vise à encourager l'orientation des jeunes filles vers les métiers techniques, à lutter contre les stéréotypes de genre liés à l'informatique et à renforcer leur confiance en elles. Il contribue aussi à élargir leurs perspectives d'orientation grâce à l'acquisition de compétences numériques concrètes et valorisantes. Ouvert à toutes les jeunes motivées sans prérequis, y compris celles issues de quartiers prioritaires ou scolarisées en REP/REP+, JUMP IN TECH est proposé dans plusieurs villes, dont Marseille, ainsi qu'en ligne. Les participantes bénéficient d'un environnement d'apprentissage soutenant et rejoignent ensuite la communauté des Ambassadrices pour poursuivre leur engagement dans la durée.

PROJET

Programme annuel d'activité CARIF OREF 2025

Mesure

Mieux connaître le territoire et les besoins des entreprises

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
ACTIONS TRANSVERSALES



PLAN CLIMAT
ACTIONS TRANSVERSALES

**Maître d'ouvrage**

CARIF OREF

Calendrier 2025**Coût total**

3 163 759 €

Localisation

Marseille (13)

Participation financière

État : 1 175 000 €

Descriptif et objectifs

Le cadre d'action du GIP "Carif-Oref" s'articule autour de 4 grandes missions :

- collecter l'offre de formation en apprentissage - et professionnelle continue pour les personnes sans emploi - inscrites / non inscrites demandeurs d'emploi.
- analyser les informations et les données relatives aux modalités d'accès à la formation et aux rapports entre la formation et l'emploi au niveau régional.
- animer et accompagner au niveau régional la professionnalisation des acteurs et opérateurs dans le domaine de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle.
- mettre en œuvre au niveau régional toute autre action en matière d'information sur l'offre de formation qui lui est confiée dans le cadre de ses missions par le préfet de région.

En 2025, le programme d'activité se compose de 48 chantiers distincts.

PROJET

Promenade du Paillon - Phase 2
jusqu'à la Traverse Jean Monet- hors
aménagement sud (BARLA)

Mesure

Métropole Nice Côte d'Azur

**Sous-
mesure**

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE LOGER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS



(c) tous droits réservés - Nice 24 - Ville de Nice

**Maître
d'ouvrage**

Commune de Nice

Calendrier

2023-2026

Coût total

71 000 000 €

Localisation

Nice (06)

**Participation
financière**

État (DSIL métropolitaine) : 1 136 127 €
Région : 10 000 000 €

Descriptif et objectifs

La deuxième phase du projet a pour objectif d'étendre la promenade au nord sur huit hectares supplémentaires pour porter sa superficie totale à 20 hectares, en créant un vaste espace public végétalisé en lieu et place de bâtiments massifs et énergivores.

La plantation de 1500 arbres d'essences adaptées au climat local, peu consommatrices d'eau et ayant une bonne capacité d'ombrage permettra de constituer un îlot de fraîcheur, un lieu favorable à la biodiversité urbaine et un lieu de promenade apaisé.

PROJET

Aménagement des espaces publics dans le quartier des Liserons

Mesure

Métropole Nice Côte d'Azur

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE LOGER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS

**Maître d'ouvrage**

Métropole Nice Côte d'Azur

Calendrier

2022-2027

Coût total

5 620 322 €

Localisation

Nice (06)

Participation financière

État (ANRU) : 1 791 677 €
Région : 1 136 399 €

Descriptif et objectifs

Le quartier des Liserons, au nord-est de Nice, souffre d'un fort enclavement lié à son éloignement du centre-ville et à une desserte limitée, organisée autour d'une impasse en pente.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, et en complément de la réhabilitation des logements soutenue par la Région, le projet vise à améliorer l'accessibilité et la sécurité du secteur en créant de nouvelles voies et en requalifiant les espaces publics.

À terme, près de 30 000 m² d'espaces publics et de voiries seront requalifiés.

Le présent dossier porte sur 15 400 m² appartenant déjà à la Métropole et prévoit :

- * l'aménagement du boulevard urbain est/ouest : nouveau profil de la route de Turin et aménagement des abords.
- * le désenclavement de l'îlot Turin : nouvelle voie de desserte et aménagements en lien avec le parc.
- * la création d'un accès à la colline : mail piéton et placette.
- * le réaménagement de l'impasse existante : voie reprofilée, haltes, plateaux, stationnement, aire de retournement.
- * la création d'un parking au plateau Mont-Gros.

PROJET

Création d'un réseau de chaleur à Salon-de-Provence alimenté par chaufferie biomasse et solaire thermique

Mesure

Métropole Aix Marseille Provence

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX PRODUIRE



PLAN CLIMAT
L'ÉNERGIE

**Maître d'ouvrage**

SALON-DE-PROVENCE ENERGIE VERTE

Calendrier

2025-2029

Coût total

27 844 304 €

Localisation

Salon de Provence (13)

Participation financière

ADEME : 10 144 789 €
Région : 1 500 000 €

Descriptif et objectifs

1. Extension du réseau existant de 5 km à 15 km pour alimenter 6 890 équivalents-logements en traversant la ville de Salon-de-Provence du Nord au Sud
2. Construction d'une nouvelle chaufferie 100 % énergies renouvelables dans le quartier des Broquetiers avec des énergies locales, durables et des moyens de production innovants :
 - valorisation de la biomasse dans une chaudière 100 % biomasse à combustion étagée ;
 - utilisation de plaquettes paysagères, issues notamment de l'élagage des espaces publics et privés, de manière à respecter un plan d'approvisionnement adapté au territoire ;
 - valorisation de l'énergie solaire avec l'installation de 2 000 m² de panneaux solaires autour de la chaufferie représentant 3600 m² de panneaux au sol, qui permettra de couvrir environ 25 % des besoins de chaleur en période estivale faisant de l'installation la plus grande centrale solaire thermique raccordée à un réseau de chaleur en France ;
 - chaudière de secours alimentée au biofuel.

Objectifs et résultats attendus :

Une production de chaleur supplémentaire à partir de biomasse de 47 GWh/an.

Une production de chaleur supplémentaire à partir de solaire thermique de 2 GWh/an.

PROJET

Requalification de l'entrée de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDnD) de l'Arbois

Mesure

Métropole Nice Côte d'Azur

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX CONSOMMER



PLAN CLIMAT
LES DÉCHETS

**Maître d'ouvrage**

Métropole Aix-Marseille-Provence

Calendrier

2025-2026

Coût total

491 947 €

Localisation

Aix-en-Provence (13)

Participation financière

État (DSIL métropolitaine) : 283 100 €

Descriptif et objectifs

L'ISDnD (Installation de Stockage des Déchets non Dangereux) de l'Arbois permet la gestion par enfouissement de plus de 90 % des déchets ménagers et assimilés non valorisables produits sur le secteur du Pays d'Aix.

Il est un outil essentiel et structurant pour le traitement des déchets résiduels de la Métropole Aix Marseille Provence. Le site produit de l'énergie renouvelable grâce à la valorisation énergétique du Biogaz.

La requalification de l'entrée du site permet d'améliorer la sécurité des différents flux de véhicules (VL, PL, visiteurs) dans le cadre de l'exploitation quotidienne et de la mise en œuvre des travaux d'extension du site. L'objectif des travaux est également d'optimiser la gestion séparative des eaux sur cette plateforme d'entrée.

PROJET

Travaux de mise en sécurité contre les chutes de blocs et protection des enjeux humains sur le massif du Mont Faron - Phase 3

Mesure

Métropole Toulon Provence Méditerranée

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE LOGER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS

**Maître d'ouvrage**

Métropole Toulon Provence Méditerranée

Calendrier

2025 - 2029

Coût total

3 545 974 €

Localisation

Toulon (83)

Participation financière

État (DSIL métropolitaine) : 700 329 €

Descriptif et objectifs

Le massif du Faron est un site naturel protégé à divers titres (Espace boisé classé, Natura 2000, site classé Espace remarquable, ZNIEFF) qui depuis de nombreuses années doit faire face à des instabilités rocheuses qui menacent la sécurité des biens et des personnes qui habitent à proximité.

Après la réalisation de plusieurs études géotechniques, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a programmé des travaux de sécurisation et de confortement du massif sur une période de 15 ans en 3 phases. Les premiers travaux ont démarré en septembre 2020.

Cette protection est assurée par :

- des parades dites passives (écrans pare-blocs, merlons) situés en pieds de falaises, dont l'intérêt est de stopper la propagation de blocs rocheux provenant des massifs dominants.
- des parades actives (filets plaqués, emmaillotage, béton projeté, clouage...) qui assurent le maintien des masses rocheuses instables pouvant donner des blocs présentant un volume trop important pour les écrans pare-blocs.

PROJET

Réhabilitation et extension de la Villa des Tilleuls à la Crau

Mesure

Métropole Toulon Provence Méditerranée

Sous-mesure

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
MIEUX SE LOGER



PLAN CLIMAT
PRÈS DE CHEZ VOUS

**Maître d'ouvrage**

Commune de La Crau

Calendrier

2024-2026

Coût total

637 833 €

Localisation

La Crau (83)

Participation financière

Région : 234 000 €
Département 83 : 161 200 €

Descriptif et objectifs

Le projet prévoit la rénovation complète de la Villa des Tilleuls, propriété de la commune, ainsi que la construction d'une extension destinée à améliorer l'usage et le confort du site.

L'intervention portera à la fois sur la remise en état du bâtiment existant et sur la création de nouveaux espaces plus fonctionnels et adaptés aux besoins actuels.

L'objectif est d'améliorer la performance énergétique de l'ensemble, en intégrant des solutions plus sobres et plus efficaces. La commune souhaite notamment équiper la nouvelle construction de panneaux photovoltaïques installés sous forme de pergola, ainsi qu'un système de géothermie. Ces dispositifs permettront de réduire l'empreinte énergétique du site et, lorsque c'est possible, de produire une partie de l'électricité en autoconsommation.

Une fois les travaux terminés, les deux bâtiments offriront un lieu polyvalent, confortable et accessible. Ils accueilleront les mariages, les cérémonies et diverses manifestations publiques, mais également des expositions culturelles ou artistiques. Le site sera aussi mis à disposition du tissu associatif, particulièrement actif à La Crau, pour soutenir et accompagner ses nombreuses initiatives.

